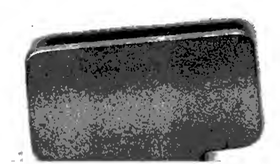


Science des religions

R. Bezoles





SCIENCE DES RELIGIONS

LE BAPTÊME

PAR

R. BEZOLES

AVEC UNE PRÉFACE

PAR

ÉMILE BURNOUF
DIRECTEUR
DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES



PARIS
MAISONNEUVE ET Cie, ÉDITEURS
15, QUAI VOLTAIRE, 15

1874

PRÉFACE

La science des religions se fonde sur une multitude innombrable de documents positifs, qu'il faut recueillir, coordonner et discuter. Sur ces faits s'établissent ensuite les inductions qui sont la science elle-même.

L'année dernière nous avons publié la *Légende athénienne,* fragment de mythologie comparée où sont réunis des éléments grecs et indiens pouvant éclairer le mythe d'Athéna et l'essence de l'ancienne mythologie. L'Académie des Inscriptions avait mis au rang des questions proposées à l'école d'Athènes l'étude de tout ce qui concerne l'Église grecque, son culte, sa hiérarchie, sa symbolique, ses édifices et ses vêtements sacrés. Sur ma demande, l'auteur de ce livre a bien voulu commencer ce vaste tra-

vail et il s'est proposé d'en aborder tour à tour les points principaux.

Le baptême est un acte de la vie religieuse dont l'origine est fort ancienne sans aucun doute, mais qui n'atteignit pas à la précision avant l'époque du Véda et de l'Avesta. Nous ne possédons pas tout le détail des cérémonies analogues qui s'accomplissaient chez les Indiens et les Perses. Au contraire, l'acte chrétien se fait sous nos yeux et peut être pour nous un objet d'étude d'un grand prix. La division des chrétiens en deux églises a introduit des différences très-grandes dans les cérémonies baptismales de l'Orient et de l'Occident. L'Église latine a, pour ainsi dire, réduit le baptême à sa plus simple expression ; elle en a fait quelque chose d'abstrait où le sentiment ne se montre guère : quelques formules mystiques, un peu d'eau sur la tête, nulle pompe, nul grand souvenir. Elle a fait disparaître de son rituel tout ce monde céleste et ce monde infernal que le christianisme avait emprunté à la Perse par l'intermédiaire des prophètes hébreux. Sa cérémonie ne parle ni à l'imagination, ni au cœur ; elle ne

s'adresse qu'à la partie la plus métaphysique de notre intelligence. C'est un progrès peut-être; mais c'est une cause de faiblesse, car les religions ne vivent que par leur mythologie.

Le baptême grec est plein d'enthousiasme et emporte la pensée dans un monde de lumière et de joie. Lisez les exorcismes qui le précèdent : quel élan, quelles images, quelle poésie! L'Inde et la Perse ne sont-elles pas là tout entières, avec leurs mondes peuplés d'êtres divins et leurs esprits du mal? L'être suprême, comme le Mihr, y couvre son serviteur de l'ombre de ses ailes; il est porté sur les chérubim; ce dieu, qui a des yeux et des oreilles, se promène sur les ailes des vents; il a fait taire leur fureur; il a marché, comme Agni, sur le dos de la mer; comme Indra, il a desséché de son regard les abîmes et fait enfanter les montagnes; le feu lui fournit ses ministres; il en est entouré comme d'un vêtement et il allume les montagnes; il a allumé, comme Agni, une lumière de salut pour ceux qui étaient dans l'obscurité. Le lecteur, en arrivant à la prière « Tu es grand, Seigneur », se croira

sans contredit transporté dans la Perse ou dans l'Inde des anciens temps.

Et ce n'est là pourtant que les préliminaires du baptême. Quand on assiste à l'acte lui-même, on ne peut s'empêcher de penser aux fleuves sacrés, aux lacs et aux confluents où les brâhmanes allaient et vont encore laver leurs péchés; et l'on se rappelle ce récit étrange et grandiose de la descente du Gange, se précipitant à travers les trois mondes pour y répandre la pureté et la joie, et courant purifier les cendres des aïeux et leur rendre la vie éternelle. C'était là les grands baptêmes de l'antique Asie; celui des Grecs en est une image affaiblie, mais encore animée; celui des Latins ne les rappelle presque plus; un pas encore et vous touchez au baptême glacial des protestants.

Tout le monde antique des Aryâs s'est baptisé, s'est plongé dans des eaux salutaires pour y trouver la pureté du corps et de l'âme. Les Grecs pratiquaient les *catharmi* longtemps avant Jean le baptiseur : ces purifications s'opéraient dans les maisons des particuliers; des hommes

et des femmes initiés venaient les y accomplir, comme aujourd'hui les prêtres de l'Église orthodoxe. Certes, la première fois que j'ai assisté à un de ces baptêmes, je n'ai plus pensé à celui que j'avais reçu; mais je me suis cru transporté au temps d'Euripide ou des Ptolémées parmi des sectateurs d'Orphée ou de Pythagore. Il était tard; la nuit était tombée; on semblait s'être réuni dans cette chambre d'une façon clandestine. Ce bain, cette huile, ces lumières, ces parfums, ces prêtres à longue barbe, cette manipulation du nouveau-né, cette sorte d'huis clos et cet air de mystère avaient quelque chose d'étrange qui contrastait singulièrement dans mon esprit avec les idées de mon temps, temps de la science et des machines. Je sortis de cette maison comme d'un rêve.

Au réveil, il me sembla qu'il y avait là un grand sujet de méditations et d'études, et qu'au moment où ces vieux symboles tendent à disparaître, il était temps de les observer et de les décrire. Eux partis, l'histoire des religions deviendrait pour nos descendants comme une lettre close; tandis que, rapprochés de ce qu'ont

fait d'analogue les hommes des anciens temps. ils peuvent nous fournir sur le passé de notre race les plus vives lumières.

C'est donc comme un document scientifique que nous offrons cette étude sur le baptême. Au rituel grec et latin elle ajoute une multitude de faits et de textes démontrant que l'Église orthodoxe a conservé ce qui existait à l'origine même du christianisme, n'a rien innové, n'a probablement rien perdu, et finalement n'a admis dans sa cérémonie que des éléments fournis par une antique tradition.

Quand on aura rassemblé des documents analogues sur les autres parties du culte orthodoxe et sur les autres cultes, il sera possible d'établir des rapprochements entre eux et d'aboutir par une voie scientifique à la formule d'où les religions sont sorties. Pour moi, je suis persuadé que nous possédons déjà cette formule; c'est elle que j'ai essayé de faire connaître dans mon livre sur la *Science des religions*. Mais pour faire naître la conviction dans les esprits, il est nécessaire de mettre sous les yeux de nos lecteurs les documents qui peuvent

la produire. Celui-ci en est un, au même titre quoique d'une autre nature que ma *Légende athénienne*. D'autres viendront après. Ils sont si nombreux, que leur élaboration peut suffire à la vie de plusieurs hommes : mais la conviction sera faite longtemps avant qu'ils soient tous publiés.

ÉMILE BURNOUF.

Athènes, 20 mai 1873.

Au moment où nous imprimons le présent ouvrage, nous apprenons avec chagrin la mort prématurée de M. Bezoles, emporté par une longue et cruelle maladie. Il avait réuni, jusque dans ses derniers jours, un grand nombre de documents sur plusieurs cérémonies de l'Église orthodoxe. Espérons qu'ils ne seront pas perdus pour la science.

E. B.

23 juillet 1873.

PRÉAMBULE

J'écris sur le baptême, le mariage et les funérailles des Grecs modernes. Thèmes assez intéressants, pittoresques, curieux surtout pour nous, gens d'Occident, habitués à d'autres coutumes.

Ce sont les trois jalons de la vie. Tout est là; tout en sort ou vient y aboutir.

Je me suis, en premier lieu, occupé du baptême, et voici la division de mon travail.

1° J'ai traduit le rituel des deux baptêmes, celui du grand Euchologe et le Rituel romain, et je les ai mis en regard l'un de l'autre.

Dans un résumé, j'ai indiqué la différence des deux rituels.

2° Dans un historique, j'ai essayé de montrer comment de ces paroles si simples prononcées par Jésus : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, » on en est arrivé à cet amas liturgique de prières, d'exorcismes, d'insufflations, de litanies, de signes de croix.

3° Pour compléter ce travail, j'ai dû recourir quelquefois à l'élément profane. J'ai décrit toutes les coutumes raisonnables ou superstitieuses qu'après bien des soins j'ai pu glaner çà et là [1].

4° Enfin, dans un glossaire assez étendu, j'ai donné l'explication des mots qui me paraissent difficiles à entendre.

En feuilletant les vieux livres, je me suis aperçu facilement que les détails fournis par Wheler, Spon, Tournefort, Ricaud, Picard, n'étaient pas toujours exacts, ou ne le sont plus aujourd'hui. Cependant les Grecs, peuple ami de la tradition, gardent les vieux souvenirs avec plus de fidélité que d'autres peuples, et l'on peut être sûr de trouver dans cet ouvrage des coutumes anciennes et de bon aloi. Un grand nombre même vont se perdre jusque dans l'antiquité la plus reculée : ainsi l'on verra que, par une tradition non interrompue, certains détails des cérémonies baptismales sont venus ou des Pélasges, ou des Égyptiens, ou des Perses, ou des Indiens.

J'ai moins songé à faire connaître le dogme que la partie cérémoniale du baptême; après la lecture de ce livre, on pourra être assez édifié sur la partie dogmatique. Les cérémonies ont leur enseignement, leur morale, leur charme, leur côté poétique, philosophique, social, historique. On

1. Je dois beaucoup de renseignements, en particulier sur la musique actuelle des Grecs, à M. Élie Georgiadès, premier chantre de l'église Saint-Georges, à Athènes.

trouvera tout cela dans le courant de l'ouvrage. Je crois cependant que le lecteur, avant de s'engager dans l'inconnu et de voir passer sous ses yeux une à une les cérémonies baptismales, serait bien aise d'en avoir un premier aperçu. Voici donc comment les choses se passent :

A la maison où doit se célébrer le baptême, il y a un mouvement inaccoutumé, la joie brille sur tous les visages; tout a pris un air de fête. On s'occupe des préparatifs de la cérémonie. Dans la chambre baptismale, les cierges, le vase de l'huile, la robe blanche, le savon, les serviettes, les dragées, la kolymbithra (baptistère), le vase de myre, les vêtements sacerdotaux, sont préparés par la famille ou par les gens de l'église. Peu à peu les invités se pressent, les prêtres arrivent lentement. On allume les cierges; l'officiant catéchiste revêt l'épitrachilion et le phénolion; la catéchèse commence.

Le diable, qui est en possession de l'enfant, de l'eau et de l'huile, est anathématisé, conjuré, maudit, chassé, au nom de Dieu qui a tout créé, au nom des trois personnes divines, au nom des puissances célestes dont le pouvoir fait équilibre à celui des puissances des ténèbres. L'enfant est ensuite instruit de la création des premiers parents de l'humanité, de leur état parfait, de leur chute, de l'incarnation du Fils de Dieu, de sa naissance, de sa vie et de sa mort expiatoire.

Cela fait, l'enfant doit d'abord proclamer haute-

ment sa croyance, et en son nom le parrain redit trois fois le symbole des apôtres; puis renoncer à Satan et s'attacher pour toujours à Jésus-Christ, ce que le parrain promet par neuf fois. La catéchèse est terminée. Pendant qu'elle a lieu, les invités n'ont pas semblé trop attentifs et recueillis : tous attendaient la cérémonie principale. Maintenant que le baptême est proche, ils se rangent autour de la kolymbithra et de l'enfant. On veut voir ce petit être qui vagit dans les bras de la mammi (accoucheuse); vers lui se portent tous les regards; pour lui sont ces cierges allumés, ces ornements, cet entrain, cette animation répandue partout; pour lui ces chants, cet encens, ces invocations; pour lui, enfin, ces conviés qui se sont hâtés d'accourir à l'entrée dans la vie sociale d'un enfant venu déjà à la vie humaine. On dirait que la part de la famille, dans le baptême orthodoxe, est plus large que celle de l'Église : on fait un chrétien de ce nouveau-né; mais on le fait à la maison, sous les yeux des grands parents, des membres de la famille, des amis et des nombreux conviés.

Cependant le diacre récite les litanies, auxquelles le chœur répond de temps à autre par le sourd murmure de « Seigneur, aie pitié », Κύριε ἐλέησον. Aussitôt, les exorcismes, les insufflations, les prières, les signes de croix sont accomplis sur l'enfant, sur l'eau et sur l'huile. On apporte un grand vase d'eau chaude qu'on jette dans la kolymbithra. Le prêtre verse de l'huile dans ce baptistère en faisant des

signes de croix. Puis, avant d'immerger dans le bain sacré le nouveau catéchumène, le prêtre et le parrain l'oignent de l'huile sainte. En ce moment, le parrain a prononcé tout bas à l'oreille du prêtre le nom du futur baptisé; il le tenait en réserve, dans le secret le plus profond; ni père, ni mère, ni famille, ni amis ne le connaissaient. Aussi vous ne pouvez vous imaginer quelle explosion de joie, quels cris éclatent parmi l'assemblée, quand l'officiant le proclame à haute voix, au moment de l'onction. On le dit, on le répète; et les enfants courent l'annoncer aux parents qui, moins heureux, se tiennent, selon l'usage, éloignés de la cérémonie baptismale. Le prêtre bientôt prend l'enfant, le plonge et le replonge dans le bain salutaire à chaque invocation des trois personnes de la Trinité, et le rend à la mammi. Puis, après lui avoir coupé, en forme de croix, trois mèches de cheveux qu'il jette dans la kolymbithra, il le revêt de la robe blanche, tandis que des chants se font entendre et que le parrain, avec l'enfant, la mammi et le prêtre font trois fois le tour des fonts sacrés.

Aussitôt après, le myre ou confirmation est administré à l'enfant, myre précieux, chrême doux et fortifiant composé de parfums et d'aromates symboliques, qui obtient du Saint-Esprit la plénitude de ses dons et fait du nouveau baptisé un chrétien parfait et accompli.

Le diacre ayant récité l'épître, l'officiant dit l'évangile et la cérémonie religieuse est terminée.

La joie devient alors plus expansive. On félicite le parrain, l'enfant, le père et la mère qu'on s'est empressé d'amener. Des souhaits, des vœux, des choses excellentes à dire et à penser, débordent de toutes les lèvres : « Qu'il vive! qu'il grandisse! que les parents voient de longs et heureux jours! »

Enfin les agapes, c'est-à-dire des gâteaux, des confitures, des dragées et d'autres friandises, du vin, des liqueurs, circulent sur de larges plateaux et terminent cette cérémonie joyeuse et intime.

Peu à peu, les conviés se retirent; il ne reste bientôt plus à la maison que la famille et quelques amis pour fêter le baptême de l'enfant par un festin homérique.

Huit jours après le baptême, on doit, d'après l'Euchologe orthodoxe, porter l'enfant à l'église pour qu'il soit lavé par le prêtre. Cette cérémonie, qui subsistait encore au XVIII[e] siècle, est entièrement tombée en désuétude, et l'on ne porte maintenant l'enfant à l'église, la huitaine étant passée, que pour le faire communier (Voy. *Croyances popul.*).

Il est bon cependant de présenter ici, d'après l'Euchologe, un abrégé de ce qui se pratiquait autrefois.

« On porte l'enfant à l'église huit jours après son baptême pour le laver et achever les cérémonies baptismales. Là, le prêtre défait la ceinture et la chemise de l'enfant, récite plusieurs prières, asperge l'enfant d'un peu d'eau pure, prend une éponge

neuve et éponge le visage du nouveau chrétien, puis la tête, la poitrine et le reste du corps, en disant :

« Tu as été *baptisé, illuminé, oint du myre, sanctifié et lavé*, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, maintenant, etc. Amen. »

On éteignait les cierges et le parrain rapportait l'enfant. Car c'était le parrain qui devait accomplir jusqu'à la dernière des cérémonies du baptême. On verra que cet usage aussi a disparu et que le soin de porter l'enfant à l'église incombe maintenant à la mère ou à la nourrice.

RITUEL BAPTISMAL

DES GRECS ET DES LATINS

GRAND EUCHOLOGE.

AVANT LE BAPTÊME.

CATÉCHÈSE.

(Pour faire de l'enfant un catéchumène.)

Le prêtre délie la ceinture du futur illuminé, l'en dépouille, le place vers l'Orient; l'enfant est avec un seul vêtement, non ceint, nu-tête, nu-pieds, les mains libres. Le prêtre souffle sur son visage trois fois et scelle son front et sa poitrine trois fois, pose la main sur sa tête et dit :

PRIÈRE.

En ton nom, Seigneur, Dieu de la vérité, et au nom de ton fils unique et du Saint-Esprit, j'impose

---

RITUEL ROMAIN.

ORDRE DU BAPTÊME.

Le prêtre revêtu du surplis et de l'étole violette s'avance vers la porte l'église; là il s'adresse au parrain :

Le Prêtre. — Que demandes-tu à l'Église de Dieu?

Le Parrain. — La foi.

ma main sur ton serviteur, qui a été jugé digne de recourir à ton saint nom et d'être protégé ou couvert par tes ailes. Éloigne de lui cet antique égarement et remplis-le de la foi en toi, d'espérance et de charité, afin qu'il connaisse que tu es seul Dieu véritable, et ton fils unique, N.-S. J.-C., et ton Saint-Esprit. Accorde-lui de marcher dans tous tes commandements et de garder ce qui te complaît. Car l'homme qui fait cela, vivra en cela. Écris-le donc dans ton livre de vie et compte-le dans le bercail de ton héritage. Glorifie sur lui ton saint nom et celui de ton Fils bien-aimé N.-S. J.-C. et de ton Esprit vivificateur. Que tes yeux soient tendus vers lui dans une éternelle miséricorde; et tes oreilles, afin que tu entendes la voix de ses supplications. Réjouis-le dans les œuvres de ses mains et dans tout ce qui lui appartient pour qu'il te confesse, adorant et glorifiant ton nom grand et élevé, et qu'il te loue éternellement tous les jours de sa vie. Car toute puissance dans les cieux te chante, et c'est là ta gloire, ô Père, et celle de ton Fils et de ton Saint-Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

LE PRÊTRE. — La foi, que te procure-t-elle?

LE PARRAIN. — La vie éternelle.

LE PRÊTRE. — Si tu veux donc entrer dans la vie, observe les commandements. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, et de toute ton âme, et de tout ton esprit, et ton prochain comme toi-même.

Ensuite qu'il souffle trois fois doucement sur la face de l'enfant et dise une fois :

EXORCISME PREMIER.

PRIONS LE SEIGNEUR.

Le Seigneur t'adjure, ô diable! *Lui* qui est descendu naître dans le monde et poser sa tente parmi les hommes, afin de détruire la tyrannie et de délivrer les hommes ; *Lui* qui sur le Bois a triomphé des puissances ennemies, au moment où le soleil ne donnait plus sa lumière, que la terre tremblait, que les tombeaux s'ouvraient, et que les corps des saints se levaient ; *Lui* qui a délivré la mort par sa mort et a condamné à jamais celui qui avait la puissance de la mort, c'est-à-dire, toi, ô diable! Je t'adjure par le Dieu qui a dréssé l'arbre de vie et a commandé au Chérub et à l'épée flamboyante chargée de le garder. Sois écrasé de honte et éloigne-toi. Car je t'adjure par Celui qui a marché, comme sur la terre

---

Sors de lui (ou d'elle), esprit immonde, et fais place à l'Esprit-Saint Paraclet.

Puis avec le pouce, qu'il fasse le signe de la croix sur le front et sur la poitrine de l'enfant, en disant :

Reçois le signe de la croix tant sur le front ✠ que sur le cœur ✠, prends la foi des préceptes célestes; et sois tel dans tes mœurs, que tu puisses être déjà dans le temple de Dieu.

PRIONS.

Dans ta clémence, nous te supplions, Seigneur, exauce nos prières; et que ton élu N..., que voici, marqué de l'impression

ferme, sur le dos de la mer et a fait taire la fureur des vents, *Celui* dont le regard dessèche les abîmes et dont la menace fait enfanter les montagnes. C'est *Lui*, en effet, qui te commande maintenant par notre bouche. Sois terrifié ; sors et laisse cette créature et ne reviens pas ; ne te cache pas en elle, ne va pas à sa rencontre, ni pour lui faire violence, ni pour lui nuire, soit dans la nuit, soit dans le jour, ou le matin ou à midi. Mais va-t'en dans ton Tartare, jusqu'au grand jour préparé du jugement dernier. Crains Dieu qui est assis sur les Chérubim et qui contemple les abîmes; qui fait trembler Anges, Archanges, Trônes, Dominations, Principautés, Puissances, Vertus, Chérubim aux yeux sans nombre, Séraphim aux six ailes. Le ciel tremble devant *Lui* et la terre et la mer et tout ce qu'ils renferment. Sors et éloigne-toi de cette recrue nouvellement scellée du Christ notre Dieu. Oui, je t'adjure au nom de *Celui* qui se promène sur les ailes des vents, qui a fait des esprits ses envoyés et d'un feu flamboyant ses ministres.

---

de la croix du Seigneur, soit gardé par ta vertu constante; afin que, gardant les rudiments de la grandeur de ta gloire, il mérite de parvenir à la gloire de la régénération par l'observation de tes préceptes. Par le Christ Notre-Seigneur. Amen.

Ensuite qu'il impose la main sur la tête de l'enfant et qu'il dise :

PRIONS.

Dieu tout-puissant, sempiternel, Père de N.-S. J.-C., daigne jeter les yeux sur ton serviteur N..., que voici, que tu as daigné

Sors et éloigne-toi de cette créature avec toute ta puissance et avec tes anges. Car est glorifié le nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

EXORCISME DEUXIÈME.

PRIONS LE SEIGNEUR.

Dieu, le saint, le terrible, le glorieux, l'incompréhensible dans toutes ses œuvres et dans sa force, l'investigable, qui a réservé pour toi, ô diable, le châtiment éternel de l'enfer, se sert de nous, ses misérables serviteurs, pour t'ordonner, à toi et à tous tes collaborateurs, de t'éloigner de cette créature, nouvellement scellée au nom de N.-S. J.-C. notre vrai Dieu. Je t'adjure donc, esprit tout mauvais, impur, puant, pervers et vagabond, au nom de la puissance de Jésus-Christ,

---

appeler aux rudiments de la foi. Chasse de lui toute cécité de cœur. Dénoue tous les rets de Satan, avec lesquels il avait été lié.

Ouvre-lui, Seigneur, la porte de ta piété, afin que, imbu du signe de ta sagesse, il soit exempt des puanteurs de toutes les cupidités, et joyeux à la suave odeur de tes préceptes, qu'il te serve dans ton Église, et progresse de jour en jour. Par le même Christ Notre-Seigneur. Amen.

Puis le prêtre bénit le sel, qui, une fois bénit, peut servir une autre fois au même usage.

BÉNÉDICTION DU SEL.

Je t'exorcise, créature de sel, au nom de Dieu, Père tout-puis-

qui a toute puissance dans le ciel et sur la terre, qui a dit au démon sourd et muet : « Sors de cet homme et ne rentre plus en lui; » éloigne-toi; reconnais la vanité de ta puissance, qui n'est pas même celle des cochons. Souviens-toi qu'il t'a ordonné, à ta demande, d'entrer dans le corps des pourceaux. Crains Dieu dont la parole affermit la terre sur les eaux. Il a construit les cieux, mesuré les montagnes et pesé les vallées, donné à la mer pour barrière le sable du rivage et formé dans les eaux tourmentées une route sûre. Il allume les montagnes et elles sont en fumée. Il est entouré de feu comme d'un vêtement. Il étend les cieux comme la peau d'une tente, et il couvre avec les eaux son firmament. Il a donné à la terre toute sa sûreté; elle ne sera point ébranlée dans les siècles des siècles. Il appelle l'eau de la mer et elle

---

sant ✠ et dans la charité de N.-S. J.-C. ✠ et dans la vertu de l'Esprit ✠ Saint. Je t'exorcise par Dieu vivant ✠, par Dieu vrai ✠, par Dieu saint ✠, par Dieu ✠ qui t'a procréé pour la conservation du genre humain et qui a ordonné que tu fusses consacré par ses serviteurs pour le peuple qui vient à la foi; afin qu'au nom de la sainte Trinité, tu deviennes un sacrement salutaire, pour mettre en fuite l'ennemi. C'est pourquoi nous te supplions, Seigneur, notre Dieu, afin que sanctifiant tu sanctifies ✠ cette créature de sel, et bénissant tu la bénisses ✠, afin qu'elle soit une médecine parfaite à tous ceux qui la recevront, permanente dans leurs entrailles, au nom du même N.-S. J.-C. qui doit venir juger vivants et morts et le siècle par le feu. Amen.

Ensuite qu'il introduise un peu de sel bénit dans la bouche de l'enfant, disant :

N..., reçois le sel de la sagesse : qu'il soit pour toi une propitiation pour la vie éternelle. Amen.

verse ses ondées sur la face de la terre. Sors et éloigne-toi de celui qui se hâte vers la sainte lumière. Je t'adjure au nom de la passion salutaire de N.-S. J.-C., de son corps vénérable et de son sang, et par son terrible avénement. Car il viendra sur les nuées, il viendra et ne tardera pas, jugeant la terre entière et toi aussi; et il punira tes phalanges coopératrices dans la géhenne du feu, où le ver ne sommeille point et où le feu ne s'éteint point. Car le règne appartient au Christ notre Dieu avec le Père et le Saint-Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

EXORCISME TROISIÈME.

PRIONS LE SEIGNEUR.

Seigneur Sabaoth, Dieu d'Israël, qui guéris toute maladie et toute infirmité, jette les yeux sur ton ser-

---

Le Prêtre. — La paix avec toi. ℟. Et avec ton esprit.

PRIONS.

Dieu de nos pères, Dieu créateur de l'universelle vérité, nous te prions en suppliants, afin que tu daignes jeter des regards propices sur ton serviteur N..., que voici; et goûtant de cette première nourriture de sel, ne souffre pas qu'il ait faim plus longtemps, comme s'il n'était pas rempli de nourriture céleste, et qu'ainsi il soit toujours fervent d'esprit, se réjouissant dans l'espérance, toujours servant à ton nom. Amène-le, Seigneur, nous t'en

viteur. Recherche, scrute et chasse loin de lui tous les agissements du diable. Objurgue les esprits impurs, chasse-les, purifie l'œuvre de tes mains et, te servant de ta puissance irrésistible, brise Satan en hâte sous ses pieds. Donne-lui la victoire contre lui et ses esprits invisibles, afin que, favorisé de ta miséricorde, il soit digne de tes mystères immortels et supercélestes, et qu'il te renvoie la gloire qui est due à toi, Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

PRIONS LE SEIGNEUR.

O être, Seigneur dominateur, tu as fait l'homme à ton image et à ta ressemblance et lui as donné la faculté d'une vie éternelle. Puis, témoin de sa faute, par une admirable économie, tu as sauvé le monde par l'incarnation du Christ; tu délivreras ta créature,

---

supplions, au bain de la nouvelle régénération, afin qu'il mérite d'obtenir les récompenses éternelles de tes promesses avec tes fidèles. Par Christ Notre-Seigneur. Amen.

Je t'exorcise, esprit immonde, au nom du Père ✠ et du Fils ✠ et de l'Esprit ✠ Saint, afin que tu sortes et que tu t'éloignes de ce serviteur de Dieu N... En effet, maudit damné, celui-là même te commande, qui marcha à pied sur la mer et tendit la droite à Pierre qui s'enfonçait. Donc, maudit diable, reconnais ta sentence et rends honneur à Dieu vivant et vrai; rends honneur à Jésus-Christ son Fils et à l'Esprit-Saint et éloigne-toi de ce serviteur de Dieu N..., parce que Dieu a daigné l'appeler pour luimême, et Notre-Seigneur Jésus-Christ vers sa sainte grâce et sa bénédiction et vers la fontaine du baptême.

que voici, de l'esclavage de l'ennemi et tu la recevras dans ton céleste royaume. Ouvre-lui les yeux de la conscience et fais luire en elle l'éclat de ton Évangile. Joins à sa vie un ange de lumière qui l'écartera de toute embûche de l'ennemi, de la rencontre du Malin, du démon de midi et des apparitions mauvaises.

Le prêtre souffle sur la bouche de l'enfant, sur son front et sur sa poitrine, en disant :

Chasse de lui tout esprit mauvais et impur caché et retiré dans son cœur (cela se dit trois fois) : esprit d'erreur, esprit de malice, esprit d'idolâtrie et de toute impureté, capable d'agir dans les maximes du diable. Fais de cette créature une brebis raisonnable du saint troupeau de ton Christ, un membre honorable de son Église, un vase sanctifié, un fils de lumière et un héritier de ton royaume; afin que, formée selon tes commandements, si elle a gardé le

---

Ici, avec le pouce, sur le front, il signe l'enfant en disant :

Et ce signe de la sainte croix ✠ que nous donnons à son front, toi, maudit diable, n'ose jamais le violer. Par le même Christ Notre-Seigneur. ℟ Amen.

Bientôt il impose la main sur la tête de l'enfant, et dit :

PRIONS.

C'est ton éternelle et très-juste piété que j'invoque, Seigneur Père tout-puissant, Dieu éternel, auteur de la lumière et de la vérité, sur ton serviteur N..., que voici, afin que tu daignes l'illuminer de la lumière de ton intelligence : purifie-le et sanctifie-le : donne-lui une science vraie, afin que, devenu digne de la

sceau intact, conservé la tunique sans tache, elle jouisse du bonheur des saints dans ton royaume.

A haute voix :

Par la grâce, la miséricorde et la bonté de ton Fils unique, avec lequel tu es béni, ainsi que ton Esprit très-saint, bon et vivifiant, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

Le prêtre délie et découvre l'enfant, le tourne vers l'Occident, lui élève les mains, et dit trois fois :

Renonces-tu à Satan? et à toutes ses œuvres? et à tous ses anges? et à tout son service? et à toutes ses pompes?

Le Parrain, à chaque fois, dit. — J'y renonce.

Le Prêtre, trois fois. — As-tu renoncé [1] à Satan?

Le Parrain, à chaque fois. — J'y ai renoncé.

Le Prêtre dit au parrain. — Souffle et crache sur l'enfant.

Cela fait, le prêtre tourne le futur baptisé vers l'Orient, lui abaisse les mains et dit trois fois :

Le Prêtre. — T'attaches-tu au Christ?

Le Parrain, à chaque fois. — Je m'y attache.

Le Prêtre, trois fois. — T'es-tu attaché au Christ?

---

grâce de ton baptême, il tienne l'espérance ferme, le conseil droit, la doctrine sainte. Par le Christ Notre-Seigneur. ℟ Amen.

Ensuite le prêtre impose la partie extrême de l'étole sur l'enfant, en disant :

N..., entre dans le temple de Dieu, pour que tu aies part avec le Christ à la vie éternelle. ℟ Amen.

1. Voyez dans le Glossaire le sens propre des mots grecs ici employés.

Le Parrain, à chaque fois. — Je m'y suis attaché.

Le Prêtre dit de nouveau. — Crois-tu en lui?

Le Parrain. — Je crois en lui en tant que Roi et Dieu.

Et il récite le Πιστεύω (*Credo*).

Après la récitation du symbole, le prêtre lui demande encore trois fois :

Le Prêtre. — T'es-tu attaché au Christ?

Le Parrain, à chaque fois. — Je m'y suis attaché.

Le Prêtre. — Crois-tu en lui?

Le Parrain. — Je crois en lui en tant que Roi et Dieu.

Et il récite une seconde fois le Πιστεύω.

Après cette récitation, le prêtre demande encore trois fois :

Le Prêtre. — T'es-tu attaché au Christ?

Le Parrain, à chaque fois. — Je m'y suis attaché.

Le Prêtre. — Crois-tu en lui?

Quand ils sont entrés dans l'église, le prêtre, s'avançant vers les fonts avec le parrain et la marraine, dit conjointement avec eux d'une voix claire :

« Credo in deum Patrem omnipotentem, creatorem cœli et terræ. Et in Jesum-Christum, etc., etc. »

. . . .

« Pater noster, qui es in cœlis, etc. »

. . . .

Et ensuite, avant de s'approcher du Baptistère, qu'il dise :

EXORCISME.

Je t'exorcise, légion des esprits immondes, au nom de Dieu, Père tout-puissant ✠, et au nom de Jésus-Christ son Fils, notre seigneur et juge ✠, et dans la vertu de l'Esprit-Saint ✠; afin que tu t'éloignes de cette créature de Dieu N..., que Notre-Seigneur a daigné appeler à son saint temple, afin qu'il devienne temple de Dieu vivant et que l'Esprit-Saint habite en lui. Par le même

Le Parrain. — Je crois en lui en tant que Roi et Dieu.

Et il récite pour la troisième fois le Πιστεύω.

Le Prêtre interroge encore trois fois. — T'es-tu attaché au Christ?

Le Parrain, à chaque fois. — Je m'y suis attaché.

Le Prêtre. — Courbe-toi devant lui.

Le Parrain se courbe en disant. — Je me courbe devant le Père, le Fils et le Saint-Esprit, Trinité consubstantielle et indivisible.

Ensuite le prêtre dit :

Béni soit Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

Ensuite il dit cette prière :

PRIONS LE SEIGNEUR.

Seigneur et dominateur, notre Dieu, appelle ton serviteur à la sainte lumière et rends-le digne de

---

Christ Notre-Seigneur, qui doit venir juger vivants et morts, et le siècle par le feu. ℟ Amen.

Puis que le prêtre avec le doigt prenne de la salive de sa bouche, et touche les oreilles et les narines de l'enfant. Mais en touchant l'oreille droite et la gauche, qu'il dise :

Ephpheta, c'est-à-dire : ouvre-toi.

Ensuite il touche les narines, disant :

En odeur de suavité. Quant à toi, diable, enfuis-toi.

Ensuite il interroge le futur baptisé par son nom, en disant :

N..., renonces-tu à Satan?

Le Parrain répond : J'y renonce.

cette faveur si grande de ton baptême. Dépouille-le de vétusté et fais-le renaître à la vie éternelle. Remplis-le de la puissance de ton Saint-Esprit, en l'union de ton Christ, afin qu'il ne soit plus l'enfant d'un homme, mais l'enfant de ton royaume. Par la faveur et la grâce de ton Fils unique, avec lequel tu es béni, avec ton Esprit très-saint, bon et vivifiant, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

FIN DE LA CATÉCHÈSE ORTHODOXE.

Le Prêtre. — Et à toutes ses œuvres?

Le Parrain. — J'y renonce.

Le Prêtre. — Et à toutes ses pompes?

Le Parrain. — J'y renonce.

Ensuite le prêtre trempe le pouce dans l'huile des catéchumènes et oint l'enfant sur la poitrine et entre les épaules, en forme de croix, en disant :

Moi, je t'oins ✠ de l'huile du salut, en Jésus-Christ Notre-Seigneur, pour que tu aies la vie éternelle.

Aussitôt il éponge avec du coton, ou une autre substance semblable, le pouce et les endroits oints; — et il dépose l'étole violette.

FIN DE LA CATÉCHÈSE LATINE.

SUITE

DU

SAINT BAPTÊME ORTHODOXE.

Le prêtre entre et revêt des ornements blancs sacerdotaux et les épimanikia. Et tous les cierges allumés, ayant pris un encensoir, il s'approche de la kolymbithra et encense à l'entour; et ayant rendu l'encensoir, il s'incline (il adore).

Ensuite le diacre dit :

Bénis, Seigneur.

Le Prêtre, à haute voix. — Béni soit le règne du Père et du Fils et du Saint-Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

Le Diacre. — Prions en paix le Seigneur.

Le Chœur. — Seigneur, aie pitié.

Pour la paix d'en haut et le salut.

Pour la paix du monde entier.

Pour cette maison sainte et ceux qui ont la foi.

Pour notre archevêque.

Pour que cette eau soit sanctifiée par la puis-

SUITE

DU

BAPTÊME LATIN.

Le prêtre prend une étole de couleur blanche, — et il interroge par son nom le futur baptisé, le parrain répondant.

N..., crois-tu en Dieu, Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre? ℟ J'y crois.

sance et l'énergie et le souffle du Saint-Esprit, prions le Seigneur.

Pour qu'il lui soit donné la grâce de la délivrance, la bénédiction du Jourdain, prions le Seigneur.

Pour que descende dans cette eau l'énergie purificative de la supra-substantielle Trinité, prions le Seigneur.

Pour que nous soyons illuminés de la lumière de la connaissance et de la piété, par le souffle du Saint-Esprit, prions le Seigneur.

Pour que cette eau devienne le repoussoir de toute attaque d'ennemis visibles et invisibles, prions le Seigneur.

Pour que l'enfant plongé dans cette eau devienne digne du règne impérissable, prions le Seigneur.

Pour celui qui s'avance vers la sainte illumination et pour son salut, prions le Seigneur.

Pour qu'il soit reçu fils de lumière et héritier des biens éternels, prions le Seigneur.

Pour qu'il devienne complanté et participant à la mort et à la résurrection de Christ notre Dieu, prions le Seigneur.

Pour qu'il conserve l'ornement du baptême et les arrhes de l'Esprit, sans tache et sans déshonneur,

---

Crois-tu en Jésus-Christ son Fils unique, Notre-Seigneur, qui est né et a souffert? ℟ J'y crois.

Crois-tu à l'Esprit-Saint, la sainte Église catholique, la commu-

dans le jour terrifiant de Christ notre Dieu, prions le Seigneur.

Pour que cette eau devienne pour lui un bain de renaissance, en rémission des péchés, et un vêtement d'incorruptibilité, prions le Seigneur.

Pour que le Seigneur Dieu entende la voix de notre supplication, prions le Seigneur.

Pour que cet enfant et nous soyons délivrés de toute affliction, colère, danger et besoin, prions le Seigneur.

Reçois-nous, sauve-nous, aie pitié de nous et protége-nous.

La Panagia sans tache, supra-bénie, glorieuse Dame.

Et pendant que le diacre dit cela, le prêtre dit la prière qui suit en silence :

PRIÈRE.

O Dieu compatissant et miséricordieux, scrutant reins et cœurs et pénétrant seul les pensées cachées des hommes; car il n'est rien d'invisible devant toi, mais toutes choses sont nues et ouvertes à tes yeux. O toi qui connais ce qui est en moi, ne me maudis pas, et ne détourne pas de moi ton visage; mais laisse de côté mes égarements, à cette heure-ci, toi qui laisses de côté les péchés des hommes pour leur

---

nion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair et la vie éternelle? ℟ J'y crois.

Aussitôt, en prononçant le nom du futur baptisé, le prêtre dit :

repentir, et lave-moi les souillures du corps et la tache de l'âme et sanctifie-moi tout entier par ta puissance invisible et par ta droite spirituelle, afin que, prêchant aux autres la liberté et l'attribuant à la foi qui découle de ton ineffable amour des hommes, je ne devienne pas incapable comme un esclave de péché. Non, Seigneur, seul bon et ami des hommes, que je ne sois pas rejeté dans l'abaissement, mais envoie une puissance d'en haut, et renforce-moi pour l'administration de ton dit mystère, le grand et supra-céleste, et fais que le Christ à l'avenir renaisse par mon infirmité; et édifie-le sur le fondement de tes Apôtres et de tes Prophètes, et ne le méprise pas, mais plante le plant de vérité dans ta sainte Église catholique et apostolique et ne le rejette pas, afin que, grandissant dans la piété, il serve à glorifier ton très-saint nom, du Père et du Fils et du Saint-Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

Il faut savoir que le prêtre ne prononce rien à haute voix, mais que l'Amen, il le dit en lui-même.

PRIÈRE.

Tu es grand, Seigneur, et tes œuvres admirables, et aucune parole ne suffira pour chanter tes merveilles (*trois fois*). Car toi, par la volonté, tu tires tout du non-être à l'être. Par ta force, tu maintiens

---

N..., veux-tu être baptisé?

Le Parrain répond : Je le veux.

la création et par ta prévoyance tu diriges le monde. Toi ayant formé la création de quatre éléments, tu as couronné de quatre saisons le cycle de l'année. Toutes les vertus spirituelles tremblent devant toi. Un soleil te chante; une lune te glorifie. Les étoiles viennent à ta rencontre. La lumière t'obéit; les abîmes frissonnent à cause de toi; les sources sont tes esclaves. Toi, tu as étendu le ciel comme une peau; tu as consolidé la terre sur les eaux; tu as borné tout autour la mer avec du sable, tu as soufflé l'air de toi pour les respirations. Des vertus angéliques te servent, les Chérubim aux yeux nombreux et les Séraphim aux six ailes, se tenant en cercle et volant à l'entour, par crainte de ta gloire inapprochable, se couvrent jusqu'en bas. Car Toi, étant un Dieu indescriptible, sans commencement et inexprimable, tu es venu sur la terre, ayant pris une forme d'esclave, né dans une ressemblance d'homme. Car tu n'as pas souffert, Seigneur, à cause des entrailles de ta miséricorde, de voir tyrannisée par le diable la race des hommes; mais tu es venu et tu nous a sauvés. Nous confessons la grâce, nous proclamons la miséricorde, nous ne célons pas la bienfaisance.

Alors le parrain, ou la marraine, ou l'un et l'autre, si tous les deux sont admis, tenant l'enfant, le prêtre prend avec un petit vase ou une petite outre de l'eau baptismale, et il en répand trois fois sur la tête de l'enfant en forme de croix, et prononçant en même temps les paroles, une fois seulement, distinctement et attentivement, il dit

N..., je te baptise au nom du Père ✠ (qu'il verse une première fois) et du Fils ✠ (qu'il verse une seconde fois) et de l'Esprit ✠ Saint qu'il

Tu as délivré les générations de notre nature, tu as sanctifié une matrice vierge par ton enfantement. Toute la création t'a chanté à ton apparition. Car Toi, ô notre Dieu, tu as été vu sur la terre et tu as conversé avec les hommes; toi encore, tu as sanctifié le courant du Jourdain, y ayant envoyé du haut du ciel ton Esprit très-saint, et tu as brisé les têtes des dragons qui y avaient leur repaire. Toi-même donc, roi ami des hommes, présente-toi maintenant encore par le souffle du Saint-Esprit et sanctifie cette eau (*trois fois*); et donne-lui la grâce de la délivrance et la bénédiction du Jourdain. Fais en elle une source d'incorruption, un don de sanctification, un lavage de péchés, un préservatif de maladies, une ruine pour les démons, inapprochable pour les puissances opposées, remplie d'une force angélique. Que ceux qui tendent des embûches à ta créature fuient loin d'elle; parce que ton nom, Seigneur, nous l'avons invoqué, le nom admirable et glorieux et terrible aux ennemis.

Et il scelle (il fait un signe de croix), après avoir soufflé trois fois sur l'eau, et il prie, disant :

PRIÈRE.

Que toutes les puissances ennemies soient écra-

---

verse une troisième fois). Or, là où est la coutume de baptiser par immersion, le prêtre reçoit l'enfant, et prenant garde qu'il ne soit blessé, il l'immerge avec précaution et le baptise par une triple immersion, et dit seulement une fois :

N..., moi je te baptise au nom du Père ✠ et du Fils ✠ et de l'Esprit ✠ Saint.

sées par le signe de la croix vénérable (*trois fois*). Que tous les spectres aériens et invisibles nous soient soumis et qu'un démon ténébreux ne se cache pas dans cette eau ; qu'il ne descende pas non plus dans le baptisé, nous t'en supplions, Seigneur, un esprit mauvais, fauteur d'obscurité de raisonnements et de trouble de pensée. Mais toi, Seigneur de toutes choses, fais de cette eau une eau de délivrance, une eau de sanctification, une purification de corps et d'esprit, un déliement de chaînes, une rémission de péchés, une illumination d'âme, un bain de renaissance, un renouvellement d'esprit, un gage d'adoption, un vêtement de pureté, une source de vie. Car tu as dit, Seigneur : « Lavez-vous et devenez purs, enlevez les méchancetés de vos âmes. » Favorise-nous donc de la régénération d'en haut, au moyen de l'eau et de l'esprit. Apparais en elle, Seigneur ; et donne d'être recréé à celui qui sera baptisé en elle, pour qu'il se dépouille du vieil homme, de l'homme corrompu selon les désirs de la tromperie, et de revêtir l'homme nouveau, l'homme renouvelé selon l'image de celui qui l'a créé ; afin que, devenu complanté dans la ressemblance de ta mort par le baptême, il devienne aussi participant à ta résurrection ; et ayant gardé le don

---

Bientôt le parrain ou la marraine, ou l'un et l'autre, lèvent ensemble l'enfant des fonts sacrés, en le recevant de la main du prêtre. Ensuite le prêtre trempe le pouce dans le saint chrême, et oint l'enfant, au sommet de la tête, en forme de croix, en disant :

Que Dieu tout-puissant, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ,

de ton saint esprit et ayant augmenté le dépôt de la grâce, il reçoive le prix de l'élection d'en haut, et qu'il soit compté avec ses premiers parents, écrits dans le ciel, en toi, Jésus-Christ notre Dieu et notre Seigneur. Parce qu'à toi appartient gloire, puissance, honneur et adoration, en même temps qu'à ton Père sans commencement, et à ton Esprit très-saint et bon et auteur de la vie, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

Le Prêtre. — La paix avec tous.

Le Diacre. — Inclinons nos têtes au Seigneur.

Et le prêtre souffle trois fois sur le vase de l'huile tenu par le diacre et il la scelle trois fois, et celui-ci ayant dit :

Prions le Seigneur,

Le prêtre dit la prière suivante, en silence :

PRIÈRE.

Dominateur, Seigneur, Dieu de nos pères, qui ayant envoyé à ceux de l'arche de Noé une colombe tenant à son bec une branche d'olivier, symbole de réconciliation et de salut contre le déluge, et ayant symbolisé par ces choses le mystère de la grâce ; et ayant accordé le fruit de l'olivier en accomplissement de tes saints mystères ; par lui encore ayant accompli et ceux qui étaient dans la loi de l'Esprit-Saint,

---

qui t'a régénéré avec l'eau et l'Esprit-Saint et qui t'a donné la rémission de tous les péchés (ici il oint), t'oigne lui-même du chrême de salut ✠, dans le même Jésus-Christ Notre-Seigneur, pour la vie éternelle. ℟ Amen.

et ceux qui sont dans la grâce des parfaits; toi-même bénis aussi cette huile, par la vertu, par l'énergie et par le souffle de ton Saint-Esprit, de sorte qu'elle devienne une onction d'incorruptibilité, une arme de justice, un renouvellement d'âme et de corps, un repoussoir de toute énergie diabolique, pour débarrasser de tous maux ceux qui en sont oints dans la foi, ou aussi ceux qui s'en servent pour ta gloire et celle de ton Fils unique et de ton Esprit très-saint et bon et vivifiant, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles.

Le Chœur. — Amen.

Le Diacre. — Faisons attention.

Le prêtre, chantant l'*Alleluia* trois fois avec le peuple, fait trois croix avec l'huile dans l'eau.

Ensuite il dit à haute voix :

Béni soit Dieu, illuminant et sanctifiant tout homme venant dans le monde, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles.

Le Chœur. — Amen.

Et l'on apporte le futur baptisé. Or le prêtre prend de l'huile et fait un signe de croix sur le front et sur la poitrine, et sur les reins du futur baptisé, disant :

Le serviteur de Dieu (un tel) est oint d'huile d'allégresse, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Et scellant la poitrine et les reins :

Le Prêtre dit : La paix avec toi. ℟ Et avec ton esprit.

Alors avec du coton ou autre chose semblable, il essuie son pouce et l'endroit oint et impose sur sa tête un linge blanc au lieu de la robe blanche, disant:

Reçois la robe blanche, puisses-tu la porter immaculée devant

A la poitrine, il dit : Pour la guérison de l'âme et du corps;
Aux oreilles : Pour l'audition de la foi;
Aux pieds : Pour marcher dans ses voies;
Aux mains : Tes mains m'ont fait et m'ont créé.

Et après que tout le corps a été oint, le prêtre le baptise, le tenant droit et regardant vers l'Orient, et disant :

Le serviteur de Dieu (un tel) est baptisé au nom du Père, Amen, — et du fils, Amen, — et du Saint-Esprit, Amen.

A chaque invocation le plongeant et le retirant, et après le baptême le prêtre se nettoie, chantant avec le peuple :

Bienheureux ceux dont les infidélités ont été remises, et dont les péchés ont été cachés. — Heureux un homme, et le reste du psaume, trois fois.

Et en revêtant l'enfant de sa mantille, il dit :

Le serviteur de Dieu (un tel) est revêtu d'une tunique de justice, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Et l'on chante le *Troparion* sur le mode plagal du 3e :

Fournis-moi une tunique lumineuse, toi qui es entouré de feu comme d'un vêtement, Christ très-miséricordieux, notre Dieu. Moïse, ayant gravé une croix sur un bâton droit, divisait l'Erythrée pour Israël qui devait passer à pied; et l'ayant frappée en se retournant, il réunit Pharaon à ses chars. Il a gravé au travers sur la longueur l'arme invincible; c'est pourquoi chantons au Christ notre Dieu, parce qu'il sera glorifié.

---

le tribunal de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour la vie éternelle. ℟ Amen.

Ensuite le prêtre donne au baptisé ou au parrain un flambeau allumé, disant :

Et après qu'on a revêtu l'enfant, le prêtre prie en disant la prière suivante :

Le Diacre. — Prions le Seigneur.

Tu es béni, Seigneur Dieu, souverain de toutes choses, source des biens, soleil de la justice, toi qui as allumé pour ceux qui sont dans l'obscurité une lumière de salut, par l'apparition de ton unique Fils notre Dieu, et nous as accordé, à nous indignes, l'heureuse purification dans l'eau sainte et la divine sanctification dans le chrême vivifiant; toi qui maintenant aussi as daigné faire renaître ton serviteur nouvellement illuminé, au moyen d'eau et de souffle et l'as gratifié de la rémission des péchés volontaires et involontaires; toi-même, donc, Dominateur, Roi de toutes choses plein de miséricorde, accorde-lui aussi le sceau du don du saint et tout-puissant et adorable Esprit, et la participation du saint corps et de l'honorable sang de ton Christ. Garde-le dans ta sainte sanctification. Confirme-le dans la foi orthodoxe. Éloigne-le du malin et de toutes ses embûches, et par ta crainte salutaire, en chasteté et justice conserve son âme; afin que, en toute œuvre et parole te complaisant, il devienne fils et héritier de ton royaume supracéleste.

Le Prêtre, à haute voix. — Parce que tu es notre Dieu, Dieu de la pitié et du salut, encore à toi nous

---

Reçois un flambeau ardent, et, irréprochable, garde ton Baptême : observe les commandements de Dieu, afin que, lorsque le Seigneur viendra aux noces, tu puisses courir au-devant de lui

renvoyons la gloire, au Père et au Fils et au Saint-Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

Et, après la prière, il oint le baptisé avec le saint myre, faisant un signe de croix sur le front et les yeux, et les deux oreilles et la poitrine, et les mains et les pieds, en disant :

Sceau du don de l'Esprit-Saint. Amen.

Ensuite le prêtre fait approcher l'enfant au-dessus de la kolymbithra et lui coupe trois mèches de cheveux, une à droite de la tête, l'autre à la gauche, et la troisième au sommet de la tête; et il les jette dans la kolymbithra.

Puis le prêtre fait avec le parrain et le petit enfant une sorte de cercle (en marchant autour de la kolymbithra), et l'on chante (mode plagal du 3e en LA) :

Vous tous qui avez été baptisés dans Christ, vous avez revêtu Christ. Alleluia (*trois fois*).

Encore sur le 3e mode :

Seigneur, ma lumière et mon sauveur.

Verset. — Seigneur, défenseur de ma vie.

Ensuite l'*Apôtre* (c'est-à-dire l'épître) :

LECTURE DE L'ÉPITRE DE PAUL AUX ROMAINS.

CHAP. VI, 3.

Mes frères, nous tous qui avons été baptisés dans le Christ, nous avons été baptisés en sa mort. Nous avons été ensevelis avec lui par le baptême dans la mort; afin que, comme Jésus-Christ s'est levé d'entre

---

en compagnie de tous les saints dans la cour céleste et que tu aies la vie éternelle et que tu vives dans les siècles des siècles. ℟ Amen.

les morts pour la gloire de son Père, ainsi nous marchions, nous aussi, dans une vie nouvelle. Car si nous avons été complantés dans la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi dans celle de sa résurrection, sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché fût détruit, c'est-à-dire que nous ne soyons plus esclaves du péché. Car celui qui est mort est justifié du péché. Si donc nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons avec lui. Nous avons appris que Christ, ressuscité des morts, ne meurt plus. La mort ne le domine plus. Car il est mort au péché, il est mort une fois. Mais il vit; il vit en Dieu. Ainsi vous aussi, considérez que vous êtes à la vérité morts au péché, mais vivants en Dieu, en Jésus-Christ Notre-Seigneur. Alleluia.

ÉVANGILE DE CELUI SELON MATTHIEU.

CHAP. XXVIII, 16.

En ce temps-là, les onze disciples s'en allèrent en Galilée, sur la montagne où Jésus leur avait ordonné d'aller; et l'ayant vu, ils l'adorèrent; quelques-uns doutèrent. Et Jésus s'approchant leur

---

Enfin LE PRÊTRE dit : N..., va en paix, et que le Seigneur soit avec toi. ℟

FIN DU BAPTÊME LATIN.

parla, disant : Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre. Allez donc; enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur enseignant à garder tout ce que je vous ai confié ; et voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation du siècle. Amen.

FIN DU BAPTÊME ORTHODOXE.

DIFFÉRENCES

ENTRE

LE RITUEL ORTHODOXE ET LE RITUEL ROMAIN

N. B. — Les lettres R. O. signifient le rituel oriental; R. R., le rituel romain.

1. R. O. — Les paroles du baptême sont en langue grecque, c'est-à-dire comprises par les fidèles.

R. R. — Les paroles du baptême sont en langue latine, c'est-à-dire en une langue maintenant étrangère aux fidèles.

2. R. O. — Le signe de la croix se fait avec les trois premiers doigts.

R. R. — Le signe de la croix se fait avec toute la main.

3. R. O. — A la doxologie, quelle qu'en soit la teneur, on fait le signe de la croix à l'invocation de chacune des personnes de la Trinité.

R. R. — A la doxologie (*Gloria Patri,* ou autres), on ne fait aucun signe de croix.

4. R. O. — Les prêtres n'ont ni surplis ni aube[1].

R. R. — Le prêtre revêt le surplis ou l'aube.

1. J'ai écrit au pluriel, *les prêtres,* parce que ordinairement, au baptême grec, il y en a plusieurs.

5. R. O. — Il n'y a pas, durant la cérémonie, changement de vêtement sacerdotal.

R. R. — Le prêtre se sert de deux étoles, l'une violette pour la catéchèse, l'autre blanche pour conférer le sacrement.

6. R. O. — D'après la rubrique [1], le prêtre doit mettre les manchettes ou manipules; mais il n'est plus d'usage de les porter, de peur qu'en agitant l'eau mélangée d'huile, l'officiant ne les salisse.

R. R. — D'après le Rituel, le prêtre ne porte pas de manipules.

7. R. O. — Même si le baptême s'administre à l'église (dans les provinces, par exemple), l'enfant n'est pas tenu à la porte durant la partie catéchistique.

R. R. — L'enfant reste à la porte de l'église durant la catéchèse.

8. R. O. — Le symbole de foi (Πιστεύω εἰς ἕνα θεόν) est récité trois fois par le parrain, au nom de l'enfant.

R. R. — Le *Credo* n'est récité qu'une fois par le parrain.

9. R. O. — Il n'y a pas de récitation du Πατὲρ ἡμῶν, Notre Père.

R. R. — Le parrain récite en plus le *Pater noster*.

10. R. O. — Les fidèles et les prêtres, pour prier, se tournent vers l'Orient, d'où s'est levé le soleil de justice.

R. R. — L'Orient n'est pas symbolique. On ne se tourne point vers lui.

11. R. O. — Le prêtre est couvert du kalymmaphi durant la catéchèse, et découvert durant l'administration du baptême.

1. Du mot *rubrum* rouge, parce que c'est en lettres rouges que sont écrites les prescriptions du rituel. Ainsi *rubrique* ou *règle du rituel* sont synonymes.

R. R. — Le prêtre est découvert durant toute la cérémonie.

12. R. O. — On commence par des litanies la cérémonie du sacrement qui s'appelle Ἀκολουθία, suite, et l'on acclame la sainte Vierge à la dernière des invocations.

R. R. — Il n'y a pas de litanies du tout, et pas d'invocation à la Vierge.

13. R. O. — On encense la kolymbithra, l'enfant, l'assemblée.

R. R. — Il n'y a pas d'encensement.

14. R. O. — On chante des troparia ou motets, des versets de psaume, alleluia.

R. R. — Il n'y a pas de chant.

15. R. O. — La kolymbithra est un vrai baptistère, car on peut y plonger et l'on y plonge en effet l'enfant.

R. R. — Les fonts ne sont pas un vrai baptistère, car on ne peut y plonger et, de fait, on n'y plonge pas l'enfant.

16. R. O. — Le sel n'est pas employé.

R. R. — On emploie le sel : après l'avoir exorcisé, le prêtre le met dans la bouche de l'enfant.

17. R. O. — Le prêtre ne se sert pas de salive, mais il ordonne au parrain de cracher sur l'enfant.

R. R. — Le parrain ne crache pas sur l'enfant. Mais le prêtre prend, avec le pouce, de sa salive et en oint les narines et les oreilles du futur baptisé, en y formant des signes de croix.

18. R. O. — L'eau est naturelle et bénite séparément par de longues prières. Puis le prêtre y jette de l'huile; et c'est dans ce mélange que l'on immerge l'enfant.

R. R. — L'eau est naturelle et bénite assez brièvement ; elle n'est pas mêlée à de l'huile.

19. R. O. — L'huile qui sert au baptême est achetée chez l'épicier, puis bénite par le prêtre.

R. R. — L'huile des catéchumènes est consacrée solennellement par l'évêque diocésain, le jeudi saint.

20. R. O. — Le baptême se fait par immersion.

R. R. — Le baptême se fait par ablution; cependant, il peut se faire aussi par immersion.

21. R. O. — Le myre doit renfermer trente-sept substances, d'après le « méga Euchologion. »

R. R. — Le chrême ne renferme que deux substances, l'huile et le baume.

22. R. O. — C'est le patriarche œcuménique de Constantinople qui consacre le myre, le jeudi saint, au milieu du plus solennel apparat, et l'envoie aux diverses églises d'Orient.

R. R. — L'évêque diocésain consacre le saint chrême le jeudi saint, pour son diocèse.

23. R. O. — Le prêtre fait avec le saint myre des signes de croix sur le front, les yeux, les narines, la bouche, les oreilles, les mains, les pieds et la poitrine de l'enfant, sans prononcer de formule sacramentelle.

R. R. — Le prêtre fait avec le chrême un seul signe de croix sur le sommet de la tête de l'enfant, en prononçant des paroles sacramentelles.

24. R O. — Avec l'huile, le prêtre fait des signes de croix sur la poitrine, les reins, les oreilles, les pieds et les mains de l'enfant.

R. R. — Le prêtre ne fait avec l'huile des catéchumènes que deux signes de croix, l'un à la poitrine, l'autre aux reins.

25. R. O. — Le parrain oint d'huile le corps tout entier de l'enfant.

R. R. — Ni le parrain ni le prêtre n'accomplissent cette cérémonie.

26. R. O. — L'onction du myre n'est pas seulement une onction. Elle est avant tout un sacrement séparé du baptême, celui de la confirmation.

R. R. — Le saint chrême n'est qu'une simple onction après le baptême. Il ne lui est pas reconnu de caractère sacramental.

27. R. O. — Pendant le chant d'un motet, l'enfant est revêtu de sa robe blanche par le prêtre, avant le myre.

R. R. — L'enfant est revêtu de sa tunique blanche après le chrême.

28. R. O. — On lit à la fin de la cérémonie une épître et un évangile.

R. R. — Il n'y a ni épître ni évangile.

29. R. O. — On porte, huit jours après le baptême, l'enfant à l'église, pour qu'il reçoive un troisième sacrement, celui de l'Eucharistie, par la communion du pain et du vin.

R. R. — L'enfant ne communie, sauf danger de mort, qu'à l'âge de onze à douze ans; et seulement sous l'espèce du pain.

30. R. O. — De droit commun, la confirmation est administrée par le prêtre; il n'y a pas de soufflet donné au petit confirmé.

R. R. — De droit commun, le prêtre ne peut confirmer; c'est à l'évêque qu'appartient ce privilége. Le confirmant reçoit un léger soufflet.

31. R. O. — Le prêtre coupe à l'enfant, à trois endroits différents de la tête, en forme de croix, trois mèches de cheveux après le myre.

R. R. — Il n'y a aucune tonsure, ni au baptême, ni plus tard à la confirmation.

32. R. O. — Le prêtre fait six insufflations, soit sur l'eau, soit sur l'huile, soit sur l'enfant.

R. R. — Le prêtre souffle une fois sur l'enfant.

33. R. O. — Le baptême s'administre à la maison, au milieu des joies de la famille et du plus vif entrain.

R. R. — Le baptême s'administre toujours (hors le cas de nécessité) à l'église, avec froideur et en une langue morte.

TABLE DES AUTEURS

CITÉS DANS L'HISTORIQUE DU BAPTÊME.

Concile de Carthage, an 256.
— *de Nicée,* an 325.
— *de Carthage,* an 398.
— *de Mâcon,* an 588.
— *de Tours,* an 813.
— *de Trèves,* an 1227.
— *de Cologne,* an 1281.
— *de Vienne,* an 1311.
— *de Trente,* an 1545-1563.

Saint Denys l'Aréopagite, premier évêque d'Athènes, mort en 95, Ier siècle.

Saint Jean l'Apocalyptique, apôtre, mort en 101, Ier siècle.

Hermas, prêtre de Rome, mort vers 92, Ier siècle.

Saint Clément, évêque de Rome, pape de 67 ou de 91 à 100, Ier siècle.

Ignace, disciple des apôtres, évêque d'Antioche, martyrisé en 107 ou en 116, Ier et IIe siècles.

Saint Polycarpe, évêque de Smyrne, disciple de saint Jean, 72-167, IIe siècle.

Saint Irénée, évêque de Lyon, disciple de saint Polycarpe, 140-202, IIe siècle.

SAINT VICTOR Ier, pape de 185 à 197, IIe siècle.

SAINT JUSTIN, martyr, 103-168, IIe siècle.

SAINT THÉOPHILE, évêque d'Antioche, 120-190, IIe siècle.

SAINT CLÉMENT, évêque d'Alexandrie, mort en 217, IIe et IIIe siècles.

TERTULLIEN, docteur de l'Église, né à Carthage, 160-245, IIe et IIIe siècles.

ORIGÈNE, docteur de l'Église, prêtre, né à Alexandrie, 185-253, IIIe siècle.

SAINT DENYS, d'Alexandrie, théologien grec, 200-265, IIIe siècle.

SAINT CYPRIEN, évêque de Carthage, 200-258, IIIe siècle.

SAINT ÉTIENNE Ier, évêque de Rome, pape de 253 à 257, IIIe siècle.

EUSÈBE (Pamphile), évêque de Césarée, 270-338, historien grec, IIIe et IVe siècles.

SAINT GRÉGOIRE de Nazianze, docteur de l'Église, patriarche de Constantinople, 328-389, IVe siècle.

SAINT ATHANASE, docteur de l'Église, patriarche d'Alexandrie, 296-373, IVe siècle.

SAINT BASILE LE GRAND, docteur de l'Église, mort dans la retraite, 329-379, IVe siècle.

SAINT AMBROISE, évêque de Milan, 340-397, IVe siècle.

Sacramentaire ambrosien, du même évêque.

SAINT GRÉGOIRE DE NYSSE, frère de saint Basile, 380-396, IVe siècle.

SAINT HILAIRE de Poitiers, évêque, docteur de l'Église, 300-367, IVe siècle.

Canons apostoliques, ou règles données par les apôtres et mises par écrit par des auteurs anonymes vers le IIIe siècle, au nombre de quatre-vingt-cinq selon les Grecs, de cinquante selon les Latins.

Constitutions apostoliques, recueil, divisé en huit livres, de canons apocryphes (disent la plupart des critiques) plutôt dans ce qui regarde le dogme que dans ce qui touche à la discipline. — Il ne faut pas les confondre avec les quatre collections des canons des conciles œcuméniques, faites par les Grecs de Constantin à Photius.

SAINT JEAN CHRYSOSTOME, patriarche de Constantinople, 347-407, IVe siècle.

SAINT CYRILLE, patriarche de Jérusalem, 315-386, IVe siècle.

SAINT CYRILLE, patriarche d'Alexandrie, 412-444, Ve siècle.

SAINT JÉRÔME, Romain, prêtre de l'Église latine, docteur de l'Église, 346-420, IVe et Ve siècles.

SAINT AUGUSTIN, évêque d'Hippone, en Afrique, 354-430, IVe et Ve siècles.

SAINT CÉLESTIN Ier, pape de 422 à 432, Ve siècle.

SAINT GÉLASE, pape, auteur du Sacramentaire de l'Église romaine, 492-496, Ve siècle.

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND, docteur de l'Église, pape, 540-604, VIe siècle.

ALCUIN, savant du VIIIe siècle à la cour de Charlemagne, 735-804.

BÈDE LE VÉNÉRABLE, Anglais, 675-735, VIIe et VIIIe siècles.

ÉTIENNE II, pape, mort en 757, VIIIe siècle.

CEDRENUS, moine grec, auteur byzantin du XIe siècle.

SAINT BONAVENTURE, docteur séraphique de l'ordre de Saint-François, 1221-1274, XIIIe siècle.

SAINT THOMAS D'AQUIN, docteur angélique, de l'ordre de Saint-Dominique, 1227-1274, XIIIe siècle.

EUGÈNE IV, pape, mort à Rome en 1447, XVe siècle.

LUTHER, moine saxon, de l'ordre des Augustins, chef de la réforme en Allemagne, 1483-1546, XVIe siècle.

CALVIN, de Noyon, chef de la réforme en France et à Genève, 1509-1564, XVIe siècle.

BALDUIN (Francis), Belge, 1520-1573, calviniste, XVIe siècle.

DURANTI (Jean-Étienne), Français, 1534-1589, XVIe siècle.

BARONIUS, de l'ordre de l'Oratoire de saint Philippe de Néri, historien et cardinal napolitain, 1538-1607, XVIe siècle.

BELLARMIN, cardinal, prêtre romain, de l'ordre des Jésuites, 1542-1621, XVIe et XVIIe siècles.

MÉTROPHANES CHRISTOPOULOS, théologien grec, 1569-1658, XVIe et XVIIe siècles.

GROTIUS (Hugo), Hollandais, 1583-1645, XVIIe siècle.

CARDINAL BONA, Italien, savant liturgiste, 1609-1674, XVIIe siècle.

GOAR (Jacques), helléniste français, 1610-1653, XVIIe siècle.

MABILLON, 1632-1707, de l'ordre de Saint-Benoît, XVIIe siècle.

LIMBORCH (Philippe Van), théologien arminien, Hollandais, 1633-1712, XVIIe siècle.

BINGHAM, théologien anglais, 1668-1723, XVIIe et XVIIIe siècles.

THOMAS SMITH, Anglais, *de Ecclesiæ græcæ hodierno statu,* 1693, XVIIe siècle.

J. BOEHMER, Allemand, savant en droit canon, 1664-1749, XVIIe et XVIIIe siècles.

ASSEMANI (Joseph-Simon), Syrien maronite, savant orientaliste, bibliothécaire du Vatican, 1687-1768, XVIIIe siècle.

Rituel romain du pape Paul V, 1605-1621, édité par Benoît XIV.

BERTHIER (Guillaume), théologien de l'ordre des Jésuites, 1704-1782, XVIIIe siècle.

STOURDZA (Alexandre), XIXe siècle.

AUGUSTI, théologien allemand, XIXe siècle.

CORAÏ, Grec de Smyrne, un des plus savants hellénistes de ce siècle, 1748-1833, mort à Paris, XVIIIe et XIXe siècles.

Traducteur de Platon, archevêque de Moscou (1772).

Corpus juris. — Décrétales.

HISTORIQUE

DU BAPTÊME

Dans la préface, nous avons dit que nous cherchérions à montrer comment, partie de ces simples paroles du Rédempteur : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, » l'Église orthodoxe est en possession d'un euchologe baptismal très-étendu et très-varié. Il est curieux, en effet, de scruter les détails fournis par les Évangiles et par les *Actes des Apôtres*. On y trouve la racine, le germe, si l'on veut, de tout ce qui se fait aujourd'hui. Mais ce sont surtout les Pères des quatre ou cinq premiers siècles de l'Église qu'il est besoin d'étudier pour être éclairé sur le développement gradué des cérémonies baptismales.

Quant à l'origine première de toutes ces choses, assurément il ne faut pas la chercher en Judée ou à Alexandrie, ou à Constantinople, ou dans l'Asie Mineure. Elle est ailleurs et bien plus haut dans

l'histoire. Notre historique a pour but de fouiller dans la discipline de l'Église chrétienne et d'y trouver l'origine et le développement des cérémonies actuelles du baptême. Nous ne sortons pas du christianisme qu'ont enseigné les homélies ou sermons, les épîtres, les sacramentaires, les catéchèses, les apologétiques, des écrivains des deux grandes Églises. Tertullien, au IIIe siècle (*de Bapt.*), écrivait : « Il en va ainsi de notre baptême; quoi de plus simple? Point de pompe, point d'appareil nouveau, point de cérémonie dispendieuse. »

Il est probable, en effet, que là où régnait la persécution, le baptême manquait de solennité. Cependant les particularités à étudier et à connaître sont nombreuses

Nous avons à examiner dans le baptême :

§ 1. Ses dénominations.
§ 2. La catéchèse.
§ 3. Les flambeaux allumés.
§ 4. Le signe de la croix.
§ 5. Les exorcismes.
§ 6. Le crachement.
§ 7. L'exsufflation.
§ 8. La nudité du baptisé.
§ 9. L'Occident et l'Orient.
§ 10. L'interrogatoire.
§ 11. Les figures du baptême.
§ 12. Le nom du futur baptisé.
§ 13. L'eau.
§ 14. Au nom de qui l'on baptisait.
§ 15. La formule du baptême.
§ 16. A quelle époque de l'année on baptisait.
§ 17. Qui l'on baptisait.
§ 18. S'il était permis de baptiser les hérétiques.
§ 19. De quelle manière on baptisait.
§ 20. Qui avait le pouvoir de baptiser.
§ 21. En quel lieu on baptisait.
§ 22. L'huile.
§ 23. Le parrain et la marraine.
§ 24. L'imposition des mains.
§ 25. Le myre.

Ce travail sera donc l'historique du baptême, son archéologie chrétienne. Nous ne dirons rien du dogme; la partie rituelle seule nous occupera.

I.

DÉNOMINATIONS DU BAPTÊME.

Les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles de l'Église ont parlé du premier des sacrements avec un enthousiasme incomparable et ont laissé tomber de leur plume de nombreuses qualifications qu'il est bon de reproduire ici; elles jetteront pour leur part une vive clarté sur ce que l'on entendait par baptême, et le lecteur dont l'esprit sera plus porté au dogmatisme y verra de sûres indications de la croyance des Églises romaines. En même temps, le liturgiste y trouvera déjà la partie cérémoniale suffisamment résumée.

Voici cette liste, très-abrégée, puisée dans les Pères grecs et latins :

Βάπτισμα et βαπτισμός,	Baptême, immersion.
Ἅγιον βάπτισμα,	Le saint baptême.
Τὸ ὕδωρ,	L'eau.
Ὕδωρ ζῶν,	L'eau vivante.
Τὸ ὕδωρ τῆς ζωῆς,	L'eau de la vie.

Παλιγγενεσία,	Régénération.
Ἀναγέννησις,	Renaissance.
Χάρισμα,	La grâce.
Φώτισμα, φωτισμὸς, φῶς,	L'illumination, la lumière.
Δῶρον,	Le don.
Υἱοθεσία,	La filiation, l'adoption.
Σωτηρία,	Le salut.
Λουτρὸν,	Le bain.
Τελεῖον,	La perfection.
Αἰχμαλώτοις λύτρον,	La rançon des captifs.
Χρίσμα,	L'onction.
Φυλακτήριον,	Le phylactère, le rempart.
Σύμβολον τοῦ ἁγιασμοῦ,	Le symbole de la sanctification.
Ὄχημα πρὸς θεὸν,	Le char qui mène à Dieu.
Μεγάλη περιτομή,	La grande circoncision.
Σφραγίς,	Le sceau.
Λουτρὸν παλιγγενεσίας,	Le bain de renaissance.
Ἀνακαίνωσις τοῦ πνεύματος ἁγίου,	La rénovation de l'Esprit-Saint.
Ἁμαρτημάτων ἄφεσις,	La rémission des péchés.
Θάνατος ἁμαρτίας,	La mort du péché.
Μυσταγωγία,	L'initiation.

Sigillum, signaculum, signum crucis,	Le sceau, le signe de la croix.
Lavacrum,	Le bain.
Aqua,	L'eau.
Immersio,	L'immersion.
Ablutio,	L'ablution.
Sacramentum regenerationis,	Le sacrement de regénération.
Sacramentum illuminationis.	Le sacrement d'illumination.
Illuminatio,	L'illumination.
Pretium redemptionis,	Le prix du rachat.
Sacer fons,	La fontaine sacrée.

Sacerdotium laïci,	Le sacerdoce du laïque.
Donum gratiæ,	Le don de grâce.
Arx et propugnaculum,	La citadelle et le rempart.
Filiatio,	La filiation.
Perfectio,	La perfection.
Symbolum sanctificationis,	Le symbole de sanctification.
Innocentiæ portus,	Le port d'innocence.
Peccatorum naufragium,	Le naufrage des péchés.
Unctio,	L'onction.

II.

CATÉCHÈSE.

C'est l'instruction donnée au futur baptisé, lequel porte, tant qu'elle dure, le nom de *catéchumène.*

Il y avait dans la primitive Église trois sortes de catéchumènes :

(A). — Les écoutants, *audientes.*
(B). — Les agenouillés, *genuflectentes.*
(C). — Les élus, les demandants, *competentes.*

Ces derniers, auxquels en grec on donnait le nom de αἰτοῦντες, ou φωτιζόμενοι (demandants ou éclairés), se préparaient au baptême par une préparation prochaine; ils étaient plus souvent instruits, plus souvent exorcisés, interrogés, examinés, mis à l'épreuve. Les exorcismes étaient d'une longueur désespérante; mais toutes les parties de la catéchèse étaient longues dans la même proportion.

La catéchèse renfermait, comme aujourd'hui dans l'Église orthodoxe, quoique dans une autre mesure, des prières, des exorcismes, l'interrogation, des signes de croix, l'imposition de la main, des exsufflations, l'enseignement de la doctrine, qui était le point principal du catéchuménat.

Jésus avait dit en mainte circonstance : « Ayez la foi, croyez d'abord. » Et *saint Paul* avait ajouté : « Comment croiront-ils s'ils ne connaissent pas, s'ils n'entendent pas? »

Clément d'Alexandrie écrivait : « ἡ μὲν γὰρ κατήχησις εἰς πίστιν περιάγει, car la catéchèse conduit à la foi. »

Et Cyrille de Jérusalem (au IV[e] siècle) nous a laissé des catéchèses remarquables, monument impérissable des usages de l'Église chrétienne dans les premiers siècles du christianisme. Une de ces catéchèses est intitulée : « Κατήχησις (φωτιζομένων ἐν Ἱεροσολύμοις) εἰσαγωγικὴ τοῖς τῷ βαπτίσματι προσελθοῦσι. Catéchèse introductive pour ceux qui viennent au baptême. »

Comme le maître avait dit : « Allez, *enseignez* et baptisez, » il fallait nécessairement une instruction préalable pour être admis au baptême. Ou bien cette instruction était miraculeuse et donnée aux auditeurs par le Saint-Esprit lui-même, ainsi que cela se voit fréquemment dans les *Actes des Apôtres;* ou bien elle était transmise peu à peu au catéchumène, et celui-ci passait alors par les degrés de la catéchèse.

Ceux-ci ne furent pas, au premier siècle et au second, aussi ardus que plus tard. Ce fut de l'an 200 à l'an 500 que la catéchèse devint compliquée : l'initiation était pénible à cette époque, et l'on comprend difficilement comment les catéchumènes avaient assez de force d'âme et assez de foi pour résister à tant d'épreuves. Tertullien (*de Bapt.*, XX) nous donne une idée des âpretés du catéchuménat de l'Église primitive.

« Ceux qui aspirent au baptême, dit-il, doivent s'y disposer par de fréquentes prières, par des jeûnes, par des génuflexions, par des veilles et par la confession de tous leurs péchés passés. »

Avec le temps, la catéchèse devint plus courte, moins rigoureuse. On ne garda que quelques prières, peu d'exorcismes, l'interrogatoire et la triple récitation du symbole. D'ailleurs, tout cela n'était que pour la forme : c'était un souvenir de ce qui s'était observé dans la primitive Église. Car on ne baptisa plus bientôt que des enfants, et ce fut moins à eux qu'à leurs répondants que le prêtre s'adressait.

Quoi qu'il en soit, la catéchèse orthodoxe se rapproche infiniment plus de celle usitée aux cinq premiers siècles de l'Église que la catéchèse romaine, ombre imparfaite des catéchèses antiques.

III.

FLAMBEAUX ALLUMÉS OU CIERGES.

Le baptême, dans la primitive Église, était conféré en masse, la veille de Pâques et de la Pentecôte, aux catéchumènes que l'on y avait préparés. Dans ces deux fêtes, les lumières brillaient de toutes parts dans les réunions des fidèles, les cierges allumés étaient dans toutes les mains. A Pâques, on célébrait le passage de la mort à la vie, de la nuit au jour, des ténèbres à la lumière; à la Pentecôte, on fêtait la loi donnée à Moïse au milieu des feux et des éclairs, et surtout la descente lumineuse du Saint-Esprit sur les apôtres sous la forme de langues de feu.

Les cierges de ces deux fêtes si solennelles se trouvèrent tout naturellement être des cierges baptismaux, « cerei baptismales ». — Nous trouvons dans les Pères des deux Églises des témoignages de cet usage.

Grégoire de Nazianze (*Orat.*, xl) dit des flambeaux du baptême : « αἱ λαμπάδες ὥσπερ ἀνάψεις, τῆς ἐκεῖθεν φωταγωγίας μυστήριον. — Les flambeaux, si tu les allumes, sont un symbole de l'illumination d'en haut. »

Théodose le jeune, racontant son baptême à l'empereur Arcadius (Baronius, *ad an.* 401), lui

dit : « Præcedebant autem patritii illustres et omnis dignitas cum ordinibus militaribus, *omnes portantes cereos, ut putarentur astra cerni in terrâ.* — En avant marchaient d'illustres patriciens et toutes les autorités avec les ordres militaires, tous portant des cierges au point que la terre semblait constellée. » Voyez aussi S. AMBROISE (*De lapsu virg. sacr.*, c. V; S. BONAVENTURE, *in lib.* IV *Sent.*, *distinct.*, 7, art. 3.)

Au IXe siècle, ALCUIN écrivait (*De divinis officiis*, c. XIX) : « Cereus præcedit catechumenos nostros: lumen ipsius Christum significat, quo præsens nox illuminatur, gratia scilicet resurrectionis et catechumeni ad baptismum venturi. »

Il importe peu que ce cierge fût celui du samedi saint : le cierge pascal. Le symbolisme du cierge au baptême n'a jamais été altéré. Sa lumière, dans l'Église chrétienne, a toujours signifié le Christ, le passage de la mort à la vie, soit pour le Christ, soit pour le catéchumène. Que le baptême soit conféré à Pâques et à la Pentecôte, ou dans le jour le plus humble de l'année, le cierge y brille et représente un ciel et une terre que la lumière éclaire.

Dans le Rituel romain, le prêtre, à la fin des cérémonies, met le cierge entre les mains du parrain. Dans l'Euchologe orthodoxe, le parrain tient le cierge durant toute la cérémonie du baptême.

Outre ce cierge, d'autres cierges brûlent encore, et en très-grand nombre, dans le baptême orthodoxe.

IV.

SIGNE DE LA CROIX.

A l'imposition des mains (χειροθεσία), on joignit le signe de la croix (signum crucis — ὁ σταυρὸς). Quoique Saint Paul ait écrit (*Rom.*, VI, 3) : « Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort? » — et (I *Cor.*, II, 2) : « Car je n'ai pas prétendu parmi vous savoir autre chose que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié, » l'usage du signe de la croix, au baptême, n'est pas d'institution apostolique. — Dans ces passages, Saint Paul regarde seulement comme salutaire le souvenir de la mort du Sauveur. Il en est du signe de la croix comme du cierge, du chrême, du souffle, du crachement. On ne connaît strictement, clairement, ni leur origine, ni l'année, ni le lieu où ils ont commencé d'être en usage ; mais sans se tromper, on doit faire remonter l'introduction de ces cérémonies à la primitive Église.

Les *Constitutions apost.* (lib. III, c. XVII) disent : « τό ὕδωρ ἀντὶ ταφῆς, καὶ τὸ ἔλαιον ἀντὶ πνεύματος ἁγίου, ἡ σφραγὶς ἀντὶ τοῦ σταυροῦ, τὸ μύρον, βεϐαίωσις τῆς ὁμολογίας : l'eau symbolise le tombeau, l'huile l'Esprit-Saint, le sceau la croix, le myre la confirmation de la confession. »

« Qui renati et *signo Christi* signati sunt. — Ceux qui sont nés de nouveau et signés du signe du Christ. »

SAINT JÉRÔME (*Épît. 113*) : « Ego christianus et de parentibus christianis natus et *vexillum crucis in meâ fronte portans.* » (Voir au glossaire, au mot *Sceau, signe de croix.*)

SAINT AUGUSTIN (*Serm. de temp.*) : « Semper cruci baptisma jungitur. — Le baptême est toujours joint à la croix. »

Enfin, DENYS L'ARÉOPAGITE (*de Hier. eccl.*) : « τρὶς χρίσεως, διὰ τοῦ σφραγίσαι τρὶς, ἀπαρξάμενος, ayant commencé par trois onctions au moyen de trois signes de croix [1]. »

Le signe de la croix se faisait sur le front : outre les témoignages cités au glossaire (mot *Sceau*), nous avons celui de l'*Apocalypse*, XX, 4.

Le démon, l'esprit d'opposition, la bête, avait ses sectaires, ses dogmes, ses cérémonies, ses sacrements, ses mystères, son initiation. Tertullien y fait allusion dans son *Traité du Baptême*, en parlant des mystères d'Isis et de Mithra, d'Apollon et de Cérès éleusinienne. La bête avait donc aussi son image, son caractère, son signe, — et ce diagramme se marquait, comme la croix, au front de l'initié.

1. On sait que, dans l'antiquité chrétienne, le mot σφραγὶς, *sigillus*, sceau, σφραγίζω, *sigillare*, sceller, est synonyme de *signum crucis*, ὁ σταυρὸς, signe de croix, σταυρῶ, faire signer, signer du signe de la croix.

Aussi saint Jean, au chapitre cité, écrit ces paroles remarquables dans la mystagogie orientale :

« Et je vis aussi des trônes et ceux qui s'assirent dessus ; et la puissance de juger leur fut donnée ; et les âmes de ceux qui sont morts pour avoir rendu témoignage à Jésus et pour la parole de Dieu, *et qui n'ont point adoré la bête, ni son image, ni reçu son caractère sur leur front* ou dans leurs mains. »

V.

EXORCISMES.

Jésus, dans mainte circonstance de sa vie publique, exorcisa les possédés, les obsédés, les énergumènes, les épileptiques. Il chassait les démons. Un des plus célèbres exorcismes opérés par le divin thaumaturge est raconté dans saint Marc, chap. v : « Et, lorsque Jésus sortait de la barque, un homme possédé de l'esprit impur vint à lui du fond d'un sépulcre... et Jésus lui disait : Esprit impur, sors de cet homme. » Chacun sait le reste de l'histoire, qui est celle des pourceaux.

Selon le récit des *Actes des Apôtres* (chap. xvi), saint Paul eut aussi l'occasion de faire éclater la puissance du nom de son maître, Jésus-Christ : « il exorcisa la fille possédée d'un esprit de Pythonisse et qui rapportait à ses maîtres un grand profit par

ses divinations. Or Paul dit à l'esprit : Je te commande, au nom de Jésus-Christ, de sortir de cette fille. Et il sortit à l'heure même. »

Ce qu'il y a de très-curieux à observer dans l'histoire du mysticisme de cette époque, c'est qu'il se forma des sociétés d'exorcistes, de gens parcourant les villes et les campagnes pour chasser les esprits impurs, mais non pas tous avec le même succès. « Saint Paul n'avait qu'à placer sur les malades les mouchoirs et le linge qui avaient touché son corps, et aussitôt ils étaient guéris de leurs maladies et les esprits impurs s'éloignaient (*Actes des Ap.*, chap. XIX, 13-14). Les maladies et les esprits impurs avaient donc quelque chose de commun, pour ne pas dire d'identique.

Voilà que « quelques-uns des exorcistes juifs qui parcouraient le pays tentèrent d'invoquer le nom du Seigneur Jésus sur ceux qui avaient des esprits immondes. Mais l'esprit pervers leur répondit : Je connais Jésus et je sais qui est Paul ; mais vous, qui êtes-vous ? »

Et les rôles furent renversés ; car « l'homme en qui était un démon furieux se jeta sur deux d'entre eux, et s'en étant rendu maître, il les maltraita de telle sorte qu'ils s'enfuirent nus et blessés. »

A cela ajoutons que si Jésus, les apôtres, les disciples, les chrétiens, en un mot, chassaient les démons du corps des possédés, ils pouvaient aussi les y faire rentrer. Témoin l'incestueux de Corinthe, contre

lequel Saint Paul était d'avis qu'on déchaînât Satan. « Quant à moi, dit l'Apôtre (I *Cor.*, v, 3), absent de corps, mais présent en esprit, j'ai déjà porté ce jugement : que celui qui a fait une pareille action soit, au nom de N.-S. J.-C., livré à Satan pour être puni dans son corps, afin que son âme soit sauvée au jour de N.-S. J.-C. »

Dès le second siècle de l'Église, on institua l'ordre des *exorcistes*. C'étaient des clercs, d'un ordre inférieur aux diacres, chargés de chasser les esprits impurs du corps de ceux qu'ils possédaient.

Saint Cyprien, évêque de Carthage (*Épît. 76, ad Mag.*), écrivait : « Quod hodiè etiam geritur, ut per *exorcistas* voce humanâ et potestate divinâ flagelletur, et uratur et torqueatur diabolus, etc. — C'est ce qui se fait aujourd'hui même, que par les exorcistes, usant de la voix humaine et de la puissance divine, le diable soit flagellé, brûlé et torturé. »

En effet, la croyance universelle des Églises était que tout homme en naissant apportait avec lui l'esprit impur. Saint Jean avait écrit en sa première épître (v, 19) : « Nous savons que nous sommes nés de Dieu et que tout le monde est sous l'empire de l'esprit malin. » Il renfermait dans la même malédiction tous les êtres de la création, et la théologie enseigne encore que l'homme fut le premier soumis au diable et qu'il entraîna toute la nature dans sa chute. Le futur baptisé devait donc, par la force de

cette doctrine, être exorcisé. Aussi, une des cérémonies les plus anciennes du baptême est certainement l'exorcisme, et le baptême n'est lui-même qu'un exorcisme.

Le pape Célestin Ier (*Ép.* II, c. 9), en 432, dit : « Les enfants ou les jeunes gens qui viennent au sacrement de la régénération ne doivent pas s'approcher de la fontaine de vie avant que l'esprit immonde ait été chassé d'eux par des exorcismes et des exsufflations. »

Saint Augustin (*de Fide et oper.*, 6) écrit : « Suis nominibus datis, abstinentiâ, jejuniis, exorcismisque purgantur. Ipsis diebus, quibus catechizantur, exorcisantur, scrutantur. — Leurs noms ayant été donnés, ils sont purgés par l'abstinence, les jeûnes et les exorcismes. Les jours mêmes où ils sont catéchisés, ils sont exorcisés, ils sont examinés. »

Tertullien (*de Coronâ milit.*, c. 3) nous apprend « qu'avant d'entrer dans l'eau, ils doivent renoncer au diable et à sa pompe et à ses anges. — Aquam adituri, contestamur nos renuntiare diabolo et pompæ et angelis ejus. »

Voyez aussi saint Cyprien sur les *exorcismes du baptême*, dans sa lettre 76 (*ad Mag.*) citée plus haut.

Le *concile de Carthage*, en 256, déclare qu'il « faut d'abord être purgé et ensuite baptisé. — Primùm purgari et tum demùm baptizari, » — et encore : « non antè ingredi (in ecclesiam) nisi exorcisati et

baptizati fuerint. — Qu'ils n'entrent pas dans l'église avant d'être *exorcisés* et baptisés. »

Saint Cyrille de Jérusalem (*Catech. myst.*, I, ii) nous a laissé des exorcismes nombreux que l'on récitait sur le catéchumène à plusieurs reprises avant le baptême; ceux du baptême orthodoxe actuel sont tirés de ses catéchèses. Certains de ces exorcismes étaient excessivement longs et fatiguaient le patient. Aussi saint Grégoire de Nazianze (*Or.* xl) juge à propos d'exhorter le futur baptisé « à ne pas se décourager devant la longueur de ce remède, car il est une pierre de touche pour l'aptitude à la grâce : Μὴ διαπτύσῃς ἐξορκισμοῦ θεραπείαν, μηδὲ πρὸς τὸ μῆκος ταύτης ἀπαγορεύσῃς. Βάσανός ἐστι καὶ αὐτὴ τῆς πρὸς τὸ χάρισμα γνησιότητος. »

Dans les exorcismes, le prêtre s'adresse à Satan, ou il conjure Dieu d'évincer le diable du corps du futur baptisé. C'est ce que l'on voit dans les trois exorcismes de la catéchèse grecque. 1° Le Seigneur te domine, ô diable, ἐπιτιμᾷ σοι Κύριος, διάβολε, etc.

Saint Jude (*Épît.*, v. 9) emploie cette expression : « Ἐπιτιμῆσαί σοι Κύριος, que le Seigneur te domine. »

2° « Ὁ θεὸς ὁ ἅγιος, ὁ φοβερὸς καὶ ἔνδοξος... διάβολε, κελεύει σοι... ἀποστῆκαι ἀπὸ τοῦ νεωστὶ σφραγισθέντος. Le Dieu saint, terrible et glorieux, ô diable, t'ordonne de t'éloigner de celui qui a été nouvellement scellé. »

3° « Κύριε Σαβαὼθ, ὁ θεὸς τοῦ Ἰσραὴλ. Ἐπιτί-

μασον... τῇ ὀξείᾳ σου χρησάμενος ἐνεργείᾳ σύντριψον τὸν Σατανᾶν. Seigneur Sabaoth, Dieu d'Israël, en te servant de ta véhémente énergie, écrase Satan. »

Enfin la même idée, cette idée constante, permanente dans le christianisme, se retrouve dans la formule suivante (Ordo IV Syror. Maronitarum, in ASSEMANI, *Cod. liturg.*, lib. II.) : « Exorcizo ✠ vos, et alligo vos, dæmones immundi, et spiritus mali, et omnis virtus inimici, in nomine Dei fortis et potentis, qui res creatas omnes condidit. — Je vous exorcise et je vous lie, démons impurs, esprits malins, avec toute la puissance de l'ennemi, au nom du Dieu fort et puissant qui a fondé toutes les choses créées. »

Il est utile de placer ici ce que CALVIN (*de Necessitate reformandæ ecclesiæ*) écrit contre les diverses cérémonies du baptême, ajoutées après coup à la simple formule du Christ et des apôtres : « Non disputo in præsentia quàm justis rationibus fuerint adducti, qui *chrisma, sal, sputum, cereos* posteà addiderunt, etc.; » et (dans les *Instit. rel. chr.*, lib. IV) : « Quod ad externum symbolum pertinet, utinam genuina Christi institutio voluisset, quantum par erat ad cohibendam hominum audaciam ! Quasi enim res esset contemptibilis ex Christi præcepto aquâ baptizari, inventa est benedictio, vel potiùs incantatio, quæ veram aquæ consecrationem pollueret. Additus posteà cereus cum chrismate; exsufflatio verò januam ad baptismum aperire visa est. Et si

autem me non lætet, quàm vetusta sit adventitiæ hujus farraginis origo, respuere tamen mihi et piis omnibus fas est, quidquid ad Christi institutionem addere ausi sunt homines. »

Il reste à savoir, ce que Calvin avoue ignorer, si ces usages ne sont pas aussi anciens que le Christ, quoiqu'ils n'apparaissent dans les livres qu'à des époques un peu postérieures.

VI.

CRACHEMENT.

Dans le Rituel romain, le prêtre prend de sa salive et touche les oreilles et les narines du futur baptisé, en disant pour les unes : « *Ephpheta quod est adaperire,* » et pour les autres : « *In odorem suavitatis.* »

On trouve cet usage dans le sacramentaire de saint Grégoire et de saint Gélase, — dans saint Ambroise (*de Init.,* c. I), — dans le même (*de Sacram.,* lib. II), — dans saint Pierre Chrysologue (*Serm.* 52).

Dans le Rituel orthodoxe, il y a une cérémonie où le parrain souffle et crache sur l'enfant, mais qui ne ressemble en rien à celle de l'Église latine. Celle-ci prend son origine dans le récit de l'Évangile de saint Marc (VII, 33), — celle-là dans l'antiquité païenne. (Voir *Croyances populaires.*)

Nous n'avons rien trouvé dans les Pères qui rappelât cette coutume antique. Du reste, on remarque que, seuls, les écrivains ecclésiastiques de l'Église romaine parlent de la salive; au baptême, les Pères et les écrivains grecs ne parlent ni de la salive ni du crachement.

VII.

EXSUFFLATION.

Dans les catéchèses de saint Cyrille de Jérusalem, nous trouvons la mention du souffle jeté sur le catéchumène après les exorcismes, avant l'interrogatoire : « τὸ ἁπλοῦν φύσημα τοῦ ἐπορκίζοντος. » — (*Catéch.* XVI, § 19.)

VIII.

NUDITÉ DU CATÉCHUMÈNE.

Le prêtre, on l'a vu dans la catéchèse, délie la ceinture de l'enfant et le dépouille presque entièrement. Il ne lui laisse que sa chemise, non pas tant par pudeur que par précaution pour sa santé.

Saint Jean Chrysostome (*Homél.* πρὸς βαπτιζ.) exige que les catéchumènes soient « γυμνοὶ καὶ ἀνυπόδετοι, nus et non chaussés. »

Voir encore saint Augustin (*de Fide ad catechum.*, lib. II, c. 1).

IX.

OCCIDENT ET ORIENT.

Quand le prêtre, interrogeant le catéchumène, lui demande s'il renonce à Satan et à ses pompes, il le tourne vers l'Occident, point opposé à l'Orient, c'est-à-dire au Christ. Cet usage est signalé par saint Cyrille de Jérusalem (*Catéch. myst.*, I, § 2) : « Εἰσῄειτε πρῶτον εἰς τὸν προαύλιον τοῦ Βαπτιστηρίου οἶκον, καὶ πρὸς τὰς δυσμὰς ἑστῶτες ἠκούσατε καὶ ὡς παρόντι ἀποτάττεσθαι τῷ Σατανᾷ. — Vous êtes entrés d'abord dans le vestibule du baptistère et, debout vers le couchant, vous avez entendu le : « Séparez-« vous de Satan, » comme s'il était présent ici. » Voyez S. Grég. de Naz. (*Orat.* XL), S. Jérôme (*in Amos*, VIII). Avant et après le couronnement solennel, le prêtre fait tourner le catéchumène vers l'Orient. C'est là qu'apparaît le Christ, la lumière qui illumine tout homme venant en ce monde. (Voir Gloss., au mot *Orient.*)

X.

INTERROGATOIRE.

Le célèbre interrogatoire de la catéchèse ortho-

doxe se retrouve dans SAINT CYPRIEN (*Lettre* 8) : Renuntiare diabolo et sæculo; — dans TERTULLIEN (*de Coron. milit.*, c. VIII) : Renuntiare diabolo et pompæ ejus et angelis ejus; — dans les *Constitutions apostoliques*, VII, 41) : « Ἀποτάσσομαι τῷ Σατανᾷ, καὶ τοῖς ἔργοις αὐτοῦ, καὶ ταῖς πομπαῖς αὐτοῦ, καὶ ταῖς λατρείαις αὐτοῦ, καὶ πᾶσι τοῖς ὑπ' αὐτόν. — Je renonce à Satan et à ses œuvres, et à ses pompes, et à ses adorations, et à tous ceux qui sont sous lui, » c'est-à-dire sous ses ordres; — dans SAINT AMBROISE, *de Initiat.*, c. II; — dans SAINT CYRILLE DE JÉRUSALEM (*Catech. myst.*, I, 4), ἀποτάσσομαί σοι, Σατανᾶ; — dans SAINT JÉROME (*Comment. in Matt.*, XXV); — dans GREG. DE NAZ., *Orat.* XL; — dans AUGUST., *de Symbolo ad catech.*, lib. II.

Cette inscription sur les diptyques des vivants : δίπτυχα ζώντων δελτοὶ ἱεραί (registres sacrés), faite de la main même du futur catéchumène ou de celle du mari et du parrain — ἀπογράψασθαι κελεύει τοῖς ἱερεῦσι τὸν ἄνδρα καὶ τὸν ἀνάδοχον (S. DENYS L'ARÉOP., *Hier. eccl.*, c. II) ; cette incription, disons-nous, était déjà une adhésion au Christ. La renonciation à Satan renfermant implicitement l'attachement au Christ, le prêtre était naturellement amené à interroger le catéchumène sur ce point.

Dans les *Constitutions apostoliques* (VIII, 41), on lit en effet : « Μετὰ δὲ τὴν ἀποταγὴν, συντασσόμενος λεγέτω ὅτι καὶ συντάσσομαι τῷ Χριστῷ, καὶ πιστεύω καὶ βαπτίζομαι. — Après la renonciation. que celui qui

s'attache dise : Je m'attache aussi au Christ, et je crois et je veux être baptisé. » L'on trouve dans Saint Jean Chrysostome (Hom. VI, *in Ep. ad Col.*, et Hom. XXI, *ad pop. Ant.*) l'expression usitée dans le baptême grec de l'attachement au Christ : συντάσσομαί σοι, Χριστέ.

Bède le Vénérable appelle cet interrogatoire *interrogatio stipulatoria;* et Grotius, après lui, commente cette expression : « Ἐπερώτημα, stipulatio est vox juris, ut videre est apud Theophilum titulo institutionem de verb. oblig. et sequenti et apud Græcos juris Romani interpretes alios. — In glossario ἐπερωτῶ, stipulor. Sed per metonym., ut in jure sæpiùs, nomine stipulationis comprehenditur et responsio sive promissio; nam et ἐπερωτῶμαι significat promitto, spondeo, in eodem glossario; in baptismo episcopus vel alius quis ejus nomine ità interrogabat, aut, quod idem est, stipulabatur : ἀποτάσσῃ τῷ Σατανᾷ; respondebat baptizandus : ἀποτάσσομαι. — Rursùm interrogatus Συντάσσῃ τῷ Χριστῷ, respondebat συντάσσομαι; hanc sponsionem salutis vocat Tertull. de Bapt[1]. »

Telles sont les sources et les interprétations de l'interrogatoire baptismal si majestueux et si solennel dans l'Euchologe orthodoxe grec.

1. Littéralement les mots ἀποτάσσομαι, συντάσσομαι, signifient je me retire des rangs, ou je me place dans les rangs, τάξεις. Les archanges sont appelés ταξιάρχαι, chefs de file des armées célestes; Dieu est appelé Sabaôth, chef des armées célestes; ce que l'on appelait en latin *ordines militares*.

XI.

FIGURES DU BAPTÊME.

Le baptême chrétien remonte de fait au Christ et à ses apôtres.

En figure, le baptême, d'après les Pères de l'Église, se retrouve un peu partout, dans le christianisme et au dehors.

S. CYPRIEN, évêque de Carthage, le voit dans l'Éden : « Les arbres du paradis sont arrosés par quatre fleuves. Ces quatre fleuves sont les quatre Évangiles par lesquels l'Église nous accorde la grâce salutaire du baptême qui vient d'en haut, du ciel. » (*De Baptismo.*)

D'après SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE, vers l'an 329, on compte les baptêmes de Moïse, de Jean, du Sauveur, des larmes, du feu dans l'enfer. (*Traité sur le Bapt.*)

S. ATHANASE, patriarche d'Alexandrie, énumère les baptêmes du déluge, de Moïse à la mer Rouge, de Moïse dans la loi ou les ablutions, de Jean, de Jésus-Christ, des larmes ou la pénitence, du sang ou le martyre, du feu dans l'enfer.

Ses paroles méritent d'être rapportées : « Πῦρ καυστικὸν καὶ κολάζον ἀτελεύτητα καὶ αἰωνίως τοῦς ἁμαρτώλους. — Un feu brûlant et châtiant sans trêve et éternellement les pécheurs. »

Saint Théophile, évêque d'Antioche vers l'année 120, dans son apologie de la religion chrétienne, trouve une figure du baptême jusque dans la création du cinquième jour : « Il y voit une prédiction du salut des hommes par l'eau et le bain de la renaissance qui est le baptême, car les hommes sont d'autres poissons. »

Saint Épiphane, vers l'an 310, dit que dans l'Ancien Testament la dissection charnelle, c'est-à-dire la circoncision, a duré jusqu'à la grande ablation : celle du baptême, qui retranche nos péchés et nous scelle au nom de Dieu[1].

Si l'on veut se faire une idée du symbolisme chrétien dans les premiers siècles de l'Église, il est bon de lire le § 3 du *Traité du Baptême*, de Tertullien. On y voit un panégyrique complet de l'eau, laquelle est louée, vantée et surfaite outre mesure : tout cela en vue du baptême chrétien. Parmi les curieux détails qu'il donne sur l'action bienfaisante et universelle de l'eau, on trouve le texte de la Genèse : « *Spiritus Dei ferebatur super aquas*, » étrangement forcé et dénaturé par Tertullien. Il dit ceci : « L'esprit de Dieu, qui était porté sur les eaux, nous indi-

1. Une figure que les Pères ci-dessus ont aimé à signaler est celle dont parle saint Pierre (I Ep., III, 20-21) : « L'*arche*, où peu de personnes, c'est-à-dire huit seulement, furent sauvées au milieu des eaux, était une figure à laquelle répond maintenant le baptême, qui nous sauve, non en nous ôtant les souillures de la chair, mais par le témoignage d'une conscience pure. » L'arche a toujours été considérée comme la figure de l'Église, les eaux du déluge, comme celles du baptême.

quait alors qu'il procurerait une régénération spirituelle aux baptisés. » — D'après ces paroles, le baptême, c'est-à-dire la religion du Christ, partant son incarnation et la chute de l'homme, tout cela était prévu, prophétisé, symbolisé d'avance par l'esprit même de Dieu.

Outre cette figure du baptême, le prêtre africain en découvre une seconde dans la piscine probatique appelée Bethsaïda. « Le premier qui descendait, dit-il, dans les eaux ainsi agitées était infailliblement guéri. Ce remède corporel était une figure du remède spirituel que nous recevons, comme il arrive assez ordinairement que les choses matérielles nous élèvent à la connaissance des choses spirituelles. » (*De Bapt.*, v.)

Ces citations sont nécessaires. Elles nous montrent parfaitement les croyances de ces époques naïves.

XII.

NOM DE BAPTÊME.

Les adultes qui désiraient se faire instruire et baptiser inscrivaient leur nom sur les *diptyques* ou registres sacrés. Au baptême, ils recevaient un autre nom, que le parrain, répondant, choisissait et désignait au prêtre. Cet usage de donner un nom remonte

au moins au IIe siècle du christianisme, sinon à l'époque même des apôtres.

SAINT DENYS L'ARÉOPAGITE (*de Hier. eccl.*, c. II) en parle comme d'une chose établie.

SAINT CYRILLE DE JÉRUSALEM, également (*Procat. et Catech.* III).

SAINT GRÉGOIRE DE NYSSE (*Orat. in eos qui diff. bapt.*).

BARONIUS (*Annal.*, an. 259; — *Acta S. Hippolyt., Euseb. et soc.*) écrit: « Compleantur solemnia et interrogatio celebretur. Si verè credant et nulla trepidatio in corde eorum remaneat, ut baptizentur. Factâ autem interrogatione indixit eis jejunium, et catechizavit omnes et baptizavit eos in nomine Trinitatis, et posito signaculo Christi, vocavit puerum Neonem, puellam Mariam. »

L'enfant de Marie à sa circoncision fut appelé Jésus. La circoncision étant admise comme une figure du baptême, la figure par excellence, il était de rigueur qu'on donnât un nom aux baptisés.

Le nom de chrétien fut le nom générique, appliqué à chaque fidèle, ce fut le nom du sectaire; mais outre ce nom, chaque baptisé en recevait un autre, propre à sa nouvelle naissance, particulier à sa situation nouvelle.

Les noms de baptême, principalement dans l'Église romaine, ont été pris de partout : du *judaïsme :* Moïse, Gabriel, Michel, Raphaël, David, Suzanne, Joseph, Ruth, Noémi; — du *paganisme :* César,

Horace, Virginie, Bacchus, Aphrodite, Alexandre, Périclès, Xénophon, Polycarpe; — de l'*histoire naturelle :* Léon, Ursule, Rose, Marguerite, Colombe, Asellus, Héliotrope, Fleur de lis; — des *abstractions, attributs, métiers :* Félicité, Perpétue, Agnès, Agathe, Blanche, Auguste, Sophie, Pistis, Elpis, Agapé, Euphrosyne, Rustique, Éleuthère, Georges, Chrysostome, Baptiste, Pancrace, Donatien, Rogatien, Athanase, Origène, Théodore, Théophile, Dosithée.

Les orthodoxes grecs modernes sont très-peu scrupuleux sur le choix du nom de baptême : ils ne l'emprunteront pas, il est vrai, au judaïsme ni au paganisme romain, mais le plus souvent à leur propre antiquité. Tous les noms anciens sont reçus, et l'on s'appellera fort bien Athéna, Aphrodite, Socrate, Miltiade, Thémistocle, Hélène, Andromaque. A cela les prêtres, bons patriotes d'ailleurs, ne trouvent rien à opposer.

XIII.

EAU POUR LE BAPTÊME.

Jean baptisait dans le Jourdain. Jésus s'y fit baptiser par lui, et Jésus dit à ses disciples : « Si vous ne renaissez de l'eau et de l'esprit, vous n'entrerez pas dans le royaume du ciel. »

Plus tard, lorsqu'il leur donna l'ordre de bap-

tiser toutes les nations, il entendait le baptême dans l'eau; cela n'a pas besoin de commentaires. Aussi les Pères de la primitive Église se plaisent à gloser sur l'apologie de l'eau.

HERMAS (*Pastor*, lib. I, vis. III) dit : « Illud autem sigillum (sigillum filii Dei) aqua est, in quam descendunt homines morti obligati, adscendunt verò vitæ adsignati; et illis igitur prædicatum est illud sigillum et usi sunt eo, ut intrarent in regnum Dei. »

Comparez JUSTIN, martyr (*Apolog.* I, c. LXI).

TERTULLIEN (*de Baptismo*) appelle le baptême « felix sacramentum aquæ. » Puis il écrit ces paroles remarquables : « Sed nos pisciculi, secundum ἰχθυν nostrum Jesum Christum, in aquâ nascimur; nec aliter quàm in aquâ permanendo salvi sumus. — Mais nous, petits poissons, à l'exemple de notre poisson Jésus-Christ, nous naissons dans l'eau et nous ne pouvons être sauvés qu'en restant dans l'eau. »

Dans le même traité il dit : « *Toute eau naturelle* acquiert la vertu de sanctification dans le sacrement, pourvu que Dieu soit invoqué à cet effet. Aussitôt que les paroles se prononcent, l'Esprit-Saint descend des cieux, s'arrête sur les eaux qu'il sanctifie de sa fécondité; les eaux ainsi sanctifiées s'imprègnent à leur tour de la vertu sanctifiante. »

SAINT IRÉNÉE, évêque de Lyon (IIe siècle), dit : « L'homme a été fait dans le péché, il a besoin du bain de la régénération. »

SAINT CLÉMENT D'ALEXANDRIE (IIIe siècle) énu-

mère quatre choses nécessaires dans le baptême : λουτρόν, χάρισμα; φώτισμα, τέλειον. — Le *bain* la grâce, l'illumination, la perfection.

XIV.

AU NOM DE QUI BAPTISAIT-ON?

Aux premiers jours du Christ, on baptisait au nom de Jean (*Act. des Ap.,* XIX, 13), mais son baptême n'était qu'une figure. Il baptisait dans l'eau seulement. « Un autre viendra, disait-il (Luc, III, 16), qui vous baptisera dans le Saint-Esprit et dans le feu. » Jésus ordonna qu'on baptisât au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit (Matth., XXVIII, 19). Mais immédiatement après lui, sans doute pour donner de l'autorité à sa doctrine, on baptisait en son nom : « et après ces paroles ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus (*Act. des Ap.,* XIX, 5). »

La première Épître aux Corinthiens (chap. Ier) nous apprend que les partisans de tel ou tel prédicateur, désireux de lui faire une réputation, se faisaient baptiser en son nom. « Car chacun de vous dit, écrit Saint Paul, moi je suis à Paul, et moi à Apollos, et moi à Céphas, et moi à Jésus-Christ. » — On était donc baptisé alors au nom de tel ou tel personnage, et non pas au nom des trois personnes de la Trinité.

Cet usage cependant ne se maintint pas; et l'on voit dans les écrits des Pères de l'Église qu'on baptisait au nom des trois personnes de la Trinité.

Saint Ignace, disciple des apôtres et évêque d'Antioche, écrit ceci sur le baptême : « Il n'y a qu'une Église, un enseignement, une foi, un baptême; mais ils sont trois dans la même divinité, et Jésus, en envoyant ses apôtres, leur a ordonné de baptiser au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »

Du reste, la preuve irréfutable de l'usage constant de cette triple invocation est la triple immersion de l'enfant dans l'eau, faite de telle sorte, que chaque immersion et chaque invocation aient toujours été corrélatives. « Nous ne plongeons pas le catéchumène une fois, mais trois fois, à chacun des noms, à chacune des personnes (Tertullien, *de Baptismo*). »

XV.

QUELLE FUT LA FORMULE DU BAPTÊME?

Les Sociniens et les Arminiens (voir Limborch, *Theol. chr.*, V, 67, § 15) ont soutenu cette opinion hasardée que : « quant à la formule du baptême, nulle, croient-ils, n'a été prescrite particulièrement par le Seigneur Jésus. Bien qu'il ait ordonné de baptiser au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit,

il ne nous a pas obligés de nous servir nécessairement de la prononciation de ces paroles; car comment aurait-on pu dire que Paul avait baptisé en son propre nom, si l'administration du baptême avait été liée à une formule déterminée? — Quomodo enim quis potuisset dicere Paulum in suum nomen baptizasse, si formulæ certæ baptismi administratio alligata fuisset? »

Toute la tradition est contre eux. TERTULLIEN (*de Baptismo*, 13) dit : « *La loi de baptiser a été imposée et la forme prescrite;* la loi : « allez, en« seignez, baptisant; » la forme : « baptisant au nom « du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »

SAINT CYPRIEN est formel encore (*Ep.* 73, *ad Jub.*) : « Comment donc certains disent-ils que hors de l'Église, bien plus, contre l'Église, le gentil, pourvu qu'il soit baptisé au nom de Jésus-Christ, n'importe où et comment, peut obtenir la rémission des péchés; tandis que le Christ lui-même ordonne qu'on baptise dans la Trinité complète et indivisible! »

Les *Canons apostoliques* (49) ordonnent que, « si un évêque ou un prêtre ne baptise pas, selon le commandement du Seigneur, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, il soit déposé. »

Dans l'Évangile, on lit ces paroles : « Baptizantes eos in nomine Patris, etc. » — Or, chez les Latins, on se sert de la formule : ego te baptizo, etc. — BELLARMIN (*de Bapt.*, I, 3) observe que cette for-

mule peut être prouvée par le seul Évangile ; mais que nécessairement il faut recourir aux traditions. Cela nous paraît passablement contradictoire, car les traditions deviennent inutiles là où l'Évangile seul suffit à la rigueur.

Saint Ambroise (*de Sacram.*, II, ult.) fait une observation digne d'intérêt : « Il nous a ordonné d'être baptisés en un seul nom, c'est-à-dire au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ; ne t'étonne pas si j'ai dit *un seul nom*, là où il y a une substance, une divinité, une majesté, c'est-à-dire ce nom dont il a été dit qu'il faut que tous soient sauvés en lui. »

Il est assez intéressant maintenant de connaître quelques formules dont on s'est servi à travers les âges du christianisme. Les *Canons apostoliques* (ch. 49) disent : Βαπτίσῃ εἰς Πατέρα, καὶ Υἱὸν καὶ ἅγιον Πνεῦμα : qu'il baptise au Père, au Fils et au Saint-Esprit.

Saint Jérome (*Comment. in Eph.* iv) enseigne : « In Patrem, et in Filium et in Spiritum Sanctum baptizamur et ter mergimur, » répétant à peu près les paroles des *Canons apostoliques*. — On voit qu'à cette époque on supprimait : « ἐν τῷ ὀνόματι » ou « in nomine. »

On a baptisé « in nomine sancti Patris, sancti Filii, sancti Spiritus Sancti. » Le trisagion a donné naissance à cette formule : « In nomine Patris, amen ; et Filii, amen ; et Spiritus Sancti, amen. » Cet

amen intercalé a été conservé dans les Églises grecques orientales jusqu'à nos jours (AUGUSTI. vol. VII, c. IX.) « In nomine Patris mergo, et Filii mergo et Spiritus Sancti mergo; » elle vient du pape Étienne II (VIII[e] siècle) et reproduit les trois immersions des Grecs.

Les manuscrits gothiques (MABILLON, *de Liturg. Gall.*, lib. III) ont : « In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, in remissionem peccatorum, ut habeas vitam æternam. »

Aux VIII[e] et IX[e] siècles, la barbarie était si profonde, qu'on baptisait : « In nomine Patria, Filia et Spiritua-Sanctua (*Corpus Juris canon., Decret.*, p. 3). L'évêque de Mayence, Boniface, fut d'avis qu'en une circonstance où la formule avait été telle, on rebaptisât l'enfant; mais le pape Zacharie fit observer que cela ne devait pas être : « quia error syllabæ non nocet, maximè in fine dictionis. »

Dans les vieux euchologes grecs, on lit cette doxologie ajoutée après la formule : « Νῦν καὶ ἀεὶ, καὶ εἰς τοῦς αἰῶνας τῶν αἰώνων, 'Αμήν, — maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen. »

On trouvera des détails plus complets sur ce point dans le livre *Archéologie du baptême,* d'AUGUSTI, Leipzig, 1825 (texte allemand).

Quant à nous, nous achèverons par cette remarque de Francis Balduin : « Cependant, il n'est pas tellement nécessaire que le baptême soit nul et que l'enfant baptisé doive être rebaptisé, si les pa-

roles usitées ne sont pas strictement conservées, comme l'enseignent BELLARMIN (lib. Ier *de Bapt.*, c. 4) et GRÉGOIRE DE VALENCE (T. IV, disp. 4, qu. 1). »

De là vient que le baptême des Grecs est reconnu parfaitement valable par l'Église romaine, quoique leur formule baptismale diffère de la sienne.

Les Grecs baptisent en effet comme il suit : « Βαπτίζεται ὁ δοῦλος τοῦ θεοῦ ὁ Δεῖνα εἰς τὸ ὄνομα τοῦ Πατρὸς, 'Αμὴν, — καὶ τοῦ Υἱοῦ, 'Αμὴν, — καὶ τοῦ ἁγίου Πνεύματος, 'Αμὴν. — Le serviteur de Dieu, un tel, est baptisé au nom du Père, Amen, — et du Fils, Amen, — et du Saint-Esprit, Amen. »

Les Latins disent tout simplement : « N., ego te baptizo in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti ; *un tel, moi, je te baptise*, etc. »

Le pape EUGÈNE IV (*Decret. pro instruct. Armen.*) dit : « Nous ne nions pas que par ces paroles : Baptizetur talis servus in nomine, etc., on n'administre un véritable sacrement. »

BERTHIER (*de Sacr.*, p. 532) est du même avis, et tous les catholiques avec lui.

XVI.

A QUELLE ÉPOQUE DE L'ANNÉE BAPTISAIT-ON?

Dans les premiers temps du christianisme, on baptisait à toute époque de l'année. C'est ce que té-

moignent les *Actes des Apôtres* et les Pères. On voulut cependant choisir des époques solennelles, afin de frapper l'esprit des païens aussi bien que celui des fidèles; ce furent les deux fêtes de la Pâque et de la Pentecôte. « Baptizandi sibi quisquam passim quocumque tempore nullam credat fiduciam, præter paschale festum et Pentecoste, venerabile sacramentum, excepto duntaxat gravissimi languoris incursu (GÉLASE, *Epist.* 9). »

Cet usage avait donc existé dans des églises particulières; mais il n'avait pas été universel; il fut même de bonne heure abandonné par l'Église romaine elle-même.

TERTULLIEN, au commencement du IIIe siècle, résumait ainsi la coutume générale (*de Bapt.*, c. XIX) : « Ceterùm omnis dies Domini est, omnis hora, omne tempus habile baptismo; si de solennitate interest, de gratiâ nihil refert. » Il indique par là que les jours de Pâques, de la Pentecôte, de l'Épiphanie, étaient sans doute plus solennels pour l'administration du baptême, mais qu'en somme ce sacrement était valide en tout autre jour, à toute autre heure.

SAINT BASILE LE GRAND (*Hom.* 13, *Exh. ad bapt.*) est très-clair et très-affirmatif : « καιρὸς δὲ βαπτίσματος ἅπας ὁ τῶν ἀνθρώπων βίος. Πᾶς οὖν χρόνος εὐκαιρίαν ἔχει πρὸς τὴν διὰ βαπτίσματος σωτηρίαν, κἂν νύκτα εἴπῃς, κἂν ἡμέραν, κἂν ὥραν, κἂν στιγμὴν χρόνου, κἂν τι βραχύτατον. — Mais le temps du baptême est toute la vie des hommes. Donc, tout temps a un à-propos

pour le salut par le baptême, que tu nommes une nuit, ou un jour, ou une heure, ou une minute, ou l'instant le plus court. »

Voilà l'esprit et l'usage constant des Églises qui a prédominé jusqu'à présent partout où il y a des chrétiens.

XVII.

QUI BAPTISAIT-ON?

Dans la primitive Église, on baptisait tout le monde comme aujourd'hui, les enfants à la mamelle comme les adultes et les vieillards.

Du reste, Jésus avait dit : « Enseignez toutes les nations, les baptisant, etc. » (S. Matth., XXVIII, 19-20); et saint Pierre dans sa vision (*Act. des Ap.*, X, 11-16) « vit une grande nappe qui descendait du ciel jusqu'à terre. Là étaient toutes sortes de quadrupèdes, de reptiles et d'oiseaux du ciel; et une voix vint à lui : Lève-toi, Pierre, tue et mange. » Les Pères ont vu, dans ces animaux de toutes sortes, les hommes de toutes les nations et de tous les sexes et de tous les âges, appelés à la vérité.

Mais voici des textes qui prouvent le fait, à savoir que les enfants étaient reçus au baptême tout aussi bien que les grandes personnes. C'était pour eux surtout que les parrains ou répondants avaient leur raison d'être.

Saint Irénée (*Adv. hœr.*, II, 22) rapporte : « Omnes enim venit per semetipsum salvare, omnes inquam, qui per eum renascuntur in Deum, infantes et parvulos et pueros et juvenes et seniores. »

Plus tard, Origène (IIIe siècle) écrivait que le baptême pour les enfants à la mamelle (βρέφη) était de tradition apostolique. Il apportait ensuite une raison, très-logique pour un chrétien, « c'est que nul sur la terre ne peut être pur, même un seul jour. » Il fallait donc baptiser les enfants.

Jusqu'à nos jours, il n'y a jamais eu dans l'Église chrétienne de divergence ou d'hésitation sur le baptême à conférer aux petits enfants.

A propos du baptême des petits enfants dans la primitive Église, il est bon de citer en entier le passage de Tertullien où ce Père de l'Église s'y montre contraire.

« Au reste, dit-il (*de Baptismo*, XVIII), eu égard à l'état, à la disposition et à l'âge, il est plus expédient de différer le baptême que de le donner d'abord, surtout aux petits enfants. Car pourquoi, s'il n'y a pas de nécessité pressante, exposer les parrains à un très-grand péril ?

« Il est vrai que Notre-Seigneur a dit au sujet des enfants : « Ne les empêchez pas de venir à moi (Matth., XIX). » Qu'ils viennent donc lorsqu'ils seront plus avancés en âge, en état d'être instruits, afin qu'ils connaissent leurs engagements. »

Il est facile de voir dans ces textes le désir ar-

dent de Tertullien, plutôt que la pratique adoptée par l'Église de son temps. Il est plus expédient, écrit-il; il n'est donc pas interdit de baptiser les petits enfants. « Il est mieux de faire » n'implique pas que « faire » soit mal. Il est bien de baptiser les petits enfants ; mais il est mieux de ne pas les baptiser. Voilà la doctrine de Tertullien, certainement en opposition avec l'usage de son siècle. Et puisqu'il cite la parole du Rédempteur : « Ne les empêchez pas de venir à moi, » d'où vient qu'il ajoute : « qu'ils viennent donc lorsqu'ils seront plus avancés en âge? »

Le baptême *in extremis* s'appelle chez les Grecs modernes νεκροβάπτισμα, mot à mot, « baptême *du mort,* » au lieu de « baptême du mourant. » — C'est une figure de rhétorique qui permet de parler ainsi, « κατὰ πρόληψιν, » par préjugé, par anticipation; car vraiment l'enfant que l'on baptise *in extremis* est souvent plutôt mort que vivant.

Les Grecs ne baptisent donc pas les morts; ils confèrent le baptême aux enfants vivants *ou moribonds,* et c'est ce qu'ils entendent par νεκροβάπτισμα.

Lorsque, dans l'intervalle des huit jours qui séparent légalement l'enfant de la cérémonie baptismale, on s'aperçoit qu'il va mourir et qu'il n'est pas possible d'appeler un prêtre et de préparer la kolymbithra, une personne quelconque prend de l'huile à la lampe qui brûle devant les saintes images[1], en

1. Dans chaque famille grecque on révère, en une chambre retirée, de saintes images, en tenant devant elles, nuit et jour, une lampe allumée.

oint l'enfant, puis le tenant entre ses mains, elle l'abaisse et l'élève dans l'air par trois fois, en prononçant les paroles sacramentelles du baptême : « Un tel, serviteur de Dieu, est baptisé au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen. » — Cette triple immersion dans l'air est un simulacre de l'immersion dans l'eau; et puisqu'elle est accomplie de bonne foi et en cas de nécessité absolue, l'Église orthodoxe la reconnaît pour valide, et lui accorde les effets de l'immersion ordinaire. L'enfant est validement baptisé. Son âme n'est pas perdue, « δὲν χάνεται ἡ ψυχή; » elle va au ciel. Au contraire, si l'enfant meurt, même sans ce baptême, « κολάζεται, il est puni ; » — « χάνεται ἡ ψυχή του ; son âme est perdue. » Il y a également κόλασις pour les parents. A vrai dire, Dieu ne les fait pas mourir à l'instant pour les envoyer en enfer, comme leur inconsciente progéniture; mais ils ont commis un péché horrible qui leur mérite l'enfer, κολάζονται. Les orthodoxes n'admettent pas que l'enfant qui meurt sans baptême soit puni du supplice du feu : ils croient qu'il est privé seulement de la vue de Dieu face à face, πρόσωπον κατὰ πρόσωπον. Si, malgré les prévisions, l'enfant ne meurt pas, le prêtre lui confère ensuite le myre ou confirmation, τὸ παιδίον μυρόνεται.

Les détails que je viens de tracer, je les tiens de personnages différents. Le fait du κεκροβάπτισμα m'a paru assez singulier pour que je me munisse de témoignages divers et sûrs. J'ai consulté sur ce bap-

tême qu'on aurait pu nommer « βάπτισμα ἀνέμου, baptême d'air, » un prêtre catholique d'Athènes, un prêtre ἐφημέριος de l'église orthodoxe de Saint-Georges, une sage-femme, une dame instruite et cinq à six femmes du peuple. C'est dans le peuple surtout que ces détails sont connus et perpétués. Ainsi, le lecteur doit être parfaitement rassuré sur la véracité de ces récits curieux. Je les ai tous puisés à des sources irrécusables.

Enfin, quand l'accouchement est très-difficile et qu'il est à craindre qu'on ne retire l'enfant par des moyens violents, aussitôt que la tête se montre, quelqu'un plonge ses trois doigts dans l'huile des saintes images et fait trois signes de croix sur le front de l'enfant en prononçant les paroles sacramentelles que l'on connaît. Mais, comme le sexe du petit être qui n'est pas encore né est inconnu, la personne qui fait l'onction de l'huile a soin de dire : « Μαρία καὶ Γιάννης. » Si l'enfant est une fille, elle s'appellera Marie; s'il est mâle, il s'appellera Jean. De cette manière, le baptisé ne pourra manquer d'avoir dans le ciel un nom qui le distinguera.

Il régnait dans la primitive Église une coutume singulière : c'était de se faire baptiser pour le compte de morts qui n'avaient pu l'être et de leur appliquer les fruits et les avantages du baptême ordinaire. On demandait au vivant qui se faisait baptiser pour un mort, au nom de qui il voulait être baptisé, et il disait le nom du mort. (Voir *Dict.*

phil. de Voltaire aux mots *Baptême pour les morts.*)

Saint Paul avait à combattre les hérétiques de son époque qui, suivant la philosophie des Sadducéens, niaient la résurrection des corps. Dans la première *Épître aux Corinthiens* (xv, 29), il leur dit : « Autrement, que gagneront ceux qui sont baptisés pour les morts, s'il est vrai que les morts ne ressuscitent point? pourquoi sont-ils baptisés pour les morts. »

On voit qu'il ne blâme ni n'approuve un tel baptême ; il ne fait que s'en servir pour prouver sa thèse de la résurrection des corps.

Un siècle et demi plus tard, les Marcionites niaient également la résurrection des corps, tout en admettant et en pratiquant ce singulier baptême pour les morts. Tertullien, dans son traité contre Marcion (liv. V, ch. x), survient avec son impitoyable logique et lui répond : « Igitur et pro mortuis tingui, pro corporibus est tingui; mortuum enim corpus ostendimus. Quid facient qui pro corporibus baptizantur, si corpora non resurgunt? » — Dans son livre *de Resurrectione carnis*, il revient sur cette même idée : il y appelle le baptême pour les morts « vicarium baptisma, baptême par procuration. » Il ne semble pas l'approuver : « Ce sont les hérétiques qui pensent qu'il sera utile, dans l'espérance d'une résurrection, — quæ nisi corporalis, non aliàs hic baptismate corporali obligaretur. »

On ne découvre donc pas quelle était la doc-

trine de Tertullien, touchant la validité du baptême pour les morts.

Mais à la fin du IV[e] siècle, au *concile de Carthage* (A. 397, Can. 5), les évêques furent unanimes pour en éloigner les fidèles : « Cavendum ne mortuos baptizari posse fratrum infirmitas credat. »

Voici un passage de saint Jean Chrysostome (*Hom.* 40, *I[re] Cor.*) qui ne manquera pas d'intéresser le lecteur :

Τί οὖν ἐστιν ὅ φησιν; ἢ βούλεσθε πρῶτον εἴπω, πῶς παραποιοῦσι τὴν ῥῆσιν ταύτην οἱ τὰ Μαρκίωνος νοσοῦντες; Καὶ οἶδα μὲν ὅτι πολὺν κινήσω γέλωτα, πλὴν ἀλλὰ καὶ διὰ τοῦτο μάλιστα ἐρῶ, ἵνα μειζόνως αὐτῶν φύγητε τὴν νόσον. Ἐπειδὰν γὰρ εἴς κατηχούμενος ἀπέλθῃ παρ' αὐτοῖς, τὸν ζῶντα ὑπὸ τὴν κλίνην τοῦ τετελευτηκότος κρύψαντες, προσίασι τῷ νεκρῷ καὶ διαλέγονται καὶ πυνθάνονται, εἰ βούλοιτο λαβεῖν τὸ βάπτισμα· εἶτα ἐκείνου μηδὲν ἀποκρινομένου, ὁ κεκρυμμένος κάτωθεν ἀντ' ἐκείνου φησὶν, ὅτι δὴ βούλοιτο βαπτισθῆναι· καὶ οὕτω βαπτίζουσιν αὐτὸν ἀντὶ τοῦ ἀπελθόντος, καθάπερ ἐπὶ τῆς σκηνῆς παίζοντες. Εἶτα ἐγκαλούμενοι, τουτὸ παράγουσι τὸ ῥῆμα λέγοντες, ὅ τι καὶ ὁ ἀπόστολος εἴρηκεν, Οἱ βαπτιζόμενοι ὑπὲρ τῶν

Que dit-il donc? ou désirez-vous d'abord que je dise comment ceux qui sont infectés de l'hérésie de Marcion interprètent cette parole? je sais que j'exciterai un grand rire; cependant je parlerai précisément afin que vous fuyiez davantage cette maladie. Lorsqu'un catéchumène est décédé parmi eux, ayant caché le vivant sous le lit du défunt, ils s'approchent du mort et s'entretiennent et demandent s'il veut recevoir le baptême. Ensuite, celui-ci ne répondant rien, celui qui est caché au-dessous dit à sa place qu'il veut être baptisé. Et ainsi ils le baptisent à la place du décédé, comme s'ils jouaient sur la scène. Puis quand on les interroge, ils expliquent cela, en répétant la parole que l'apôtre aussi a dite : « ceux qui

νεκρῶν. — Εἶδες τὸν καταγέλωτα τὸν πολύν;

sont baptisés pour les morts. » — N'est-ce pas là une grande dérision?

Et continuant, le docteur de l'Église vient au secours de saint Paul en faisant bien entendre aux Marcionites que « les morts » de saint Paul ne sont pas autre chose que « les cadavres; » et que dire « ceux qui sont baptisés pour les morts » revient à ceci : « ceux qui sont baptisés pour leurs corps » (corps sans âme, cadavres) perdent leur peine. Car le baptême aura inutilement lavé les corps, si ceux-ci ne ressuscitent pas. — Malgré toute l'éloquence de saint Jean Chrysostome, nous n'adoptons pas son interprétation, et nous prenons les paroles de saint Paul dans leur sens naturel.

Le lecteur s'est aperçu qu'il n'y a rien de commun entre cette antique coutume de se faire baptiser pour les morts et la coutume présente des Grecs modernes de baptiser les petits enfants qui vont mourir. C'est uniquement à cause de la dénomination de νεκροβάπτισμα que j'ai été amené à dire un mot du baptême pour les morts, lequel ne ressemblait en rien au baptême actuel du mort.

XVIII.

ÉTAIT-IL PERMIS DE REBAPTISER LES HÉRÉTIQUES?

L'histoire ecclésiastique parle dans les plus minutieux détails de la fameuse querelle entre saint Cyprien, évêque de Carthage, et le pape Étienne Ier. Le prélat africain et toute l'Église d'Afrique voulaient que l'on rebaptisât les hérétiques. L'évêque de Rome était d'avis contraire, et c'est à lui et à ses adhérents, qui étaient les plus nombreux, que resta la victoire.

Saint Denys d'Alexandrie, au IIIe siècle, suivit le parti de l'Église romaine. Probablement les Églises de Jérusalem et d'Antioche n'avaient pas d'autre opinion, et c'est ainsi que les deux grandes Églises, l'Église latine et la grecque, n'ont jamais rebaptisé les hérétiques quand, chez eux, ils avaient reçu un véritable baptême.

XIX.

DE QUELLE MANIÈRE BAPTISAIT-ON?

Dans la primitive Église on baptisait *par immersion,* et c'est la manière conservée jusqu'à nos jours par les orthodoxes.

Sur ce point, les textes abondent, et l'on se fait difficilement à la pensée que l'Église romaine ait abandonné cet usage apostolique pour baptiser par *ablution.*

Tertullien (*Adv. Prax.*, xxvi) dit : « Non semel sed ter, ad singula nomina, in personas tingimur. »

Saint Jérôme (*Adv. Lucif.*, iv) : « Multa alia, quæ per traditionem in ecclesiis observantur, auctoritatem sibi scriptæ legis usurpaverunt, velut in lavacro ter caput mergitare. »

Le Sacramentaire de saint Grégoire le Grand (dans Muratori, *Lit. R. V.*, t. II) porte : « Baptizet sacerdos sub trinâ mersione, tantùm S. Trinitatem semel invocans, ità dicendo : Baptizo te in nomine Patris, et mergat semel, et Filii, et mergat iterùm, et Spiritus Sancti, et mergat tertiò. »

Nous avons dit que l'Église romaine baptise par ablution. Cependant elle n'a pas porté la rigueur jusqu'à abolir l'usage du baptême par immersion là où il existait déjà de temps immémorial, comme dans l'Église de Milan (*Act. Mediolan.*, p. iv, — Sacram. Ambros., rub. gen. de modo adm. bapt.) : « Sed immersionis modus (y est-il dit) cum antiquissimi in S. Dei Ecclesiâ instituti ritûsque sit, idemque in ecclesiâ Ambrosianâ perpetuò retentus, ab eâ mergendi consuetudine recedi non licet, etc. »

De plus, au xiii[e] siècle, saint Thomas enseignait (*Summa theol.*, pars III, quest. lxvi, art. 8) :

« Sed cessante tali causâ (scandalum vel hæretici dogmatis usum) communiter observatur in baptismo trina immersio. Et ideò graviter peccaret aliter baptizans, quasi Ecclesiæ ritum non observans. »

Voici maintenant l'opinion des théologiens grecs de nos jours sur cette question :

Alexandre de Stourdza (*Considérations sur la doct. et l'esprit de l'Égl. orth.*, Stuttg., 1816) dit :

« Le caractère distinctif de l'institution du baptême est l'*immersion*, βάπτισμα, qu'on ne saurait omettre sans détruire le sens mystérieux du sacrement et sans contredire en même temps la signification étymologique du mot qui sert à le désigner.

« L'Église d'Occident s'est donc écartée de l'imitation de Jésus-Christ; elle a fait disparaître toute la sublimité du signe extérieur; enfin elle commet un abus de mots et d'idées en pratiquant le *baptême par aspersion*, dont le seul énoncé est déjà une contradiction dérisoire. En effet, le verbe βαπτίζω, *immergo*, n'a qu'une seule acception : il signifie littéralement et perpétuellement plonger. Baptême et immersion sont donc identiques, et dire *baptême par aspersion*, c'est comme si l'on disait *immersion par aspersion*, ou tout autre contre-sens de la même nature.

« Qui pourrait, après cet aperçu, refuser son assentiment ou hésiter de rendre hommage à la sage fidélité de notre Église, toujours invariablement attachée à la tradition dogmatique et rituelle du chris-

tianisme primitif? Elle seule a conservé le sens profond, ainsi que les formes imposantes du sacrement initiatoire, et l'on n'a qu'à lire dans les annales des premiers siècles la description des cérémonies baptismales par lesquelles devaient passer les catéchumènes pour être frappé de leur identité avec nos rites actuels. »

XX.

QUI AVAIT LE POUVOIR DE BAPTISER?

On lit dans saint Jean (III, 1-2) : « Jésus, sachant que les pharisiens avaient appris qu'il avait plus de disciples et qu'il baptisait plus de personnes que Jean, quoique Jésus ne baptisât point par lui-même, mais par ses disciples. »

« Or je parle ainsi parce que chacun de vous dit : Moi, je suis à Paul, et moi à Apollôs, et moi à Céphas. » (I *Cor.*, I, 12.)

« Et tous deux descendirent dans l'eau, et Philippe baptisa l'eunuque. » (*Act.*, VIII, 38.)

Dans ces textes, nous voyons les *évêques*, les *prêtres* et les *diacres* baptiser. Car Jésus, en disant : « Allez, enseignez et baptisez, » ne parlait pas seulement à ses apôtres, c'est-à-dire à des hommes dont la mission était analogue à celle des évêques; il s'adressait aussi à des disciples devenus prêtres et diacres quelque temps après sa disparition de la

terre; mais le pouvoir radical, intrinsèque, absolu selon cette doctrine, appartenait aux évêques et, seulement par délégation, aux ministres inférieurs.

TERTULLIEN écrivait (*de Bapt.*, c. XVII) : « Baptismum dandi habet jus summus sacerdos, qui est *episcopus*, dehinc *presbyteri* et *diaconi*, non tamen sine episcopi auctoritate propter ecclesiæ honorem. Quo salvo, salva pax est. » Et il ajoute ailleurs : « Alioquin etiam laicis jus est. » (Voyez aussi saint Cyprien, év. de Carth., IIIe siècle.)

SAINT JÉRÔME (*Dial. adv. Lucif.*, c. IV) dit : « Sine episcopi jussione, neque presbyter, neque diaconus jus habet baptizandi, quod frequenter, si tamen necessitas cogat, scimus etiam laicis licere. »

Voyez encore les *Constitutions apostoliques* (lib. III, c. II). La discipline dans les deux Églises n'a jamais été altérée touchant la personne des baptisants. C'était d'abord l'évêque; à la place de l'évêque, le prêtre; à la place du prêtre, le diacre; à la place du diacre, le laïque.

Durant les trois ou quatre premiers siècles de l'Église, on n'hésita pas à défendre aux femmes de baptiser. — TERTULLIEN (*de Bapt.*) est très-formel et se prononce avec virulence contre le pouvoir baptismal des femmes. SAINT ÉPIPHANE (*Hæres.*, LXXIX) n'est pas moins affirmatif. Enfin le *concile de Carthage* (an. 398, can. 20) formule ceci : « Mulier quamvis docta et sancta, viros in conventu docere, vel aliquos baptizare non præsumat. »

Nous ne pouvons voir attaquée ici que la prétention très-ordinaire alors des femmes d'enseigner et de baptiser; car il est très-difficile de supposer que ces trois autorités, et d'autres en grand nombre. aient prétendu qu'il fallait laisser mourir l'homme sans baptême plutôt que de le laisser baptiser par une femme. Hors le cas de nécessité absolue, radicale, la femme ne pouvait donc conférer le baptême; et si même il y avait un homme, c'était à lui de baptiser[1].

Les hérétiques, les juifs, les infidèles furent également écartés par haine de l'hérésie et de l'erreur. Ce ne fut que plus tard qu'il fut permis officiellement aux uns et aux autres de baptiser dans le cas de nécessité. Jusqu'alors les femmes, les hérétiques, les infidèles pouvaient baptiser *in extremis* (tout porte à le croire), mais on n'enseignait pas cette doctrine. On prêchait au contraire que de telles gens devaient bien se garder de l'audace de conférer le baptême.

Le pape EUGÈNE IV, en 1440 (*Decret. pro inst. Arm.*), dit formellement : « Sed etiam laicus et mulier, imò etiam paganus et hæreticus baptizare potest, dummodò formam servet ecclesiæ et facere intendat quod facit ecclesia. »

TERTULLIEN (*de Baptismo*, XVII) est formel sur ce point : « Qu'il suffise, dit-il, à un laïque d'user

1. On voit cependant sur un chapiteau du portail de Saint-Trophime, à Arles, une sculpture représentant deux femmes baptisant un jeune garçon qui paraît être Jésus-Christ.

de ce pouvoir (de baptiser) dans le cas seulement de nécessité. »

Donc, dans le cas de nécessité, tout laïque, homme ou femme, peut baptiser. Bien plus, c'est une obligation, un devoir. « On se rendrait coupable, ajoute ce Père, de la perte d'une âme, si on refusait de lui accorder ce qu'on a pu lui donner. » Après ces déclarations précises et claires, Tertullien ne peut se contredire, et s'il défend aux femmes de baptiser, cette défense ne s'applique pas au cas de nécessité dont il est question ci-dessus. Il faut savoir qu'à l'époque du prêtre carthaginois il s'était formé des sociétés de femmes qui se donnaient la mission ordinaire d'enseigner et peut-être aussi celui de conférer le baptême comme les prêtres le pouvaient faire. C'est ce droit ordinaire, cette prétention à une sorte de sacerdoce, que Tertullien combat avec énergie. — « Au reste, dit-il (*de Bapt.*, XVII), l'insolence de certaines femmes qui ont usurpé le droit d'enseigner les portera-t-elle à s'arroger encore celui de baptiser? »

Ainsi la femme ne possède *ex professo* ni le droit de baptiser, ni celui d'enseigner; elle n'a reçu aucune mission sacerdotale; qu'elle se contente donc de baptiser *in extremis*, ainsi que tout laïque doit faire.

On doit peut-être interpréter dans ce dernier sens le bas-relief de Saint-Trophime, à moins qu'il n'y eût dans le pays une société de femmes conférant le baptême.

XXI.

EN QUEL LIEU BAPTISAIT-ON?

On baptisa d'abord dans le Jourdain et dans tous les cours d'eau de la Judée. (*Év.* et *Act. Ap., passim.*)

Pour baptiser en un jour trois mille personnes (*Act. Ap.,* II, 41), il fallait plus qu'une simple fontaine ou une baignoire.

SAINT PIERRE, par lui ou par ses prêtres, baptisait dans le Tibre. (TERT., *de Bapt.*)

SAINT CLÉMENT (*Recognit.,* ἀνάγνωσις, lib. IV, 32, et *Hom.,* lib. IX) dit qu'on peut baptiser ποταμῷ, πηγῇ, καὶ θαλάσσῃ, dans un fleuve, dans une source et dans la mer.

SAINT JUSTIN, MARTYR (*Apol.* Ier, 61), dit à propos du lieu du baptême : « Ἔπειτα ἄγονται ὑφ' ἡμῶν ἔνθα ὕδωρ ἐστί; ensuite ils sont conduits par nous là où il y a de l'eau. »

TERTULLIEN (*de Bapt.,* 4) : « Ideòque nulla distinctio est mari quis an stagno, flumine an fonte, lacu, alveo diluatur. »

SAINT VICTOR L'AFRICAIN, pape du IIe siècle, écrit à Théophile, évêque d'Antioche : « Si necesse fuerit, aut mortis periculum ingruerit, gentiles ad fidem venientes quocumque loco vel momento, ubicumque

evenerit, sive in flumine, sive in mari, sive in fontibus, tantum christianâ confessione clarificatâ, baptizentur. »

Plus tard, par suite de l'impossibilité d'être à proximité des fontaines, ou de la mer ou des rivières, on construisit des baptistères dans le narthex, ou vestibule des églises, selon ce que rapporte SAINT CYRILLE DE JÉRUSALEM (*Catech. myst.*, I, 2) : « Εἰσήειτε πρῶτον εἰς τὸ προπύλαιον τοῦ βαπτίσματος. — Vous êtes entrés d'abord dans le vestibule du baptême. »

S. AMBROISE (*de Sacr.*, lib. III, 2) dit : « Ingressus es regenerationis sacrarium; venimus ad fontem; ingressus es; vidisti aquam. » Enfin on éleva des édifices isolés appelés baptistères, où s'accomplissait exclusivement la cérémonie du baptême.

J. ÉT. DURANTI (*de Ritib. Eccl.*, lib. I) résume ce point historique avec clarté : « Antiquitùs unum tantùm per singulas urbes fontem, sive locum, quem baptisterium appellabant, prope majorem civitatis basilicam majores nostri condiderunt, quod ad hæc usque tempora observatum Pisis, Florentiæ, Bononiæ, Parmæ, et aliis plerisque Italiæ urbibus intueri licet, in quo uno tingebantur juvenes, senes, divites et pauperes. »

Ce lieu fut aussi appelé en quelques endroits φωτιστήριον, *illuminatorium*, c'est-à-dire le lieu de l'illumination où le catéchumène voyait pour la première fois la lumière divine. Ainsi le baptistère de Sainte-Sophie à Constantinople, qui était d'une excessive

grandeur, était appelé : μέγα φωτιστήριον ou μέγας φωτιστὴρ, — le grand illuminatoire ou le grand illuminateur. (CEDRENUS, auteur byzantin.)

Le *concile de Vienne* (an 1311) défendit aux prêtres de baptiser dans les cours, les chambres à coucher ou autres maisons particulières. Et aujourd'hui l'Église latine se soumet encore à ce précepte disciplinaire. Mais l'Église orthodoxe actuelle baptise les enfants dans les maisons sans que le saint synode songe à le défendre.

XXII.

L'HUILE.

L'onction de l'huile précède le baptême. Avant d'oindre le futur baptisé, le prêtre fait la bénédiction de l'huile « τοῦ ἐλαίου εὐχὴ » (*Euchology.* de GOAR, et ASSEMANI, *Codex liturg.*, lib. II). On peut lire plus loin cette prière dans le baptême orthodoxe. Dans la primitive Église, il y avait ici un exorcisme particulier, comme le prouvent ces paroles de saint Cyrille de Jérusalem (*Catech. myst.*, II, § 3, et III, § 3) : « εἶτα ἀποδυθέντες, ἐλαίῳ ἠλείφεσθε ἐπορκιστῷ ἀπ' ἄκρων τριχῶν κορυφῆς ἕως τῶν κάτω, καὶ κοινωνοὶ ἐγένεσθε τῆς καλλιελαίου Ἰησοῦ Χριστοῦ[1]. »

1. « Ensuite ayant été dépouillés, vous avez été oints d'huile exorcisée, depuis les cheveux du sommet de la tête jusqu'en bas, et vous êtes devenus participants de l'huile sainte de Jésus-Christ. »

Saint Justin, martyr (*Resp. ad orth. quæst.* 137), dit : « χριόμεθα τῷ παλαιῷ ἐλαίῳ, ἵνα γινώμεθα χριστοί ; nous nous oignons de l'huile antique, afin que nous devenions des christs (des oints). » Τὸ ἔλαιον παλαιὸν, l'huile antique, n'est autre que l'onction renouvelée des cérémonies judaïques ou orientales.

Saint Chrysostome (*Hom.* VI *in Ep. ad Col.*) dit du futur baptisé : « ἀλείφεται, ὥσπερ οἱ ἀθληταὶ εἰς στάδιον ἐμβησόμενοι ; il est oint comme les athlètes qui vont entrer dans un stade. »

Quant à l'onction de l'huile, dans sa formule, il y a entre les deux rituels, le romain et le grec, la même différence que pour la formule du baptême. Le Rituel romain porte : « N..., ego te linio oleo salutis, etc. » L'Euchologe orthodoxe a : « χρίεται ὁ δοῦλος τοῦ θεοῦ, ὁ δεῖνα, ἔλαιον ἀγαλλιάσεως, etc. » — Le premier : « N..., moi, je t'oins, etc. » — Le second : « Un tel, serviteur de Dieu, est oint, etc. » (Nous avons donné la raison de cette divergence dans le glossaire, au mot *Baptême.*)

L'onction du corps tout entier : « χρισθῇ ὅλον τὸ σῶμα, » usitée chez les Grecs, est de la plus haute antiquité. (Assemani, *Cod. liturg.*, III.)

XXIII.

PARRAIN ET MARRAINE.

L'usage constant du parrain et de la marraine prouve combien l'Église a considéré leur mission comme importante. Nous n'avons pas de témoignage plus récent que celui des Pères du IIe siècle ; à moins qu'on n'ajoute foi aux écrits de saint Denys l'Aréopagite, en l'authenticité desquels personnellement nous n'avons nulle confiance. On trouve les mots suivants : « ἀναδέχομαι — ἀνάδοχοι, ἀνάδοχος — μάρτυρες — πατέρες, μητέρες ἐπὶ τοῦ ἁγίου φωτίσματος » — « *Offerentes, susceptores — sponsor, promissor, fidejussor — testes — compatres, propatres — commatres, promatres — patrini et matrinæ.* »

(Voyez saint Denys l'Aréopag. (*de Hier. eccl.*, 2). — Saint Jean Chrysostome (*Hom. in psalm.* XIV). — Saint Basile le Grand (*Epît.* 128). — Origène (lib. III, *Adv. Cels.*), etc., pour l'Église grecque. — Tertullien (*de Bapt.*, c. XVIII). — Saint Augustin (*Epît.* 23, *ad Bonif.* — *Serm.* 116 *de temp.*, t. X), etc., pour l'Église latine.)

Ce dernier (*in loc. cit.*) écrit : « Interrogamus eos, a quibus offeruntur, et dicimus : Credit in Deum? de illâ ætate, quæ utrum sit Deus, ignoret. Res-

pondent : Credit; et ad cætera sic respondent singula, quæ quæruntur. » — « Fidejussores pro ipsis respondent, quod abrenuntient diabolo, pompis et operibus ejus. »

Les *Constitutions apostol.* (VIII, 32) exigent, sous un sens assez clair, un répondant sûr, en faveur du nouveau baptisé. Voici le texte : « Καὶ ἐὰν πιστοῦ δοῦλος ᾖ, ἐρωτάσθω ὁ κύριος αὐτοῦ, εἰ μαρτυρεῖ αὐτῷ· ἐὰν δὲ μὴ, ἀποβαλλέσθω ἕως ἄν ἑαυτὸν ἄξιον ἐπιδείξῃ τῷ δεσπότῃ· εἰ δὲ μαρτυρεῖ αὐτῷ, προσδεχέσθω. — Et s'il est esclave d'un fidèle, que l'on demande à son maître s'il témoigne pour lui. Sinon, qu'il soit rejeté jusqu'à ce qu'il se montre lui-même digne de son maître; et si celui-ci témoigne pour lui, qu'il soit admis. »

Duranti (*de Ritib. Eccl. cath.*) donne les raisons de la présence du parrain et de la marraine auprès des catéchumènes : « Adhibentur patrini seu susceptores, tribus potissimùm rationibus. Prima, quò ecclesia de suscepto securior sit, acceptis fidejussoribus, et sponsores vocantur; altera, ut nullus sit Christianorum, qui non habeat pædagogum. Susceptor quidem susceptum erudire tenetur; tertia, ut expressiùs referatur generatio spiritalis, adhibitis spiritalibus parentibus. »

Les Pères de l'Église entrent dans des détails minutieux sur les qualités des *répondants*. Ils doivent être baptisés et confirmés (*Decret. Gratian.*); « être au moins dans l'âge de puberté » (Rit. rom.); « instruire, avant et après le baptême, les garçons ou les

filles sur la chasteté, la modestie, la sobriété, la paix; enseigner le symbole et l'oraison dominicale, etc. » (Saint Augustin, *Serm. 116 de temp.*, t. X.)

Quant au nombre des fidéicommis des catéchumènes, il est curieux de voir la gradation. Dans la primitive Église, on ignore combien étaient admis : « In primitivâ ecclesiâ quot admissi ignotum est, » dit Boëhmer, p. 858. Cependant un grand nombre d'écrivains attribuent au pape de Rome, Hygin (IIe siècle), le décret qui n'exige qu'un parrain ou une marraine dans le baptême (Eusèbe, *Hist. eccl.*, lib. IV. — *Decret. Grat.*, pars III de Cons., dist. IV. — L'historien Polydore Virgile, *de Inv. rer.*, lib. IV, 4. — *Concil. Metens.*, an 888).

Plus tard, aux IIIe, IVe, Ve siècles, on admit un parrain et une marraine, deux répondants, puisque les Pères de ces époques en parlent au pluriel. Au *concile de Cologne*, en 1281, on en admit deux ou trois. — Au *concile de Trèves*, en 1227, trois ou quatre. Durant le moyen âge, leur nombre fut illimité.

L'usage moderne de l'Église orthodoxe, différent de celui de l'Église latine, était qu'un parrain répondît pour un garçon, et une marraine pour une fille. Mais depuis quelque temps, à Athènes du moins, cet usage tombe en désuétude, et le plus souvent, un parrain répond soit pour un garçon, soit pour une fille. Toutefois le *concile de Nicée*

(c. XXII) est formel sur ce point : Que les hommes ne tiennent pas des jeunes filles ou des femmes; ni les femmes des mâles, etc.

On connaît la défense, dans toutes les sectes chrétiennes, d'admettre au baptême, comme répondants, le père et la mère, ou bien soit le père, soit la mère. Cet usage, dit J. Ét. DURANTI (*de Ritib. Eccl. cath.*), n'est prohibé par aucune règle que l'on connaisse, etc. « Quòd autem uxor cum marito in baptismate simul non debeat puerum suscipere, nullâ auctoritate reperitur prohibitum. » Mais on ne doit pas oublier que Duranti était protestant.

XXIV.

IMPOSITION DES MAINS.

Il y a eu dans la primitive Église deux sortes d'impositions des mains : les deux sont restées dans l'Église romaine; l'une seulement a été conservée dans l'Église grecque, et l'autre est devenue l'onction du myre.

Ces deux manières d'imposer les mains peuvent s'appeler, la première, cérémonielle ou rituelle, la seconde, sacramentelle; parlons d'abord de celle-là.

A. — IMPOSITION DES MAINS RITUELLE. Nous en avons dit quelque chose au glossaire (mot *Imposition*

des mains) ; ici nous en donnerons l'origine chrétienne. Elle se rencontre dans un grand nombre de pages du Nouveau Testament. Jésus imposait les mains en maintes circonstances différentes. « Laissez, disait-il (S. Matth., XIX, 14-15), ces petits enfants et ne les empêchez pas de venir à moi; et leur ayant imposé les mains, il partit de là. » C'était une bénédiction, semblable à celle que fait un père, près de mourir, sur la tête de ses enfants.

« Jésus guérit seulement un petit nombre de malades en leur imposant les mains. » (S. Marc, VI, 5.) Ceci rentrait dans les exorcismes. On sait qu'aux yeux des anciens, maladie et mauvais esprit étaient synonymes.

« Et ils imposeront les mains sur les malades, et les malades seront guéris. » (S. Marc, XVI, 18.)

Cette façon d'imposer les mains, en grec ἐπίθεσις τῶν χειρῶν, — en latin, *impositio manûs*, n'est pas autre que celle usitée encore au baptême dans les deux Églises. Elle est exorcisante; car c'est pendant la catéchèse, alors que le baptisant chasse le diable du baptisé, que l'imposition des mains s'accomplit plusieurs fois.

B. — Imposition des mains sacramentelle ou myre. C'est celle qui conférait, dans la primitive Église, le Saint-Esprit. Les textes à l'appui sont nombreux. « Alors, ils leur imposaient les mains et ils recevaient le Saint-Esprit. Simon, voyant que le Saint-Esprit était donné par l'imposition des mains

des apôtres, leur offrit de l'argent et dit : Donnez-moi aussi ce pouvoir, que tous ceux à qui j'imposerai les mains, reçoivent le Saint-Esprit. » (*Act. des Ap.*, VIII, 17-19.)

« Et Paul leur ayant imposé les mains, le Saint-Esprit descendit sur eux, et ils parlaient diverses langues et prophétisaient. » (*Act. des Ap.*, XIX, 6.)

Dans ces textes et d'autres semblables, il est question du baptême, soit avant, soit après, ordinairement après. Cependant, on voit (*Act. des Ap.*, IX, 17-18) « qu'Ananie imposa d'abord les mains à Paul pour qu'il vît et qu'il reçut le Saint-Esprit, et qu'ensuite il fut baptisé. » Or cette imposition des mains n'était autre que le sacrement de confirmation des Latins et l'ἅγιον μύρον des Grecs.

Mais chez les orthodoxes, l'imposition des mains à la confirmation n'existe plus, si toutefois elle a jamais existé dans l'Église grecque. A sa place, on fait l'onction du myre, « χρίσμα τοῦ μύρου, » avec ces seules paroles : « σφραγὶς δωρεᾶς Πνεύματος ἁγίου, sceau du don du Saint-Esprit. »

D'où vient donc ce myre, dont nous avons longuement parlé au glossaire ?

Nous lisons dans une traduction de Platon, métropolitain de Moscou, faite par le célèbre philologue hellène Coraï, les paroles suivantes :

« Au lieu de l'imposition des mains accomplie par les apôtres (*Act.*, VIII, 17) sur les baptisés, nous avons aujourd'hui le chrême, dont l'origine n'est pas

facile à trouver. A l'époque de Tertullien, c'est-à-dire au commencement du IIIe siècle, le chrême était déjà en usage (en même temps que l'imposition des mains), comme il paraît dans les écrits de ce Père. Ensuite, le premier synode de Laodicée autorisa l'usage du chrême après le baptême. »

D'après ce que nous avons dit, il y a dans le baptême des deux Églises deux onctions, l'une d'huile, avant le baptême, l'autre du chrême ou myre après le baptême. Les Pères, qui en parlent, ne les ont jamais confondues : s'ils placent l'onction avant le baptême, c'est celle de l'huile ; s'ils la placent après, c'est celle du myre, laquelle, chez les orthodoxes, a remplacé l'imposition des mains sacramentelle.

Or TERTULLIEN (*de Baptismo*, VII) écrit : « Exinde egressi de lavacro perungimur benedictâ unctione, de pristinâ disciplinâ, qua ungi oleo de cornu in sacerdotium solebant, eo quòd Aaron a Moyse unctus est. Unde *Christus* dicitur a *chrismate*, quod est unctio, quæ Domino nomen accommodavit, facta spiritalis, quia Spiritu unctus est à Deo Patre. »

Les *Constitutions apostoliques* (VII, 22) portent : « Σὺ, ὦ ἐπίσκοπε ἢ πρεσβύτερε, πρῶτον χρίσεις ἐλαίῳ ἁγίῳ, ἔπειτα βαπτίσεις ὕδατι, καὶ τελευταῖον σφραγίσεις μύρῳ. Toi, ô évêque ou prêtre, d'abord tu oindras d'huile sainte, puis tu baptiseras dans l'eau, et enfin tu scelleras avec le myre. »

Le myre n'est donc pas autre chose que la σφραγὶς, le *signaculum* par excellence, ou plutôt la

matière avec laquelle ce signe était tracé sur le front et sur d'autres parties du baptisé.

Saint Cyrille de Jérusalem (*Catech. mystag.*, III, § 4) parle de cette onction.

Assemani (*Cod. liturg.*, lib. III, p. 57, ordo conf. Eccl. Constantinopol.) : « Καὶ μετὰ τὴν εὐχὴν, χρίει (ὁ ἱερεὺς) τὸν βαπτισθέντα τῷ ἁγίῳ μύρῳ ποιῶν σταυροῦ τύπον ἐπὶ τοῦ μετώπου, etc.; et après la prière, le prêtre oint le baptisé du saint myre, faisant le signe de la croix sur le front, etc. »

Ce sont les propres paroles de la rubrique de l'Euchologe orthodoxe actuel.

Terminons par cette citation si claire de saint Ambroise (*de Sacram.*, vi, 2) : « Unxit te Deus; signavit te Christus. Quomodo? quia crucis ipsius signatus es forma. » Il y a en effet, dans le sacrement du myre, l'onction et le signe de la croix.

Les Latins ont conservé, en outre, l'imposition des mains. Mais chez eux, ces cérémonies de la confirmation appartiennent de droit au pouvoir épiscopal.

Chez les orthodoxes, les prêtres sont les ministres ordinaires de ce sacrement.

Il y a donc, sur ce point, entre les deux Églises, une grande divergence. Et à ce propos, je citerai le passage de Stourdza (*Considérat. sur la doctr. et l'esprit de l'Égl. orth.*), où il donne raison à celle-ci : « Mais ce qui n'est pas également indifférent, c'est qu'en Occident, ce sont les évêques qui se sont

réservé le privilége exclusif de confirmer. Or cette restriction n'est fondée sur aucun motif plausible. Elle décèle, au contraire, cette funeste tendance aux innovations arbitraires, etc. »

XXV.

A QUELLE ÉPOQUE CONFIRMAIT-ON?

Saint Cyprien et tous les Pères de l'Église avec lui déclarent formellement que le baptême précède l'onction, et que les deux sacrements sont nécessaires à la renaissance spirituelle de l'homme (*Sentent. Episcop.*, 87, de Hæreticis baptizandis) : « Et sic recipiantur, cum manifestum sit, utroque sacramento debere eos renasci in ecclesiâ catholicâ. » *Epist.* 72, *ad Steph.* : « Tunc enim demum plene sanctificari, et esse filii Dei possunt, si sacramento utroque nascantur, cum scriptum sit : Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et spiritu, non potest introire in regnum Dei. »

Ainsi, dans la même cérémonie, il y a deux sacrements, celui de l'eau et celui de l'esprit.

D'après les Grecs, l'Église latine ne devrait donc pas attendre que les baptisés aient atteint onze, douze, treize et même vingt ans pour les confirmer.

XXVI.

ABLATION DES CHEVEUX.

A la confirmation, c'est-à-dire après l'onction du myre, le prêtre orthodoxe coupe, en trois endroits de la tête du nouveau baptisé, en forme de croix, trois mèches de cheveux.

Il existe un canon du *concile de Cologne* (an. 1280) sur cette matière; il porte :

« Tondeantur capilli (confirmandorum) maximè circa frontes dependentes, et laventur frontes diligenter. » On trouve là presque l'usage orthodoxe. Ce qui est sûr, c'est que les Grecs ne l'ont pas emprunté aux Latins. Après la consommation du schisme, les deux Églises eurent bien garde de se faire des emprunts réciproques. Il est donc à supposer que cette cérémonie remonte au moins au VIe ou au Ve siècle.

XXVII.

VÊTEMENT BLANC.

ORIGÈNE soutient qu'il y a deux sortes de baptême : celui du sang et celui de l'eau, le premier supérieur au second. Par le baptême de l'eau les

péchés passés (il parle ici pour les adultes) sont pardonnés; par celui du sang, les péchés à venir sont empêchés; on entre aussitôt dans la vie éternelle. Or nous lisons dans l'*Apocalypse* (VII, 13-14) : « Alors un des vieillards, prenant la parole, me dit : Qui sont ceux-ci qui paraissent revêtus de robes blanches et d'où viennent-ils? Je lui répondis : Seigneur, vous le savez. Et il me dit : Ce sont ceux qui sont venus ici après de grandes afflictions, et qui ont lavé et blanchi leurs robes dans le sang de l'agneau. » Il s'agit ici du baptême, sans aucun doute, qu'il soit par le sang ou par l'eau, ou par l'un et l'autre. La robe blanche a été en Orient, de temps immémorial, la marque de la purification, de la résurrection, de la victoire. Les anges qui gardent la pierre du tombeau, le Christ étant ressuscité, paraissent vêtus de robes éclatantes. (Luc, XXIV, 4.) Les vêtements de Jésus au Thabor deviennent blancs comme la neige. (Matth., XVII, 1.)

SAINT BASILE LE GRAND (*Exhort. ad bapt.*) se sert de l'expression ἔνδυμα φωτεινὸν, vêtement lumineux, d'où sont venus les premiers mots du troparion du baptême orthod. : « χιτῶνά μοι παράσχου φωτεινὸν, Seigneur, fournis-moi une tunique lumineuse. »

EUSÈBE (*Vita Const. Mag.*, lib. IV) raconte, à propos du baptême de l'empereur Constantin : « Quand les choses convenables furent accomplies, l'empereur, dans des vêtements brillants et royaux, éclatants comme la lumière, était porté autour

de la ville. Il reposait sur un matelas très-blanc, n'ayant pas voulu même toucher un vêtement de pourpre[1]. »

Voir saint Cyrille de Jérusalem (*Catech. myst.*, IV, § 8) et saint Augustin (*Serm.* 232), qui dit excellemment : « Infantes isti, quos cernitis exteriùs dealbatos, interiùsque mundatos, qui candore vestium splendorem mentium præfigurant. »

La liturgie romaine porte : « N., accipe vestem candidam quam immaculatam perferas ante tribunal D. N. J. C. »

L'Euchologe orthodoxe dit : ἐνδυέται ὁ δοῦλος τοῦ θεοῦ, ὁ δεῖνα, χιτῶνα δικαιοσύνης, εἰς τὸ ὄνομα τοῦ πατρὸς, etc.; le serviteur de Dieu, un tel, est revêtu d'une tunique de justice, au nom du Père, etc. »

Puis le prêtre bénit le Seigneur, le soleil de justice, qui a fait luire à ceux qui sont dans les ténèbres une lumière de salut.

De sorte qu'il faut voir une absolue corrélation entre la lumière des vêtements et celle de l'âme, dans le nouveau baptisé; et ainsi on retrouve fatalement la « vestem candidam » aux premiers jours du christianisme.

On sait que la robe blanche était portée huit jours, de Pâques au dimanche suivant, auquel, à cause de la déposition des vêtements baptismaux, on

1. L'histoire ecclésiastique nous apprend que tous les empereurs qui succédèrent à Constantin étaient revêtus de la pourpre à leur baptême.

donna le nom de dimanche « in albis depositis », et plus tard simplement *in albis*. (S. AMB., *de Myst.*, 7.)

XXVIII.

EUCHARISTIE.

« L'Église orthodoxe administre les sacrements aux enfants à la mamelle, désirant les sanctifier dès le berceau. Celle d'Occident n'accorde la communion qu'à un âge plus avancé. Il y a plus de foi dans le premier de ces usages, dans l'autre il y a plus de raisonnement. » (ALEXANDRE STOURDZA, *Consid. sur la doctr. et l'esprit de l'Égl. orth.*)

Il semble qu'il ne s'agit pas, dans des matières de foi et de discipline religieuse, de faire appel au raisonnement. C'est à la tradition qu'il faut se tenir. Des usages pratiqués pendant des siècles, dès l'origine d'une religion, ne peuvent qu'être toujours suivis, quand il n'y a pas de raison extrinsèque qui s'oppose à leur maintien. Faisons donc pour l'Eucharistie ce que nous avons fait pour le baptême. Citons les appellations les plus ordinaires de ce mystère ; elles jetteront sur la communion donnée aux enfants une lumière manifeste.

De quels noms se servait-on dans la primitive Église pour désigner le troisième sacrement conféré en même temps que le baptême ?

Μετάληψις,	Participation.
Κοινωνία,	Communion.
Ἀῤῥαβῶν τῆς μελλούσης ζωῆς,	Arrhes de la vie à venir.
Φάρμακον ἀθανασίας,	Remède d'immortalité.
Ἀντίδοτος τοῦ μὴ ἀποθανεῖν,	Antidote pour ne pas mourir.
Καθαρτήριον,	Purgatoire.
Ἀλεξίκακον,	Préservatif.
Μυστήριον τῆς εἰρήνης,	Mystère de la paix.
Ἱερουργία,	Sacrificature.
Μυστήριον,	Mystère.
Τὸ φῶς,	La lumière.
Ἡ ζωὴ,	La vie.
Ἡ σωτηρία,	Le salut.
Ἡ ἐλπὶς,	L'espérance.
Ὁ καθαρισμὸς,	La purification.
Δεῖπνον κυριακὸν,	Souper dominical.
Τράπεζα κυρίου,	Table du Seigneur.
Ἄρτος,	Pain.
Σῶμα,	Corps.
Σάρξ κυρίου,	Chair du Seigneur.
Αἷμα,	Sang.
Εὐλογία,	Bénédiction.
Ἀγάπη,	Agape (charité).
Αἱ ἀγάπαι,	Les agapes.
Προσφορά,	Oblation.
Εὐχαριστία,	Action de grâces.
Θυσία,	Sacrifice.
Σύναξις,	Assemblée.
Λειτουργία,	Liturgie.
Ἐφόδιον,	Viatique.

Corpus Christi,	Le corps du Christ.
Cibus Dei sancti Domini,	Aliment de Dieu.
Cibus cœlestis,	Aliment céleste.

Cibus angelorum,	Aliment des anges.
Cibus viatorum, mortalium, ægrotorum,	Aliment des voyageurs, des mortels, des malades.
Manna cœlestis,	Manne céleste.
Panis Dei sancti Domini,	Pain de Dieu.
— cœlestis.	Pain céleste.
— vitæ,	Pain de vie.
— supersubstantialis,	Pain suprasubstantiel.
Communio,	Communion.
Communicatio,	Mise en commun.
Sacramentum pacis,	Sacrement de paix.
Christi panis,	Pain du Christ.
Christi poculum,	Vase à boire du Christ.
Immortale pabulum,	Pâture immortelle.
Medicina ægrotis,	Médecine pour les malades.
Symbolum unitatis et caritatis,	Symbole d'unité et de charité.
Spiritualis animarum cibus,	Aliment spirituel des âmes.
Animæ vita,	Vie de l'âme.
Pignus futuræ gloriæ,	Gage de la gloire future.
Sacra cœna,	Festin sacré.
Cœna Domini,	Festin du Seigneur.
O esca viatorum,	O nourriture des voyageurs.
O panis angelorum,	O pain des anges.
O manna cœlitûm,	O manne des habitants du ciel.
O lympha, fons amoris, e corde profluens,	O eau, fontaine d'amour, qui coule du cœur.
Oblatio,	Oblation.
Sacrificium,	Sacrifice.
Congregatio, cœtus,	Assemblée, réunion.
Viaticum,	Viatique.

Et d'autres dénominations qu'il n'est pas dans le dessein de ce livre de rapporter.

Nous nous bornerons à présenter quelques textes où l'on trouvera la discipline établie dès l'origine du

christianisme, touchant l'usage de donner la communion aux enfants, aussitôt après qu'ils ont été baptisés.

Saint Cyprien, évêque de Carthage (*Epist.* 64), dit : « Nam Deus, ut personam non accipit, sic nec ætatem. Propter quod, neminem putamus a gratiâ consequendâ impediendum esse eâ lege, quæ jam statuta est, nec spiritalem circumcisionem impediri carnali circumcisione debere, sed omnem omninò admittendum esse ad gratiam Christi. » La grâce du Christ, c'est l'Eucharistie. Et il ajoute : « Cæterùm, si homines impedire aliquid ad consecutionem gratiæ posset, magis adultos ac provectos et majores natu, possent impedire peccata graviora. »

Saint Augustin (*Epist.* 23, *ad Bonif.*, de Peccat. merit., I, 20) cite ce fameux verset 53 du chap. VI de saint Jean : « Nisi manducaveritis carnem filii hominis et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam ; » et il ajoute cette remarquable réflexion : « An verò quisquam audebit etiam hoc dicere, quod ad parvulos hæc sententia non pertineat, possintque sine participatione corporis hujus et sanguinis in se habere vitam? »

Dans les Gaules, les *conciles de Mâcon* (an 588) *et de Tours* (813) sont très-formels sur la conservation de cet usage apostolique, et cependant les évêques de ces assemblées appartenaient à l'Église latine.

Le cardinal Bona (*Rer. liturg.*, II, 19) écrit ces paroles qui semblent remplies de tristesse : « Sic desiit in gallicanâ ecclesiâ, sæculo XII, mos pueros communicandi, quem licet optaverit instaurare ejusdem sæculi scriptor Hugo a S. Victore. Asserit tamen jam suo tempore desiisse, aliquo ejus vestigio remanente. Nam presbyteri retinentes veterem formam, sed non rem, vinum commune pueris recens baptizatis dabant pro sanguine, quod Hugo superfluum et dimittendum arbitrabatur. »

Le *concile de Trente* (sess. XXI, 4) lit un canon, suivi d'un anathème, contre ceux qui prétendraient que la communion doit être donnée aux enfants à la mamelle.

Ainsi fut officiellement aboli dans l'Église latine l'antique usage de communier les enfants récemment baptisés.

Thomas Smith (*de Eccl. Græc. hodierno statu*) rapporte : « Pueri, licet tenellæ ætatulæ, putà biennes, imò recens natis, modò sacro lavacro priùs imbuti fuerint, sacræ communioni admoventur, quasi dictum illud beatissimi Salvatoris, apud Joan. VI, 53, hanc rem propriè spectasset, eamdemque omnibus, tam infantibus quàm adultis, sacra elementa ore percipiendi ubi ea administrari fas erat, imposuisset necessitatem. »

L'usage de communier les enfants après leur baptême était donc commun aux deux Églises jusqu'au XII[e] siècle, époque où il commença à tomber

en désuétude dans l'Église latine, jusqu'à ce qu'il fût officiellement aboli au XVI[e] siècle par le *concile de Trente*. Mais dans l'Église orthodoxe, jamais on ne s'est écarté de la discipline antique et l'on continue, comme par le passé, à donner le vin sacré aux enfants à la mamelle, selon ce que disait **Metrophanes Christopoulos** (*Conf. Eccl. orient.*) : « Ἀλλὰ δὴ καὶ αὐτὰ τὰ βρέφη ἀρξάμενα εὐθὺς ἀπὸ τοῦ βαπτίσματος, μετέχει του λοιποῦ, ὁσάκις οἱ γονεῖς βούλονται : les petits enfants qui ont commencé à communier aussitôt après le baptême, communient par la suite, toutes les fois que les parents le veulent. »

CROYANCES POPULAIRES

TOUCHANT LE BAPTÊME.

Il y a ici trois personnages qui doivent nous intéresser : la mère, le parrain, l'enfant. Je raconterai dans trois articles différents ce qui concerne chacun d'eux.

I.

LA MÈRE.

Saint Éleuthérios. — Au mois d'avril 1870, à Athènes, en pratiquant des fouilles au céramique à l'entrée de la ville, on a découvert un bas-relief[1] représentant les parties sexuelles de la femme avec cette inscription : « Εἰλείθυια, » en latin Lucine, déesse des femmes en couches, dont elle aidait la déli-

1. Ce bas-relief, placé en ce lieu, était certainement sacré. Les femmes enceintes, au terme de leur grossesse, y venaient sans doute implorer la déesse « Eileithyia. »

vrance. « Lucina, quòd parturientibus opituletur, ut fœtus in lucem veniat. — *Lucine,* parce qu'elle aide celles qui enfantent, afin que le fœtus vienne à la *lumière.* » En grec, c'est peut-être la même idée, Εἰλείθυια, déesse de la venue, de ἐλευθῶ, venir. Il est, en effet, incontestable que les femmes, dans l'antiquité, offraient à Lucine, qui était Junon, c'est-à-dire Ἥρα, ou à Diane (Ἄρτεμις), des prières et des *ex-voto* dans le but d'obtenir une heureuse délivrance.

Aujourd'hui, en Grèce, presque rien n'est changé. On offre, il est vrai, dans ces circonstances, de l'huile, des cierges; mais ces offrandes s'adressent à un saint, que les orthodoxes appellent Éleuthère (Ἐλεύθεριος). A Athènes, près de la métropole, et à Patissia[1], petit village voisin de la capitale, les fidèles ont bâti des églises en son honneur. Les femmes enceintes s'y rendent et assistent à une liturgie à leur intention; ou bien, ne pouvant s'y transporter, elles font dire des prières ou même encore une messe. C'est dans ces deux sanctuaires que les Athéniennes invoquent le saint qui délivre, et ce n'est que là, dit-on, que le saint veut être invoqué.

Les miroirs. — La jeune femme devient donc

1. Patissia : selon les uns, villa du pacha (*padischa*), selon les autres, *paradisia,* lieux plantés d'arbres, jardins. Cet endroit est en effet remarquable par la verdure de ses jardins et de ses vergers; une route plantée d'arbres y conduit.

mère. Elle a la fièvre du lait. Son imagination est prompte à s'exalter. Vite, il faut couvrir miroirs, glaces, objets brillants avec de la mousseline blanche, « de peur que l'accouchée, en voyant son image, ne devienne bientôt enceinte. » — Les gens d'esprit donnent, il est vrai, à cette superstition une explication différente. « On couvre les objets en question, disent-ils, de crainte que la malade agitée, en ouvrant subitement les yeux, ne soit péniblement affectée à la vue de ses traits pâles et défaits. » — La vraie raison n'est probablement pas là. Remontons à l'antiquité et nous y trouverons la plus probable explication. La catoptromancie, ou divination au moyen des miroirs, est un art aussi antique que les miroirs eux-mêmes. Il y avait à Athènes des catoptromanciennes, des devineresses (on disait sorcières au moyen âge) qui se servaient d'un miroir pour jeter le bon ou le mauvais sort. Il n'est pas étonnant qu'à présent encore les femmes du peuple surtout soient effrayées des miroirs et y voient un mauvais présage, comme serait celui d'une prochaine et nouvelle grossesse.

Mauvais sort sur la mère. — Si vous faites visite à l'accouchée, gardez-vous de lui faire compliment sur son état, de trouver satisfaisant son regard, son teint. Elle serait persuadée que vous lui jetez un mauvais sort. Et ce sort, on ne peut le conjurer, comme celui de l'enfant, en crachant trois fois sur

elle. (Voir art. 3.) Dites plutôt : « O ma chère, quel visage abattu, comme vous voilà changée! Vous semblez avoir souffert? » — Ainsi vous serez bien accueillie d'elle ; vous l'aurez tranquillisée. Cette superstition doit probablement s'expliquer par la croyance à la *némésis*, c'est-à-dire au partage des biens et des maux dans la vie, croyance qui règne encore chez le peuple grec.

LES QUARANTE JOURS DE RETRAITE. — D'après le texte de la loi religieuse, la femme qui vient d'être mère doit rester quarante jours sans user des droits du mariage. L'Église orthodoxe, par cette prescription, s'est montrée pleine de sollicitude pour la santé de la mère et la bonne conformation des enfants à venir. La coutume qui s'est fondée sur ce précepte s'est généralement observée. Il n'y a de visites d'apparat ni reçues ni rendues. Ce laps de temps écoulé, l'accouchée se rend aux bains turcs (il n'y en a pas d'autres pour le peuple), où elle se lave et se purifie dans son corps. Le lendemain, elle va à l'église paroissiale : là elle se purifie dans son âme. C'est, à quelque chose près, les relevailles des femmes catholiques.

Si la mère se présente à l'église après une séquestration de quarante jours pour se purifier, c'est qu'elle se considérait comme impure. Elle se met à genoux à la porte de l'église; dans cette posture d'humiliation, ταπείνωσις, elle attend que le prêtre la

relève et lui permette d'entrer dans le lieu saint et de se présenter à l'assemblée des fidèles. L'homme, au contraire, n'est déclaré ni impur, ni coupable, ni souillé.

L'usage des relevailles nous vient du mosaïsme, et l'Orient indien l'a également suivi. La sainte Vierge elle-même, devenue mère par une œuvre divine, fut obligée d'aller au temple quarante jours après son enfantement afin de se purifier. « Ingredere in templum Dei, » dit le prêtre à l'accouchée, « adora filium beatæ Mariæ Virginis, qui tibi fœcunditatem tribuit prolis. — Entre dans le temple de Dieu, adore le Fils de l'heureuse vierge Marie, lequel t'a accordé la fécondité de la race. » Ainsi la conception d'un être humain est considérée, fait important pour l'histoire des idées religieuses, comme l'œuvre du fils de Dieu et en même temps comme impure.

La vaisselle brisée, le vin aigri. — Si la nouvelle accouchée n'observe pas la retraite absolue des quarante jours, si elle sort de chez elle avant cette époque, elle viole la loi et tombe dans le péché. Les conséquences de sa sortie prématurée sont également funestes pour autrui. Est-elle rencontrée par une de ses amies, il surviendra quelque accident fâcheux à celle-ci, qui ne manquera pas de dire « qu'elle a vu une nouvelle accouchée dans la rue, — διότι εἶδα ἔξω μίαν λεχῶνα. » — Entre-t-elle dans une maison pour faire une visite, une espèce de danse saisit follement la vaisselle; tout ce qui est fragile se

brise. Le vin se tourne et se change en vinaigre. La femme avant les quarante jours « n'est pas propre (je traduis textuellement les expressions populaires), elle est impure ; qu'elle n'entre pas là où est le vin. Infailliblement le vin s'aigrira. Il est très-mauvais qu'elle entre là. Qu'elle fasse ses quarante jours, et alors : νὰ σαραντήση πρῶτον καὶ τότες... Quant à ce que l'on dit, « que la vaisselle se brise, » nous ne le croyons pas ; mais pour le vin, ah ! cela est très-grave.

L'ÉPOQUE DU BAPTÊME EST AD LIBITUM (voir au glossaire au mot *Baptême*). — On doit baptiser l'enfant huit jours après sa naissance et, par conséquent, lui donner son nom en souvenir de la circoncision de l'enfant de Marie, qui eut lieu huit jours après sa venue en ce monde et où il fut appelé Jésus. Mais les Grecs n'observent plus ce précepte, et l'on baptise l'enfant à peu près quand on le veut.

On présume que chez les anciens l'initiation première aux mystères d'Éleusis et d'Apollon avait lieu le dixième jour après la naissance. Elle se faisait par l'eau. C'est à quoi fait allusion Tertullien dans son livre *de Baptismo* (vol. III) : « Les païens initient par une sorte de baptême leurs néophytes à je ne sais quels mystères d'Isis ou de Mithra, d'Éleusis ou d'Apollon. » — Voyez sur ce sujet Lajard (*Culte de Mithra*).

Quant au dixième jour, il est indiqué par un vers d'Aristophane dans ses *Oiseaux* : « Εἰς δεκάτην

ποτὲ παιδαρίου κληθεῖς. — J'étais d'un repas à la ville le dixième jour d'un enfant. »

On voit par cette citation que la cérémonie de l'entrée du nouveau-né dans la vie appartient surtout à la famille. Il n'est pas surprenant qu'aujourd'hui encore le baptême s'accomplisse dans la maison paternelle.

L'ABSENCE DU PÈRE ET DE LA MÈRE. — Le père et la mère n'assistent jamais à la cérémonie baptismale, qu'elle se passe soit à l'église, comme dans les provinces, soit à la mairie, comme dans les grandes villes de la Grèce. Ils se tiennent assez retirés pour qu'il ne leur soit pas possible de voir l'enfant ou ceux qui l'entourent. Ils n'apparaissent au milieu de l'assemblée que lorsque tout est terminé. Il est d'usage qu'ils donnent une pièce de monnaie à l'estafette qui leur annonce le nom donné à l'enfant. Aussi faut-il voir dans la classe populaire les enfants aux aguets, l'oreille tendue, saisir le nom au moment où le prêtre le prononce, courir, renverser sur leur passage chaises et conviés et se précipiter dans la chambre où attendent avec impatience les parents.

Pourquoi ceux-ci ne peuvent-ils assister au baptême de leur enfant? La réponse me paraît facile à déduire. On sait que ni le père ni la mère n'ont le droit de baptiser leur progéniture, à moins qu'elle ne soit *in extremis* et qu'il n'y ait près d'eux aucune autre personne. Il ne leur est pas possible d'être

père et *compère*, mère et *commère* tout à la fois. Cette loi est si bien observée chez les Grecs qu'on ne permet pas aux parents de contribuer, même par leur présence, au baptême de leur enfant : ils pourraient s'approcher de lui, le toucher, le tenir et renverser les rôles qui appartiennent à chacun dans la cérémonie.

L'avortement puni. — Lorsqu'une femme accouche d'un enfant mort, le prêtre, son confesseur, la soumet à une très-rude pénitence. On croit que le plus souvent un pareil malheur arrive par la faute de la mère. Elle aura porté des fardeaux au-dessus de ses forces, levé les bras, lavé les appartements les pieds nus, fait la lessive, marché trop longtemps. L'Église orthodoxe, dans sa vigilance, inflige à la mère imprudente une pénitence dont elle se souvienne à l'avenir. La fausse couche est une κόλασις, une punition, une ἁμαρτία, un grand péché ; elle est une honte pour la mère, une affliction pour la famille. La pénitence est donc en proportion de la faute. Ce sont des prières qui durent la quarantaine et se répètent chaque jour en société avec le prêtre, qui, pour sa peine, reçoit au moins un talari, ou bien une liturgie (messe) que l'on fait célébrer dans une église dédiée à la Trinité (si cela se peut) ; ou encore un orphelin à qui l'on donne des vêtements propres, sinon neufs ; ou enfin on est éloigné de la communion jusqu'à la pâque prochaine. Terrible privation pour une femme pieuse. J'en ai connu une qui, ayant

fait fausse couche au mois de septembre, fut éloignée des sacrements jusqu'à la résurrection suivante et fut grandement affligée de ne pas communier à Noël avec sa famille. Le prêtre, en lui imposant cette pénitence, lui avait dit : « Πρόσεξε ἄλλη φορὰ, παιδί μου. — Ma fille, fais attention une autre fois. »

II.

LE PARRAIN.

Filleuls et compères. — Il est passé en usage dans les baptêmes grecs, depuis assez longtemps, que l'on choisisse seulement un parrain; le rôle de marraine a presque disparu. Le parrain, en langue ecclésiastique, se nomme ἀνάδοχος ; en langue vulgaire νοννός ou κουμπάρος, compère, mot tiré du latin. Il a de nombreuses obligations : il achète la layette de l'enfant (manteau, petite chemise, bonnet, robe), les cierges, l'huile, le savon, les pièces de monnaie ou médailles commémoratives, les dragées, la croix qui orne le bonnet de l'enfant; il paye les prêtres et les servants de l'église, protége l'enfant et les parents; donne seul le nom à son filleul [1]; se charge

1. On trouve chaque jour dans les journaux d'Athènes des annonces comme celle-ci : ἀνεδέξατο προχθὲς ἀπὸ τῆς κολυμβήθρας τὸ ἀρτιγέννητον κοράσιον τοῦ κ. Ἀνδρέου Υ, ὁ κ. Πέτρος Δ. χαρίσας αὐτῷ τὸ ὄνομα Αἰκατερίνη. Un tel a tenu sur les fonts baptismaux la fille nouvellement née d'un tel, et l'a gratifiée du nom de Catherine.

même au besoin de ses funérailles, si, par malheur, il vient à mourir encore petit enfant; il doit le porter à l'église, huit jours après le baptême, pour le faire communier. Quant à ce dernier usage, « τὸ ἔκοψαν » m'a dit un vieil Athénien, on l'a retranché, c'est-à-dire que le parrain a cessé de s'y soumettre. Cette formalité est accomplie par la mère elle-même, qui porte son enfant au sacrement de l'Eucharistie.

En retour des sacrifices du parrain, les époux et leur famille deviennent comme ses féaux serviteurs : ils lui sont dévoués corps et âme; ils votent pour lui aux élections, ils font pour sa candidature la propagande la plus active. Il arrive, en Grèce, qu'un seul personnage est le νοννός, le κουμπάρος de cent, de deux cents enfants et plus, et par conséquent peut compter sur un personnel très-considérable dans les luttes politiques et en d'autres circonstances de la vie.

Les florins d'or remplacés par des médailles en cuivre doré. — J'ai parlé de pièces de monnaie et de médailles commémoratives. Elles portent en grec le nom de μαρτυριατικὰ. Il n'y a pas encore longtemps, dans les baptêmes grecs, le parrain distribuait de vraies monnaies d'or ou d'argent à l'effigie de feu le roi Othon, ou encore des florins, c'est-à-dire de petites pièces d'or turques, que le peuple appelait de ce nom. Maintenant, le κουμπάρος achète chez le bijoutier de très-petites médailles saintes, en

cuivre doré, et les distribue aux assistants. Elles représentent sur une face la naissance de Jésus; sur l'autre, son baptême par saint Jean le baptiseur. — On les porte sur la poitrine quelquefois deux ou trois jours, pour témoigner que l'enfant a reçu le baptême.

REGISTRES BAPTISMAUX DES PAROISSES. — Je n'ai point vu de registres paroissiaux concernant les baptêmes (ni concernant quoi que ce soit, du reste), et vraiment il n'y en a pas. Les prêtres ne portent point de registre à la maison du baptisé; de plus, ni père, ni mère, ni parrain, ni amis, ne se rendent à l'église pour signer. L'Église orthodoxe ne se préoccupe ni du nom ni de l'âge de ses fidèles. Ce qui me confirme dans ma conviction, c'est que personne à peu près ici ne sait exactement son âge. Jamais extrait de baptême n'a été délivré dans les églises de la capitale : on ignore ce que c'est. On m'a affirmé que depuis quelques années la mairie prenait acte de la naissance des nouveau-nés. Si cela est, il faut applaudir à ce véritable progrès et blâmer, au contraire, la négligence des prêtres, ou plutôt celle du saint synode, qui n'aurait qu'un mandement à faire pour être à l'instant obéi dans tout le royaume.

Dans les provinces, il y a quelques prêtres qui inscrivent les actes de baptême; ils sont rares. Quant aux actes civils, il n'en a jamais existé un seul qui mérite ce nom.

III.

L'ENFANT.

La naissance d'un garçon. — La naissance d'un garçon a le privilége de remplir de joie la famille; mais, s'il naît une fille, quelle tristesse! Les Grecs donnent de cela deux raisons : d'abord le fils seul peut perpétuer la descendance, qui se perd au contraire dans la fille. Puis, les Grecs ayant un grand nombre d'enfants, il arrive que, même s'il y a de la fortune dans la maison, tandis qu'elle est encore tout entière dans les mains des parents, elle se réduit à rien, distribuée entre plusieurs. Or, en Grèce, les filles ont ordinairement une dot plus forte que les garçons; et, si elles sont nombreuses, le père pourra-t-il les établir? Telles sont les explications qui m'ont été données.

La visite du prêtre. — Aussitôt après sa naissance, l'enfant reçoit la visite du prêtre de la paroisse. Celui-ci le bénit en faisant sur lui le signe de la croix. Cette visite est d'un bon augure. L'enfant est déjà comme scellé, marqué pour être le fils de Dieu. C'est le premier coup porté aux puissances des ténèbres. La visite anticipée du prêtre n'a pas d'autre but.

La communion de l'enfant. — Dans la même cérémonie, l'enfant reçoit deux sacrements, prend part à deux mystères, celui du baptême et celui du myre ou confirmation. Le troisième sacrement, l'Eucharistie, lui est conféré huit jours après à l'église paroissiale.

La mère choisit pour cela le moment où elle est seule dans l'église avec son enfant et le prêtre. Les deux dimanches suivants, l'enfant doit encore communier, loin de la foule des fidèles. Ce n'est qu'à la quatrième communion qu'il peut s'y mêler et venir à son tour recevoir les saintes espèces. On se sert pour la communion d'une cuiller de la grandeur d'une cuiller à café. Elle peut être d'or ou d'argent, ou de cuivre, ou de bois. Le prêtre prend seulement du vin et en fait boire à l'enfant. Celui-ci n'absorbe que quelques gouttes du breuvage divin; ce qu'il rejette est pieusement recueilli et jeté dans la piscine. On voit que la communion ne se donne aux nouveau-nés que sous l'espèce du vin.

L'enfant crevé ou le serpent. — Pour les Grecs de la basse classe, « quiconque n'est pas chrétien n'est pas même un homme. » Tel est l'enseignement dogmatique de l'Église. Parcourez les exorcismes de la catéchèse, et vous serez convaincu qu'aux yeux de l'Église chrétienne, l'être humain non baptisé est, certainement, moins un homme qu'un démon. Une femme enceinte et près d'accoucher

tombe tout à coup gravement malade. La sage-femme accourt (les Grecs n'admettent guère encore les accoucheurs auprès d'elle). La malade accouche d'un enfant mort; aussitôt, dans tout le quartier, on se dit tout bas qu'une telle a fait un enfant « crevé, » ἔκαμε ἕνα παιδὶ ψοφιό, et l'on dit du pauvre petit être : « τὸ μωρὸ ἐψόφισε, le bambin est crevé. » On en dit autant d'un chien inconnu qu'on trouve sans vie dans le fossé, le long de la route. Mais, si nous avons aimé une bête, nous voudrons qu'elle soit « morte. » L'arbre meurt, le chien meurt. Pourquoi l'enfant de sept ou huit mois, au lieu de mourir, crève-t-il dans le sein de sa mère? Les femmes vous répondent : Parce qu'il y est comme pourri. A quoi l'on objecte que tous ne viennent pas ainsi, et que cependant l'expression de crevé s'applique à tous les cas.

Tant que l'enfant n'est pas baptisé, on ne lui donne pas de nom. On appelle le garçon δράκος (serpent) et la fille δρακοῦλα (serpentine). L'enfant n'est pas même un homme livré au diable; c'est un diable véritable. Il est arrivé tout récemment que le baptême avait été retardé de trois mois pour une fille nouvellement née. On s'était tellement habitué, dans la famille, au nom de δρακοῦλα, que, même après le baptême, on continuait de l'appeler par ce nom.

Le mauvais œil. — Il y a une précaution à prendre si l'on caresse un petit enfant. Après avoir

dit : « Quel joli enfant! Quels beaux yeux! » il faut cracher trois fois sur lui légèrement et du bout des lèvres. Ne manquez pas à cette précaution, « διὰ νὰ μὴ ματιαχθῇ, » de peur qu'il ne soit pris par le mauvais œil, c'est-à-dire ensorcelé.

Récemment, une dame à la cour faisait elle-même ce triple crachement sur son enfant qui venait d'être loué devant elle. Le même usage existe en Russie.

Cette superstition des Grecs modernes était aussi celle des anciens. Dans l'antiquité comme aujourd'hui, le crachement avait la propriété d'éloigner la fascination, le mauvais œil, le *sort*. On lit dans Théocrite[1] : « Ὡς μὴ βασκανθῶ δὲ, τρὶς εἰς ἐμοῦ ἔπτυσα κόλπον ; en grec moderne : ἔφθυσα τρεῖς φοραῖς ὀτὸν κορφό μου, νὰ μὴ ματιαχθῶ. J'ai craché trois fois sur mon sein, pour ne pas être fasciné. »

Le mauvais œil est quelque chose de terrible pour les Grecs. On trouve dans le recueil de Passow (*Popularia carmina*, CCCXXIII, 12), un exemple de cette terreur. Un fils va partir pour l'étranger et il fait ses adieux aux siens; sa mère lui répond ces paroles touchantes :

« Mon enfant, va au bien, et que tous les saints soient près de toi; et que la prière de ta petite mère soit comme ton phylactère, pour que la *fascination et le mauvais œil* ne te prennent pas. Παιδί μου, πάαινε 'ς τὸ καλὸ, κὶ ὅλοι ἅγιοι κοντὰ σου, καί τῆς μανούλας σου ἡ εὐχὴ

1. Théoc., Idyl. VI, Βουκολιάσται, *les Deux Bouviers*.

νἆνχι γιὰ φυλαχτό σου, νὰ μὴ σὲ πιάνῃ βάσκαμα καὶ τὸ κακὸ τὸ μάτι. » .

Le phylactère baptismal. — Un an ou quinze mois au plus tard après la naissance de l'enfant, on suspend à son cou une amulette, ce que les Grecs nomment « Φυλαχτάρι, » phylactère (voir ce mot au glossaire). Avec cette protection, l'enfant n'a rien à craindre des méchantes gens qui, en passant à côté de lui, lui jetteraient un regard d'envie ou de colère. Une balle même, lancée par une main habile, ne lui ferait point de mal. Dans le peuple, on garde le phylactère durant l'enfance, souvent au delà, quelquefois toute la vie. Nous en avons des exemples dans les chansons du recueil de Passow, déjà cité.

Ἡ ἀναγνώρισις, « la Reconnaissance, » 442, 34. « Πές μου σουσούμα τοῦ κορμιοῦ, καὶ τότε σοῦ πιστεύω. — Ἔχεις ἐλιὰ 'ς τὰ στήθη σου, κ' ἐλιὰ 'ς τὴν ἀμασχάλη καὶ ἀνάμεσα 'ς τὰ δυὸ βυζιὰ τ'ἀνδροῦ σου φυλαχτάρι. — Dis-moi les signes de mon corps, et alors je te croirai. — Tu as un signe à la poitrine et un signe à l'aisselle, et au milieu de tes deux mamelles, le phylactère de ton mari. »

Ὁ Καλόγερος, « le Moine, » 586, 10. « Ξάνθη κόρη μ' ἐπλάνεσε καὶ θέλω νὰ τὴν πάρω. Ποδοπατῶ τὰ ράσα μου, βγάνω τὰ φυλαχτά μου. Une jeune fille blonde m'a égaré et je veux l'épouser. Je foule aux pieds ma bure et j'ôte mon phylactère. »

Les phylactères grecs rappellent les amulettes

de tous les peuples, et en particulier les scapulaires et les médailles miraculeuses des catholiques.

Le souper des Parques (Μοῖραι). — En lisant dans Pouqueville, Fauriel, Ampère et autres auteurs ce qu'ils ont écrit sur les Mires (Μοῖραι, Parques), à savoir que, chez les Grecs, trois ou cinq jours après la naissance de l'enfant, on le présente à la visite et à la bienveillance des trois fées, nous pensions que cette vieille coutume, en vigueur il y a trente ou quarante ans, avait disparu, sinon peut-être dans les îles et les provinces reculées, du moins à Athènes, centre d'une vraie civilisation. Nous nous étions trompé. Les Grecs n'abandonnent pas aisément leurs usages et leurs croyances.

Je me suis adressé à plusieurs mères athéniennes. Ni les unes ni les autres n'avaient manqué à leurs devoirs envers les Mires; et elles me racontaient en détail ce qu'elles avaient fait et ce que toutes font en Grèce. Les maris riaient de la crédulité de leurs femmes et me priaient de ne pas croire que les hommes de leur pays partageassent les mêmes aberrations. Ces croyances, disais-je, vaines et ridicules à nos yeux, ont leur raison d'être dans le cœur des mères. Elles font des vœux, des souhaits, elles désirent des événements heureux pour leurs nouveau-nés. On leur a dit que, si elles reçoivent poliment les Mires, celles-ci seront favorables. Dans le doute même, elles font pour le mieux.

Ainsi, trois jours après la naissance de l'enfant, on prépare une table pour les trois *demoiselles*, dans la chambre ornée avec le plus de soin et d'élégance; sur la table, une nappe bien blanche, puis un pot ou un verre de confitures, des cuillers, la bague de la mère et quelques pièces de monnaie du père. Ces préparatifs se font le soir; le repas reste servi toute la nuit. On n'a pas oublié de placer à un des coins de la table un petit vase de miel, dans lequel on a placé trois amandes dépouillées. Le lendemain, la mère appelle trois petits garçons et leur distribue les amandes. Elle est persuadée qu'en faisant ainsi, à ses prochaines couches elle aura un enfant mâle. L'enfant dort dans son berceau que l'on a placé près de la table des Mires. J'ai demandé si quelquefois on avait trouvé le lendemain de la visite des Mires la confiture ou le miel entamé, ou les amandes rongées : Jamais, m'a-t-on répondu; et l'on se mit à rire.

« Les trois Parques, dit Fauriel (*Chants populaires de la Grèce*, t. I, p. LXXXIII-IV), étant un symbole à la fois pittoresque et très-simple de l'un des phénomènes les plus généraux de la nature, peut-être n'est-il pas étonnant qu'il ait survécu dans l'imagination des Grecs à l'ensemble du système de mythologie dont il émane. » — Nous ajoutons « dans l'imagination de tous les peuples, » car partout nous retrouvons les Parques.

Les anciens auteurs nous donnent de nombreux

détails sur ces divinités. Dans l'enfer, elles étaient trois et avaient nom Clotho, Lachésis et Atropos. On connaît leurs attributions. Sur terre, elles étaient également trois; on leur donnait pour demeure le mont Olympe, les grottes, les cavernes; elles assistaient aux accouchements pour jeter un sort sur le nouveau-né; et c'est ce qu'elles font encore aujourd'hui, non pas le jour même, il est vrai, mais trois jours après. Hésiode, Apollodore, Platon, Euripide, chez les Grecs; Ovide, Tibulle, Horace, chez les Latins, nous font connaître les Parques de l'antiquité. La fameuse fresque de Vibia et d'Alcestis dans la catacombe de Saint-Calixte, à Rome, les représente devant le tribunal de Jupiter. Grimm, Schmidt, A. Maury, J.-J. Ampère, Pouqueville, Mme Dora d'Istria, chez les modernes, donnent des détails qui réunis forment un tout complet, sur la croyance aux Mires (Μοῖραι) dans la Grèce actuelle.

GLOSSAIRE BAPTISMAL.

Apôtre, Évangile. — Les Grecs orthodoxes appellent ἀπόστολος les lettres canoniques des apôtres, placées dans les livres ordinairement après les *Actes des Apôtres*, et que le diacre lit toujours avant que le prêtre dise l'évangile. Ainsi on ne sera plus étonné de trouver à la fin des cérémonies du baptême ces paroles : εἶτα τὸν ἀπόστολον, « ensuite l'apôtre. » Le diacre va lire un passage d'une lettre d'un apôtre, et c'est ce qu'il annonce en disant : « lecture de l'épître de Paul aux Romains. » Les Latins disent tout simplement épître, c'est-à-dire lettre, ἐπιστολή.

Après l'apôtre, on lit l'évangile. Le prêtre alors remplace le diacre. Les orthodoxes ont organisé la cérémonie du baptême d'une manière plus complète que les Latins : au baptême romain il n'y a ni épître ni évangile.

Après ces deux lectures, le baptême est terminé. On éteint les cierges, et la fête de famille se donne un libre cours.

BAPTÊME. — Ce mot vient du grec βαπτισμὸς, βάπτισμα, immersion. C'est de là que le teinturier est appelé en grec βαφεῦς, parce qu'il immerge ses étoffes dans la teinture; il les y plonge. Dans toutes les religions, il y a eu des cérémonies analogues au baptême. Elles n'ont pas eu toutes la même signification ni la même portée : baptême dans les fleuves sacrés de l'Inde; baptême des Grecs dans les mystères d'Éleusis et d'Apollon; baptême de saint Jean-Baptiste dans le Jourdain; baptême du Christ; baptême des chrétiens. (Voyez *Kolymbithra.*)

Dans l'Église romaine, le prêtre qui baptise fait acte d'agent, de ministre; c'est lui qui, en versant de l'eau et en prononçant les paroles sacramentelles, fait descendre la grâce dans l'âme de l'enfant. Aussi dit-il : « Ego te baptizo in nomine Patris, etc. » Dans l'Église grecque, au contraire, le prêtre s'efface et disparaît. Il dit tout simplement : Cet enfant est oint, χρίεται; cet enfant est baptisé, βαπτίζεται; cet enfant est revêtu, ἐνδύεται.

Le Rituel romain a raison, d'après ces paroles de Jésus à ses disciples : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, etc., baptizantes eos, βαπτίζοντες αὐτοὺς. »

Le rituel orthodoxe semble pourtant avoir raison en un autre sens : il ne peut y avoir grande différence, pour l'action de la grâce, entre ces paroles : « Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, » et celles-ci : « Un tel est baptisé au

nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » La grâce dépend de l'eau et des paroles. Mais il y a un fait dogmatique qui milite un peu en faveur des orthodoxes. Nous lisons dans la I[re] *épître aux Corinthiens* (I, 11) : « J'ai été averti, mes frères, qu'il y a des contestations parmi vous. Or je parle ainsi parce que chacun de vous dit : Moi je suis à Paul, et moi à Apollos, et moi à Céphas, et moi à Jésus-Christ. — Jésus-Christ est-il donc divisé? Est-ce que Paul a été crucifié pour vous? Ou *avez-vous été baptisés au nom de Paul?* Je rends grâce à Dieu de ce que je n'ai baptisé aucun de vous, sinon Crispus et Caïus, afin que personne *ne dise que vous avez été baptisés en mon nom.* »

Ainsi, dès les temps apostoliques, cette erreur régnait parmi les chrétiens, de croire que la vertu du baptême dépendait de celui qui l'administrait. Or c'est pour empêcher les fidèles de tomber dans cette erreur que l'Église orthodoxe a défendu que le prêtre baptisant parlât en son nom; elle a ordonné que la forme sacramentelle fût à la troisième personne.

Une seconde remarque assez importante a trait à un passage des *Actes des Apôtres*, chap. VIII. « In nomine Christi baptizabantur viri et mulieres. » Il ne s'agit nullement ici des trois personnes de la Trinité; pourquoi? — Le nom du Christ était odieux aux Juifs et aux païens; il fallait le réhabiliter, le montrer auguste et puissant. On ne vit pas de meilleur

moyen que d'attribuer à la seule invocation de son nom la descente du Saint-Esprit dans le baptême. Toutefois cette manière de baptiser ne dura pas longtemps, et l'on ne baptisa bientôt plus qu'au nom des trois personnes divines.

L'immersion, au baptême, est de la plus haute antiquité. Les catéchumènes se plongeaient dans le fleuve sacré et y nageaient. C'était un bain véritable. Les orthodoxes ont suivi cette tradition : le prêtre plonge l'enfant par trois fois dans la cuve sacrée ou kolymbithra, en prononçant les paroles sacramentelles. « Un tel est baptisé, dit-il, au nom du Père, et il plonge le catéchumène dans le bain jusqu'au cou et lui arrose d'eau la tête; et du Fils, et il fait la seconde immersion comme la première; et du Saint-Esprit, et il fait la troisième immersion comme les deux précédentes. »

Dans l'Église romaine, on baptise par ablution; c'est un simulacre du baptême primitif. Une goutte d'eau suffit, disent les théologiens. Cependant Jean le Baptiste, Jésus, les apôtres, la primitive Église ne faisaient pas de la sorte. Il existe des peintures modernes représentant Jésus dans le Jourdain, de l'eau à peine jusqu'au genou, la tête inclinée, et Jean tenant d'une main une large coquille marine et versant sur la tête du Galiléen l'eau qu'il a prise au fleuve. Ce sont là des anachronismes.

On peut aussi baptiser par aspersion, et c'est, dit-on, le mode qu'employait saint François Xavier

pour conférer le baptême à des milliers de Japonais, réunis dans la plaine. Il est vrai que le christianisme, ainsi conféré, a disparu promptement de l'extrême Orient, si toutefois il y a jamais existé. Dans les circonstances ordinaires, ce mode est prohibé.

Bois. —

Bois, lignum, Ξύλον.	Quel est ce bois?
Arbre, arbor, Δένδρον.	Quel est cet arbre?
Croix, crux, Σταυρὸς.	Quelle est cette croix?

(*a*) Nous lisons, à l'office romain du vendredi saint, cette strophe de l'hymne *Pange, lingua, gloriosi prœlium certaminis* :

De parentis protoplasti
Fraude factus condolens
Quando pomi noxialis
Morsu in necem corruit;
Ipse lignum tunc notavit
Damna ligni ut solveret.

Et plus loin :

Dulce lignum, dulces clavos
Dulce pondus sustinet.

« Pour l'erreur de notre père, façonné le premier, devenu plein de compassion, quand par la morsure d'une pomme nuisible il se précipita dans la mort; lui-même (Dieu) choisit dès lors *le bois* pour payer les dommages faits par *le bois*.

« Le *doux bois* soutient de doux clous, un doux fardeau. » Ainsi, la légende du crucifié a commencé par *un bois*, c'est-à-dire par l'arbre dont le fruit fut mangé par Adam. Dans le désert, Moïse éleva aussi *un bois*, autour duquel il enroula un serpent d'airain.

(*b*) Avec le temps, ce bois devint un arbre, arbre guérisseur, dont le fruit a été l'antidote du fruit qui donna la mort à nos premiers parents. Cet arbre a ses racines; des racines sort un tronc qui est « *le bois*, » puis des branches qui ornent et entourent le bois; enfin des fruits. Dans les bas-reliefs et les peintures des peuples occidentaux d'Asie et de ceux de l'Europe, cet arbre est la vigne, dont les rameaux se jouent des deux côtés du *tronc* glorieux, « miti tendas *stipite*. » Le fruit de la vigne est le raisin, que becquettent, dans les bas-reliefs mithriaques, deux oiseaux, souvent deux monstres. Du raisin pressé l'on tire le vin, que viennent boire dans une coupe deux colombes ou deux autres animaux. Ce bois est devenu un arbre merveilleux :

Arbor una nobilis :
Nulla silva talem profert
Fronde, flore, germine.

« Arbre unique par sa noblesse; aucune forêt n'en produit de semblable par les feuillages, la fleur, le fruit. »

(*c*) Enfin cet arbre s'est étendu et a formé une

croix, σταυρὸς, crux fidelis inter omnes « croix fidèle entre toutes. » Des bas-reliefs très-anciens, dont nous avons dessiné une collection, se voient à profusion sur les murs des églises byzantines ; ils représentent des croix arborescentes avec des oiseaux, des quadrupèdes ou des êtres fantastiques, et montrent les phases par lesquelles ce symbole a passé. Mais sur la croix, il n'y a encore aucune image, aucune figure, aucune personne. Sur la plupart des tombeaux des catacombes, sur les croix grecques, sur la croix latine du vendredi saint, il n'y a point de personnage, point de crucifié. La croix, ainsi faite, est adorée, vénérée, saluée, représentée sur la personne de chaque chrétien. La légende raconte que l'impératrice Hélène trouva trois croix. Quelle était la vraie? On apporta un mort qui ressuscita au contact de l'une d'entre elles. On en inféra que c'était celle du Sauveur. Depuis ce moment, chaque église demande une parcelle de cette croix. C'est de cette époque que paraît dater l'usage général du crucifix. Ce fut la quatrième et dernière transformation de cette antique légende du *bois*, cause de mort et de vie pour l'humanité tout entière.

Chérubim, *pluriel hébraïque de* Chérub. — Selon la croyance chrétienne, les chérubim sont des esprits célestes de l'ordre le plus élevé. Ceux-ci forment neuf chœurs, réunis en trois ordres :

Séraphim.	Puissances.	Dominations.
Chérubim.	Principautés.	Archanges.
Trônes.	Vertus.	Anges.

Saint Denys l'Aréopagite, ou plutôt celui qui a écrit sous son nom, au VIII[e] siècle, Scot Érigène, dans son livre *de la Hiérarchie céleste,* propose de telles divisions. Dans le pain eucharistique des Grecs, ils sont figurés par neuf saillies en carré dans le bras méridional de la croix, celui qui est à la droite du spectateur.

Quant au symbolisme des chérubim, il est complétement figuré. On représente ces esprits célestes avec des ailes, soit parce qu'ils exécutent rapidement les volontés du Très-Haut, soit pour se voiler la face, puisqu'ils sont très-rapprochés du trône de Dieu.

Nulle part dans la Bible ou l'Évangile les chérubim ne sont désignés pour remplir une mission divine; Dieu n'y emploie que les archanges *Raphaël, Michel* et *Gabriel.* Ensuite les chérubim sont dans les saintes Écritures représentés comme ayant des faces d'animaux, et chacun quatre ailes (Ézéchiel, I, 6-10)[1]. Ils avaient la plante du pied comme celle d'une génisse (v. 7) ; — leur aspect présentait la ressemblance d'un homme (v. 5); — leur ressemblance et leur aspect étaient comme un feu de charbons ardents (v. 13) ; — ils avaient une face d'homme, une face de lion, une face de bœuf, une face d'aigle

1. Toutefois les chérubim que fit fondre Salomon (*Rois,* III, VI) n'avaient que deux ailes.

(v. 10). — Ils sont très-souvent figurés de ces diverses manières dans les vieilles sculptures byzantines.

Les chérubim se retrouvent sous des noms divers chez tous les peuples anciens, Indiens, Assyriens, Perses, Chaldéens, Égyptiens, Hébreux, etc., peuples dont les religions étaient en grande partie basées sur des conceptions astronomiques. Ils représentaient le soleil, la lune, les planètes, les constellations, les étoiles fixes, sous la figure d'êtres vivants. Ceux-ci étaient nécessairement ailés. Leurs formes étaient naturelles ou imaginaires : car on ne trouvait pas toujours sur la terre des êtres dont les formes s'appliquassent exactement aux idées que l'on se faisait des constellations ou des révolutions astronomiques. De là les chérubim : ils avaient des ailes pour circuler au ciel; ils étaient de feu pour rappeler la nature des astres [1]. Ils étaient au nombre de quatre (Ézéchiel;— Jean, *Apocalypse*), pour indiquer les quatre points cardinaux, ou parce que ce nombre est un facteur de vingt-quatre, nombre des heures indiquées par les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse. D'après les commentateurs, ils avaient six ailes : deux à la tête, deux aux pieds, deux par devant; c'est pourquoi, d'après Ézéchiel, les chéru-

1. Sur les *hexaptères* que l'on porte dans les enterrements en avant du clergé, il y a, à chacun des quatre coins du disque, un ange ayant six ailes; et c'est à cause de ces quatre chérubim ailés qu'on appelle *hexaptère* ce disque, porté au sommet d'une longue hampe.

bim étaient sans cesse en mouvement et ne revenaient jamais sur leurs pas.

Du reste, Clément d'Alexandrie dit formellement que les ailes des chérubim désignaient le temps qui circule autour du zodiaque.

Les exorcismes de la catéchèse orthodoxe disent : « *Chérubim aux yeux sans nombre, Séraphim aux six ailes.* » Cela semble peu exact.

Chrême. — Chez les Juifs, les prêtres, les prophètes et les rois recevaient l'onction; c'étaient des christs. Saül fut christ; David fut christ, etc. Jésus fut considéré comme oint d'une manière mystique et non matérielle par l'onction divine, qui le fit à la fois prêtre, prophète et roi; il fut le Christ par excellence.

Chaque chrétien est également un christ, car il reçoit après son baptême l'onction du chrême (le myre des orthodoxes). Les chrétiens sont souvent appelés christs dans les inscriptions des catacombes. Dans la composition du myre entrent environ quarante substances aromatiques [1].

Chez les peuples de l'Asie, l'onction existait pour les rois, les prêtres, les ascètes, bien longtemps avant qu'elle existât chez les Juifs, lesquels connu rent ces cérémonies durant leurs diverses captivités

1. On en trouve l'énumération dans le Grand Euchologe. La plupart sont originaires de l'Asie.

en Chaldée, en Assyrie, en Perse, et les mirent en usage seulement à leur retour dans leur pays.

Ainsi, le roi Râma, dernière incarnation de Vishnu, « fut consacré en présence de toutes les divinités, réunies dans les airs, *avec le suc de toutes les herbes médicinales*. (*Râmayâna*, trad. Fauche, t. II, 329.) Il s'agit ici d'une cérémonie religieuse et non profane, la plus solennelle dont il soit parlé dans les livres indiens. Le chrême qui servit en cette occasion fut plus compliqué encore que celui des orthodoxes actuels; car les plantes médicinales se comptent par centaines.

Cierge (*cereus*), Lumière (φῶς). — L'usage de la lumière, ainsi que celui de l'encens, de l'eau et autres objets des cérémonies sacrées, se perd dans l'obscurité des temps.

Pour expliquer cet usage, il y a deux opinions. Voici la première :

Les mystères d'Éleusis en l'honneur de Dêmêter, de Perséphone et de Triptolème duraient neuf jours et neuf nuits. Le cinquième jour de leur célébration était fameux par la procession aux flambeaux où les initiés, tenant chacun une torche, défilaient deux à deux; car Dêmêter avait cherché sa fille un flambeau à la main, durant les nuits, sur les montagnes et à travers les vallées. Du reste, les réunions, dans ces mystères, ayant lieu surtout la nuit, il était nécessaire d'éclairer le temple avec des torches. C'était

aussi pendant la nuit que les Égyptiens allaient célébrer les mystères de la passion d'Osiris au milieu d'un lac.

Il en fut de même aux bacchanales chez les Romains. On les célébrait la nuit, au bruit des tambours et des cymbales.

Plus tard, les fidèles de l'Église chrétienne, pendant trois cents ans, se réunissaient pour leurs sacrifices et leurs cérémonies dans les catacombes de Rome, ou dans les cavernes et les lieux obscurs. Ils étaient obligés de se servir de torches, de cierges, de lampes, objets que l'on voit sculptés sur les monuments chrétiens de cette époque.

Qui, parmi les touristes, n'a pas trouvé surprenante cette splendide procession aux flambeaux du vendredi saint, à Athènes? Et qui, l'ayant vue, pourra oublier la cérémonie, aux cierges allumés par milliers, du *christos anesti*, qui a lieu sur la place de la métropole, au milieu de la nuit du samedi saint au jour de Pâques?

La paix ayant été donnée, par Constantin, à l'Église, les chrétiens introduisirent dans les églises en plein jour la lumière dont ils s'étaient servis la nuit. Cette interprétation n'offre rien de solide ni de satisfaisant.

La seconde opinion est plus claire et plus vraie. La lumière dans les sacrifices représente le soleil, les astres et le feu. Les plus célèbres de toutes les religions connues, le brâhmanisme et le mithraïsme,

reconnaissaient une puissance créatrice, ayant pour emblème le soleil. Dans les dogmes de ces cultes antiques, on trouve les noms des Dévas « brillants; » — Mithra, Indra désignent le soleil, le jour. Déva, en latin *Deus,* ne signifia *divin* qu'après avoir signifié longtemps « brillant, » — de sorte que dans les mots Dieu, divin, divinité, il n'était question d'abord que de lumière. Il était très-logique que les peuples de l'Inde, reconnaissants envers les êtres divins, voulussent honorer le soleil et les astres par la multitude des flambeaux allumés dans leurs sanctuaires.

Le soleil est encore représenté de nos jours par les ostensoirs catholiques; l'ostensoir n'est-il pas appelé du nom même de soleil par les paysans et par le peuple des fidèles?

Les Grecs se plaisent à voir beaucoup de lumières dans leurs cérémonies. Elles y répandent la vie et la joie. Au baptême, il y en a trois autour de la kolymbithra, une entre les mains de chaque prêtre, une autre à la main du parrain. Ces trois cierges représentent les trois personnes divines, ou sont un souvenir des trois feux sacrés des cérémonies orientales. Puis, la fonction baptismale ayant lieu ordinairement le soir, il se trouve qu'on est environné de feux. C'est bien en réalité le φώτισμα de l'Euchologe.

Les cierges doivent être en cire, et sur ce point les orthodoxes sont plus stricts que les catholiques. Les Pères de l'Église ont vu un symbolisme dans l'abeille et son produit, qui est le miel et la cire

(κηρὸς, *cera, cereus*). — Le samedi saint, à la bénédiction du cierge pascal, le Rituel romain dit . « Le cierge est alimenté de cire fondue, que la mère abeille a extraite, pour devenir la substance de ce précieux flambeau. — *Alitur enim liquantibus ceris, quas in substantiam pretiosæ hujus lampadis apis mater eduxit.* » Aussi, tout cierge qui n'est pas de cire est prohibé dans l'administration des sacrements, surtout au sacrifice de la messe.

Au point de vue du symbolisme chrétien, la lumière physique dans les églises est le Christ. Car Jésus a dit : « Je suis la lumière du monde. Celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres. » Le cierge dans la main de l'enfant signifie la lumière divine qui est descendue du ciel dans son âme et en a chassé les ténèbres. L'enfant, durant le cours de sa vie, ne doit jamais la laisser s'éteindre, s'il veut entrer plus tard dans la salle du festin, comme les vierges sages. Ces paroles de l'*Apocalypse* (XXII, 5) sont caractéristiques : « Et là (dans la cité céleste) il n'y aura point de nuit; ils n'auront pas besoin de lampe, ni de la lumière du soleil, parce que le Seigneur Dieu les éclairera. » Dans toutes les églises orthodoxes, quelque pauvres qu'elles soient, des lampes en plus ou moins grand nombre brûlent nuit et jour devant le Saint des saints, et devant certaines images qu'on veut spécialement honorer. Dans les églises catholiques une seule lampe doit brûler; elle est pour le saint sacrement : toutefois on s'est relâché de cette

règle, et on prodigue les lampes, au moins autant que chez les orthodoxes.

Démon de midi. — Nous lisons, au premier exorcisme de la catéchèse orthodoxe, les paroles suivantes : « Satan, ne va pas à sa rencontre, ni pour lui faire violence, ni pour lui nuire, soit dans la nuit, soit dans le jour, ou le matin ou à midi ; » et celles-ci, dans la prière qui précède le célèbre interrogatoire, à la fin de la catéchèse : « Seigneur, joins à sa vie un ange de lumière qui l'écartera de toute embûche de l'ennemi, de la rencontre du malin, du démon de midi et des apparitions mauvaises. »

Cette doctrine a son origine dans la croyance judaïque. Au psaume xc, 5, il est écrit : « Tu ne craindras pas de crainte nocturne, d'objet passant dans l'obscurité, de rencontre funeste ni de démon de midi. »

De là les Pères de l'Église, saint Basile le Grand, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze, saint Jérôme, ont cru devoir signaler à la craintive piété des fidèles ce démon de midi, qui tenta et séduisit David, « après midi, lorsqu'il aperçut du haut de sa terrasse, vis-à-vis de lui, une femme qui se baignait (II *Rois*, xi, 2). » C'est donc une croyance du christianisme qu'à midi il y a un démon particulier qui fait du mal aux hommes. Nous trouvons également cette tradition chez les Grecs anciens. Théocrite (*Id.*, 1) en parle en termes charmants, et

nous donne une raison de la frayeur qui saisit les bergers à l'heure de midi.

« *Le chevrier.* — Il n'est pas permis, ô berger, sur *le midi,* il ne nous est pas permis de flûter. Nous craignons Pan. Car c'est le moment où, fatigué de la chasse, il se repose. Or il est amer, et toujours une bile âcre est à son nez. »

Dans les pays chauds, à midi, on ne voit en effet personne ni dans les rues, ni sur les routes, ni aux champs. C'est une heure où tout repose.

Certaines traditions ont remplacé Pan par Faune ou par les Dryades, ou par les Néréides, ou par un fantôme féminin quelconque. Aujourd'hui encore les Grecs habitants des campagnes ont grand'peur des Néréides, surtout vers le milieu du jour. Malheur à celui qui alors marche ou s'assoit le long des courants d'eau : il troublera le repos des filles de Nérée, et il sera puni. Elles se lèveront toutes, saisiront le malheureux et l'emmèneront avec elles dans la mer ou sur les montagnes, pour qu'il unisse misérablement sa vie à la leur.

Diable. — Διάβολος, probablement διαβάλλω, diffamer, calomnier. Le diable est donc le calomniateur. Dans l'Église latine on le nomme ordinairement Satan (le *Seïtân* des Sémites). Ce génie mauvais se retrouve dans toutes les religions antiques, en opposition avec le génie bon ou l'esprit du bien :

Le Soleil, ou Horus.	Typhon.

Apollon.	Python.
Ormuzd.	Ahriman.
Hercule.	Cacus.
Adonis.	Le Sanglier.
Jéhovah.	Satan.
Allah.	Seïtan.
Dieu.	Le Diable.

Les Grecs, croyant au péché originel, admettent d'une manière formelle que le diable est à demeure dans le corps de l'enfant non baptisé; bien plus, que l'enfant n'est autre que le diable lui-même. De là des exorcismes effrayants contre celui-ci pour le déposséder et le renvoyer dans la géhenne. Mais le diable ne jouit pas, comme Dieu, de l'ubiquité : il faut donc admettre ou que l'esprit du mal n'est qu'une abstraction, ou qu'il y a autant de diables que d'enfants. Ces deux doctrines sont également admises puisque, si l'on dit en général le diable, c'est-à-dire l'esprit du mal, répondant à l'Ahriman des Perses, on admet aussi l'existence des mauvais anges, qui sont sans nombre et attachés à chaque personne, comme les dews et les darvands dans le mazdéisme.

Doulos. — Δοῦλος signifie esclave. C'est l'épithète que le prêtre donne à l'enfant avant son baptême. Partant du péché originel et de la domination absolue du diable sur l'humanité, aussi bien que sur le reste de la création, l'Église est parfaitement logique en traitant cette petite créature d'esclave, dans la pensée d'en faire un homme libre.

L'Église latine donne à l'enfant un nom qui indique un autre genre d'idées, c'est celui d'élu, *electus*. Cette théorie mène à celle du petit nombre des élus, qui a de tout temps été soutenue par les plus grands théologiens. On se souvient du scandale qui s'éleva dans l'Église romaine, lorsque, du haut de la chaire de Notre-Dame à Paris, le R. P. Lacordaire osa parler en faveur du grand nombre des élus.

Doxologie. — Toutes les prières chez les Grecs se terminent par la doxologie. La doxologie est la glorification des trois personnes divines. Elle varie à l'infini pour ce qui est du commencement; elle se termine toujours de la même façon : *car toute puissance dans les cieux te chante, et c'est là ta gloire, ô Père, et celle de ton Fils et de ton Saint-Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.* Ou bien : *car le règne appartient au Christ notre Dieu, avec le Père et le Saint-Esprit, maintenant, etc.*; ou encore : *il te renvoie la gloire qui est due à toi, Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant, etc.*; ou enfin : *ô Dieu, par la grâce de ton Fils unique, avec lequel tu es béni, avec ton Esprit-Saint, maintenant, etc.*

Les Grecs modernes, ainsi que les premiers chrétiens, aiment à répéter le signe de la croix à chaque *doxologie*, quelle qu'en soit la teneur; ils font sur eux au moins trois signes de croix en l'honneur des trois personnes de la Trinité. Souvent ils

répètent trois fois la doxologie, ce qui fait neuf signes de croix. Pour faire le signe de la croix, les Grecs s'inclinent au nom de chaque personne et se relèvent, puis s'abaissent encore pour se relever enfin tout à fait.

Dans l'Église romaine, on sait que la doxologie se récite à peu près de la même manière après les oremus, prions : « Per Dominum nostrum Jesum Christum filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti, Deus, per omnia sæcula sæculorum; amen. »

Chaque hymne a sa doxologie particulière; elle varie selon la prosodie et le rhythme.

Encens. — Ce mot vient du latin *incendere*, brûler. Les Latins l'appellent *thus*, même racine que celle du mot grec θυμός, vapeur, fumée odoriférante. Les Grecs lui donnent le nom de λιβάνιον, θυμίαμα.

L'encens servait dès l'antiquité la plus reculée à parfumer les autels. L'odeur du sang et de la chair des victimes immolées était à ce point nauséabonde, surtout dans les pays chauds, que l'on fut obligé de la masquer par des parfums et des aromates, tels que l'encens, le benjoin, le storax, le musc, l'ambre. Des autels antiques l'usage de l'encens passa dans le christianisme. Les orthodoxes en font une grande consommation; leurs églises sont imprégnées de son odeur. Ils se servent de l'encens dans la plupart des mystères ou sacrements. Au baptême, le sacristain

apporte avec le reste l'encensoir, dans la maison du futur baptisé, où l'on a soin de préparer des charbons ardents.

Après la catéchèse, le prêtre bénit l'encens et encense l'enfant, la kolymbithra dont il fait le tour, et le peuple qui n'est jamais oublié dans aucune cérémonie. Pendant que les fidèles sont encensés, ils courbent la tête en signe de respect et d'humilité. Quelques-uns font en même temps le signe de la croix.

L'encensoir des orthodoxes diffère de celui des catholiques en trois points : il est plus léger ; les chaînes sont plus courtes ; il a douze petits grelots sonores attachés le long des chaînes et tout autour de la cassolette. L'encensoir étant très-court, le diacre ou le prêtre qui s'en sert précipite le mouvement du bras, ce qui lui ôte toute sa majesté.

D'après les exégètes grecs, l'encens symbolise la prière, l'élan du cœur vers Dieu ; son parfum, la bonne odeur de la charité des fidèles ; les douze grelots, les douze apôtres chargés de répandre dans le monde le parfum des vertus angéliques.

Les Grecs distinguent deux sortes d'encens : celui d'Arabie, qui répand un parfum délicieux, et celui des morts, auxquels ils donnent le nom de νεκρολίβανον ; celui-ci sent mauvais et est employé dans les funérailles des pauvres, ou dans les églises pauvres.

ÉPIMANIKIA, Ἐπιμανίκια. — Mot byzantin formé

dans la basse latinité; il signifie : qui est sur la manche. Comparez l'italien : *manico,* manche; *manichino,* manchette.

Ce sont des *manchettes* de drap d'or, plus ou moins façonnées, collantes, allant du poignet au coude. Le prêtre qui baptise doit les mettre à la fin de la catéchèse. Elles signifient la gerbe de vertus que le prêtre et tout chrétien ont le devoir de porter dans leurs bras au jugement dernier. Ces épimanikia rappellent le manipule des prêtres de l'Église latine. *Manipulus,* mot latin, dont l'une des deux acceptions est *gerbe.* Au baptême latin, le prêtre n'a point de manipule; de plus, quand il s'en revêt, il ne le met qu'à l'avant-bras gauche. C'est en effet au bras gauche que les moissonneurs rangent les épis qu'ils ont coupés de la main droite.

Quoique, d'après le Méga Euchologion, les épimanikia soient obligatoires, ils ne sont plus d'usage. Un curé de paroisse, auquel je demandais raison de son manquement à la rubrique, me répondit : « Nous ne les mettons plus, de peur de les salir quand nous faisons dans la kolymbithra le mélange de l'eau et de l'huile et quand nous oignons l'enfant. »

Euchologe, Εὐχολόγιον. — Livre de prières. En France, nous voyons des euchologes romains. Ce mot est ancien et a toujours signifié recueil de prières.

Chez les Grecs, l'Euchologe est plutôt un rituel, c'est-à-dire l'ensemble des prières et des cérémonies

qui sont du domaine des prêtres. Il y a le grand et le petit Euchologe. On comprend que le second ne soit qu'un résumé du premier. Le grand Euchologe, « Μέγα Εὐχολόγιον, » renferme dans ses plus petits détails l'administration de tous les mystères ou sacrements, les prières des agonisants, celles des funérailles, celles pour les femmes en couches, pour les relevailles, toutes les bénédictions, la composition du myre, etc., etc. C'est un des livres fondamentaux de l'Église orthodoxe.

ÉVANGILE. — Voyez *Apôtre*.

ÉVENTAIL, PARASOL BLANC. — Dans l'Église grecque orthodoxe, devant le patriarche on porte un éventail, ῥιπίδιον. Voir le grand Euchologe, dans les cérémonies de la confection du myre et ailleurs.

Dans l'Église latine, lorsque le prêtre sort de l'église, portant le saint sacrement à un malade, on l'accompagne dans les rues en le couvrant d'un parasol blanc à manche unique, carré, orné de franges d'or ou dorées. Il ne faut pas le confondre avec le dais.

Dans le *Râmayâna*, on trouve ces deux objets souvent désignés.

« Il partent. Bhârata prit les rênes. Çatroughna portait l'*ombrelle*, et Lakshmana, s'emparant de l'*éventail*, fit son soin d'éventer le noble Râma. » (Tome II, 326.)

Voir encore, tome II, 328 : « Çatroughna portait ce magnifique *parasol blanc*. Vibhîshana saisit un autre incomparable éventail, semblable à l'astre des nuits. »

Exorcisme, de ἐξ ὀρκέω. — Forcer par serment, adjurer; en latin : « adjuratio, objurgatio, exorcismus; » dans un sens large : « paroles et gestes qui chassent les démons. »

Saint Jean l'Apôtre a dit (Jean, I, v, 19) : « Totus mundus in maligno positus est. — Le monde entier repose sur le malin. » Dans ces quatre mots, l'écrivain résumait les théories chrétiennes sur la chute, sur le péché originel, sur l'empire de Satan et sur la nécessité d'un sauveur. Le diable (voir ce mot au glossaire) est en possession de toutes choses. De là l'emploi de plusieurs moyens pour le déposséder de sa domination : insufflations, signes de croix, invocations fréquentes des trois personnes divines, imposition des mains, paroles terribles empruntées aux passages les plus puissants des saintes Écritures, onction de l'huile sainte, crachement, supplications ardentes, cris de détresse, etc.

Les deux substances nécessaires au baptême sont l'eau et l'huile. C'est à elles que se rapportent les exorcismes. L'eau de la mer, mêlée à celle des fleuves et des fontaines, avait purifié la terre lors du déluge. Mais elle devint impure après avoir servi aux desseins de Jéhovah. Aussi le prêtre demande-t-il qu'elle

soit sanctifiée par la vertu, l'énergie et la lumière de l'Esprit-Saint, qu'elle possède les qualités des eaux du Jourdain et que l'esprit des ténèbres ne se cache pas dans cette eau. L'huile, à son tour, est exorcisée et bénite; et, à ce propos, l'on remarquera la belle monographie mystique de l'olivier et de son fruit (cérémonies du baptême). Enfin, l'enfant est la troisième créature qu'il faut surtout exorciser, car il n'est pas seulement en la possession du diable, il est le diable lui-même, un δράκος, un serpent. (Voir *Croyances popul.*)

Les exorcismes sont d'une telle importance que Siméon, évêque de Thessalonique, ne craint pas d'écrire ces paroles naïves, mais logiques : « Il paraîtrait, dit-il, que, si certaines personnes sont effrayées si souvent par des fantômes, c'est que les prêtres qui les ont baptisées n'ont pas prononcé avec attention les exorcismes et les prières. »

Les exorcismes ne remontent pas seulement au Christ lui-même et aux apôtres qui, tous, chassaient les esprits mauvais; on les trouve dans l'antiquité grecque et chez tous les peuples de l'Asie.

Le katharmos (καθαρμὸς) grec était un véritable exorcisme, une purgation, une expiation, un nettoyage spirituel, « purgatio, expiatio, lustratio. » L'eau lustrale, l'air agité, le feu, l'eau, l'encens, les aromates, les mains levées ou étendues, certaines paroles, n'étaient-ils pas autant de moyens d'exorciser le principe mauvais et d'en purifier les maisons

et leurs habitants? Les Scythes, d'après Plutarque, faisaient des katharmi sur les malades : « Τὸν καθαρμὸν ᾧ χρῶνται Σκύθαι περὶ τοὺς κάμνοντας. » Sophocle dit : (*Œdip.*, 1128) : « Ὅταν ἀφ ἑστίας μύσος πᾶν ἐλάσῃ καθαρμοῖς. — Lorsque du foyer il aura chassé tout péché par des katharmi. » Et Euripide (*Iph.*, 1332) : « Ὡς ἀπόῤῥητον φλόγα θύουσα καὶ καθαρμόν. — Après avoir offert un feu ineffable et fait un katharmos. »

Fleuves, Étangs consacrés. — Puisque nous avons avancé que dans l'Asie de temps immémorial les eaux étaient regardées comme purificatrices, il ne sera pas sans intérêt de placer ici les noms de quelques fleuves et étangs de l'Inde où l'on venait se baptiser, se purifier et offrir des sacrifices. Nous les trouvons dans les poëmes hindous de Valmîki et de Kâlidâsa.

Râmayâna, tome II, 321 : « Maintenant, c'est l'agréable et délicieuse *Godâvarî* aux limpides ondes qui nous apparaît avec l'ermitage d'Agastya.

« Ce fleuve qui roule au pied, c'est la sainte *Mandâkinî* aux ondes très-limpides, où j'offris aux mânes de mon père une oblation de racines et de fruits.

« Voici maintenant la *Yamounâ*, rivière charmante aux bois variés, et l'ermitage de Bharadwâdja, près d'un lieu béni pour les sacrifices.

« Cet autre cours d'eau, Sitâ, c'est la *Gangâ*, qui roule ses flots dans trois lits (dans les trois mondes : le ciel, la terre, les enfers).

« Râma et Viçwâmitra se baignent dans ses ondes et goûtent le plaisir d'habiter la rive pure du fleuve saint. » (*Râmayâna*, I, 24.)

« La riche *Gangâ*, ce grand fleuve qui marche à son gré dans ses voies pour la purification des trois mondes. » (*Ibid.*, 25.)

« L'anneau est tombé sans doute quand tu offrais ton hommage aux eaux de l'étang consacré de Çatchî (épouse d'Indra). » (*Çakountalâ*, act. V, p. 104.)

« L'argile des étangs consacrés passait pour un onguent bienfaisant. » (*Çak.*, act. IV, p. 77.)

« *L'ermite.* — Cet ermitage que l'on voit près des bords de la *Mâlînî* est celui du grand sage Kanwa.

. . . .

« *L'ermite.* — Il (le roi) est allé à l'étang consacré de *Sôma* pour apaiser le destin. » (*Çak.*, act. I, p. 10.)

D'après ces diverses citations, il est clair que les lieux saints, les ermitages, étaient ordinairement situés à proximité de quelque rivière sacrée. Or il est clair aussi que les lieux ne sanctifiaient pas les fleuves, les rivières, les étangs, mais qu'ils devaient leur sanctification au voisinage des eaux sacrées.

Voici, pour terminer, une citation tirée du poëme de Vâlmîki (tome II, 38), qui convaincra l'esprit le plus incrédule sur la propriété purificatrice attribuée aux fleuves dans l'Inde :

« Les Grahas, les Ganas, les Gandharvas, ayant répandu sur eux l'eau de la Gangâ, devinrent à l'instant même lavés de toute souillure. Ceux qu'une malédiction avait précipités du ciel sur la terre, ayant reconquis par la vertu de cette eau leur ancienne pureté, remontèrent dans les palais éthérés. »

Assurément ces eaux ne sont pas telles que l'eau bénite des chrétiens. Celle-ci éloigne le démon, les mauvaises pensées, les songes mauvais de la nuit ; elle peut, au besoin, effacer quelque péché véniel léger. Mais il s'agit ici de toute souillure, de crimes, cause de malédiction et d'expulsion du paradis. Ces eaux avaient donc la portée de celles d'un sacrement, comme les eaux du baptême, qui ont absolument les mêmes propriétés que la Gangâ.

GÉHENNE, γέεννα. — Le sanscrit *gahana* signifie impénétrable, impraticable, bois, fourré, lieu sombre, abîme, gêne, misère.

En hébreu, on trouve plusieurs fois dans Jérémie *Gé Hinnon*, vallée des fils d'Hinnon. Là-dessus les glossaires ont fabriqué l'interprétation suivante :

C'est dans la vallée des fils d'Hinnon que les Israélites, devenus momentanément idolâtres, brûlaient, par une cruauté inouïe, leurs enfants en l'honneur des faux dieux. Si bien que cette vallée devint synonyme de lieu d'horreurs et de gémissements pour les mortels et pour les damnés, lieu de supplices sans fin et sans adoucissement. De là, le mot gé-

henne fut usité pour exprimer l'enfer. On cite à l'appui de cette opinion les textes de l'Écriture.

Jérémie (chap. VII, 31-32) : « Ils ont bâti sur les hauteurs de Topheth, qui est dans la Gê Hinnon (vallée des fils d'Ennon), pour y brûler leurs fils et leurs filles; ce que je n'ai ni ordonné ni pensé dans mon cœur. C'est pourquoi l'on ne dira plus ni Topheth, ni Gê Hinnon, mais la vallée du meurtre; et l'on ensevelira les morts à Topheth parce qu'il n'y aura plus d'autre lieu. »

Une telle interprétation est erronée. Le mot géhenne, γέεννα, vient probablement, non de l'hébreu Gê Hinnon, mais du sanscrit *gahana*.

Nous trouvons ce mot dans l'Évangile (Mathieu, XXIII, 33) : « Ὄφεις, γεννήματα ἐχιδνῶν, πῶς φύγητε ἀπὸ τῆς κρίσεως τῆς γεέννης; — Serpents, produits de vipères, comment échapperez-vous au jugement de la géhenne? »

Nous le lisons encore dans les livres sibyllins (I et II) composés peut-être avant les Évangiles : « Εἰς γέεναν μαλεροῦ, λάϐρου πυρὸς, ἀκαμάτου. — Dans une géhenne d'un feu violent, impétueux, infatigable. » — « Ἐν γεένῃ θηροὶυ ὑπὸ ταρταρείοισι βαλοῦνται. — Dans la géhenne, ils sont tourmentés par des bêtes féroces tartaréennes. »

Si maintenant on demande pourquoi le mot français géhenne a un *h*, nous répondons que c'est à cause de sa vieille origine sanscrite *gahana* et, par conséquent, à cause du digamma grec, qui se plaçait

autrefois entre les deux ε, « Γέγεννα, » et qui était aspiré. L'enfer des chrétiens n'est donc pas autre chose que l'abîme obscur et horrible des peuples de l'Inde. Et quand, dans le deuxième exorcisme de la catéchèse, le prêtre dit au diable : « Dieu punira tes phalanges coopératrices dans la géhenne du feu, » c'est comme s'il disait dans le gouffre, dans l'abîme du feu[1].

On lit ainsi du reste dans maint passage de l'Évangile : « Εἰς τὴν γέενναν, εἰς τὸ πῦρ τὸ ἄσβεστον, — dans la géhenne, dans le feu inextinguible (Marc, chap. IX, v. 44) ; εἰς τὴν γέενναν τοῦ πυρὸς, — dans la géhenne du feu (v. 46.) »

Huile. — Ἔλαιον, *oleum*.

On l'appelle dans le baptême huile des catéchumènes parce que le prêtre en oint l'enfant avant de le baptiser, c'est-à-dire lorsqu'il n'est encore que catéchumène. L'huile nourrit, éclaire et réchauffe. Le symbolisme de cette substance est facile à saisir. Les athlètes antiques se faisaient frotter d'huile avant de paraître dans l'arène, pour les hasards de la lutte. Le petit enfant est aussi frotté d'huile dans tout son corps, des pieds à la tête, ainsi qu'on l'a déjà vu. Primitivement, dans les premiers siècles de la formation de l'Église, tout cela s'accomplissait sur des adultes catéchumènes. Il était urgent de les fortifier pour le combat spirituel. On les éprouvait, on

1. On remarquera que les phalanges coopératrices répondent exactement aux *hankâras* bons et mauvais de l'Avesta.

leur faisait attendre et désirer longtemps le baptême. Il fallait donc les réconforter intérieurement, et l'on se servait extérieurement du symbolisme de l'huile. En outre, l'huile transforme le catéchumène en un Christ, et son usage s'explique par la même théorie que le Christ fils de Dieu et roi.

L'huile sert à l'administration de trois sacrements : le baptême, la confirmation et l'extrême-onction (εὐχέλαιον). Dans la confirmation, elle n'est pas employée pure : elle entre pour une grande partie dans la composition du myre. L'huile de l'extrême-onction porte le nom d'huile des infirmes, « *oleum infirmorum.* »

L'huile était d'un usage très-fréquent dans les cérémonies judaïques et dans les cultes des divers peuples de l'Asie.

Le chrême des Latins (myre des Grecs) existait chez les Hindous; nous l'avons montré au mot « Aromates du chrême » par une citation.

L'huile employée au baptême n'est pas moins antique. En général, on est persuadé que les chrétiens ont emprunté l'usage de l'huile au judaïsme. Samuel, une fiole d'huile à la main, court après Saül et l'oint. Quelques années après, le même Samuel délaisse Saül et court de nouveau, avec une fiole d'huile à la main, à la recherche de David, qu'il trouve et qu'il oint. Chez les Hindous, il y avait une huile en grande réputation ; elle était extraite de la graine d'un arbre appelé Ingoudi, vulgairement

Ingua ou Djiyapouta. Les dévots l'employaient pour oindre leur corps ou alimenter leurs lampes. Les ascètes (on sait que la vie érémitique n'est pas une production chrétienne) s'en graissaient également la tête dans leurs pratiques religieuses. (*Çakountalâ*, act. II, 41.)

Cependant l'usage de l'onction remonte plus haut et reproduit la cérémonie vêdique de l'onction du feu au moyen du *ghrita*, ou beurre clarifié.

L'huile, dans la primitive Église, a eu une foule de propriétés, qui sont indiquées dans les auteurs spéciaux.

(*A*) Il y avait d'abord l'huile bénite par le prêtre avant de brûler devant les saintes images.

Philothée, patriarche de Constantinople (*In ordine Sacri Ministerii*, p. 5), dit : « A droite et à gauche du disque deux vases pleins l'un de vin, l'autre d'huile; celui de vin à gauche, celui d'huile à droite; — (p. 10) en certains jours de fête, à la fin de l'office, le prêtre oint sur le front avec cette huile bénite tous ceux qui s'approchent et les bénit. » (Goar, p. 34.)

(*B*) Puis l'huile de la sainte croix, qui guérissait les infirmes. Cyrille de Scythopolis, dans la *Vie de sainte Saba*, écrit (chap. 44) : « Et elle guérit par l'huile de la sainte croix. »

Celle-ci était ainsi nommée pour plusieurs raisons : si elle était signée du signe de la croix; si elle brûlait dans une lampe devant la sainte croix;

si elle brûlait devant le tombeau d'un saint. A cet usage se rapportent les nombreuses lampes et beaucoup de petits vases de verre trouvés dans les catacombes de Rome.

(*C*) Ensuite l'huile proprement dite des malades ou εὐχέλαιον. Cet usage d'oindre les malades vient des apôtres. Saint Jacques, dans sa lettre, dit (v. 14) : « Si l'un de vous est malade, qu'il appelle les prêtres de l'Église et qu'ils prient sur lui en répandant sur son corps l'huile au nom du Seigneur. » Dès lors on en a fait un sacrement. Pour l'administrer aux malades, les Grecs, selon le rituel (Μέγα εὐχολόγιον), emploient sept prêtres. C'est vraiment « l'huile de la prière. »

(*D*) En quatrième lieu, l'huile des catéchumènes dont sont oints les futurs baptisés dans les deux Églises : latine et grecque. Le chrême est plus ancien que l'huile dans le baptême. On se servit spécialement de cette dernière substance en mémoire des athlètes antiques qui, pour avoir plus de souplesse dans la lutte, se graissaient d'huile.

(*E*) Enfin l'huile dont les Grecs se servaient pour ensevelir leurs morts, usage qui subsista longtemps dans l'Église chrétienne à l'enterrement des moines et des évêques.

Immersion. — Voyez *Baptême*.

Imposition des mains. — Dans la catéchèse, il

est dit que le prêtre *impose* la main sur la tête de l'enfant et dit une prière. C'est à la première phrase que nous trouvons un des symbolismes de l'imposition des mains : « Seigneur, j'impose ma main sur ton serviteur, qui a été jugé digne de recourir à ton saint nom et d'être protégé ou couvert de tes ailes. »

Dès les temps les plus antiques, au baptême, à l'absolution des péchés, au mariage, le prêtre a imposé la main sur la tête des fidèles. Observez qu'il y a dans les deux rituels, grec et latin, χεῖρα, *manum*, la main, et non le pluriel. C'est le signe de l'autorité que le prêtre exerce au nom du grand Être et de la grâce divine qui va descendre d'en haut.

Dans les images mithriaques, et dans les images chrétiennes, plus récentes et imitées des premières, on voit toujours à droite de l'immergé un baptisant, un personnage qui le touche d'une main, sur le sommet de la tête. Jésus, pour guérir les malades, les touchait de la main ou leur imposait la main : « Jesus extendens manum, tetigit eum, » Jésus étendant la main, le toucha (Matth., VIII, 3) ; « tetigit oculos eorum, » il toucha leurs yeux (Matth., XX, 34), et ce qui est plus formel, « dans plusieurs circonstances de la vie publique de Jésus, on lui amène des malades pour qu'il les touche, » car imposer les mains ne veut pas dire superposer. — Imposer et toucher le dessus de la tête, sont des mots synonymes.

Il fallait donc qu'au baptême le prêtre imposât

les mains : ce qu'il fait par trois fois au baptême latin et une fois au baptême orthodoxe.

Kamilaphi, καμηλάφι ou καλυμμαύχι. — C'est le bonnet noir cylindrique, un peu évasé par le haut, que les prêtres portent partout, à l'église, dans la rue, dans toutes sortes de cérémonies, et qu'ils ôtent seulement dans les parties les plus solennelles de leurs fonctions. Durant la catéchèse, le prêtre garde le καλυμμαύχι; il l'ôte dès que commence le baptême proprement dit.

Cedrenus (*Ant. byz.*, Ier vol., p. 297) parle, mais rapidement, de cette singulière coiffure. Voici la traduction latine de son texte grec : « Est et aliud genus sportæ, quæ pilei loco capiti imponitur, Italis camela dicta; unde et camelaucia. »

Ce passage est ainsi commenté par Goar, dans son Glossaire de Cedrenus, à la fin du 2e volume : « Καμελαύκια, καμηλαύχια, scribunt moderni, et pileolos ex camelorum pilis confectos, summo tantum vertici hærentes et (πρὸς αὐχένα) ad cervices defluentes ita vocant. »

Const. Porphyrogénète, Léon Allatius, le P. Goar, Ducange, Théod. Zygomalas et autres discutent longuement sur l'origine du mot et de la chose.

Parmi toutes les orthographes plus ou moins barbares de ce mot, nous citerons Καμελαύκιον, Καμηλαύκιον, Καμαλαύκιον, Καμελεύκιον, Καλυμμάχιον, Καμυλαύχιον, en grec; *Camelaucum*, *Calamaucus*, *Cama-*

laucum, Camilaucium, en latin. Il faudrait s'arrêter à deux pour les examiner, et enfin à une seule pour l'adopter.

Καμηλάφι. Ce mot, ayant pour racine καμηλὸς, chameau, semblerait signifier « bonnet fait de poil de chameau. » Grand nombre de personnes, les prêtres eux-mêmes, adoptent cette prononciation et disent Καμηλάφι. Mais elle n'est peut-être pas la bonne. En effet, comme il fut, dès le principe, la coiffure des grands et des plus hauts dignitaires, il n'est pas probable que ce bonnet fût fait de poil de chameau, qui sert à la confection des étoffes les plus grossières et destinées aux gens des dernières classes de la société.

Καλυμμαύχι. Ce mot aurait pour racine καλύπτω, je couvre, αὐχένα, le cou. Une telle composition grammaticale est tout à fait barbare. En outre, la difficulté est de savoir d'où vient que l'on attribue à cette coiffure la propriété de couvrir le cou, tandis que de fait elle ne couvre que la tête.

On sait que les patriarches, archevêques, évêques, archimandrites, recouvrent leur bonnet d'un voile noir qui retombe par derrière jusqu'à la ceinture; voile et bonnet sont inséparables sur leur tête. Ce serait là le véritable Καλυμμαύχι, qui couvre en effet le cou. Les simples prêtres, les diacres, les moines, ayant adopté une partie de cette coiffure, c'est-à-dire seulement le bonnet, lui conservèrent cependant le même nom de Καλυμμαύχι. De là viendrait

cette anomalie apparente d'attribuer maintenant à un objet une propriété qu'il ne possède pas.

Le Καλυμμαύχι de tous les ecclésiastiques orthodoxes a une forme unique. Celui des moines diffère. C'est un cylindre parfait, d'étoffe très-grossière, à l'instar de leurs autres vêtements. A la rigueur, celui-ci pourrait être appelé Καμηλάφι; mais il n'est pas, lui non plus, fait de poil de chameau.

Il semble donc qu'il faille dire Καλυμμαύχι, quoique le mot soit fort mal formé. Citons cependant quelques textes à l'appui de cette interprétation.

Const. Porphyrogénète écrit : « Καὶ τὰ στέμματα ἅ παρ' ἡμῖν Καμελαύκια ὀνομάζεται. — Les couronnes qui chez nous sont appelées Kamelaukia. » Il s'agit ici des couronnes des empereurs byzantins. Puis il raconte que les Καμελαύκία ont été apportés du ciel par un ange à Constantin, qui n'eut jamais d'autre coiffure.

Papias, grammairien latin du XIe siècle, écrit dans son vocabulaire : « Apostolicus pontifex cum Camelaucio, ut solitus est Romæ procedere, a palatio egressus, etc. Le pontife apostolique étant accoutumé de marcher dans Rome avec le Camelaucium, sortit de son palais, etc. »

Et dans l'histoire ecclésiastique nous lisons : « Occidit Totilam et vestimenta ejus cruentata cum *camilaucio* lapidibus pretiosis ornato misit Constantinopolim. — Il tua Totila; et ses vêtements ensan-

glantés, avec le *camilaucium* orné de pierres précieuses, il les envoya à Constantinople. »

Il est clair d'après ces citations que le Καλυμμαύχι était autrefois la coiffure des empereurs, des papes et des rois. Or pouvait-elle être, encore une fois, si grossièrement fabriquée? l'aurait-on avec tant de luxe ornée de pierres précieuses? Les anges, qui d'après la tradition vinrent d'en haut pour l'apporter, l'auraient-ils tissée avec ce qu'il y avait de plus infime?

Kolymbithra, κολυμϐήθρα. — Le baptistère grec, appelé la kolymbithra, est un grand récipient en cuivre, ayant la forme d'un chaudron ou d'un cratère. Elle appartient à l'église paroissiale. On la transporte quelque temps avant le baptême à la maison de l'enfant. Là on a eu soin de faire chauffer de l'eau que l'on apporte, la catéchèse terminée; on la jette dans la cuve, et le prêtre juge en la touchant si elle est à la température convenable. Les orthodoxes grecs appellent cette cuve κολυμϐήθρα, kolymbithra, c'est-à-dire lieu de natation. L'immersion de l'enfant par le prêtre est complète jusqu'au cou. Quant à la tête, le prêtre l'arrose largement de la main droite à chacune des trois immersions.

L'Indus, le Gange, la Gôdavari, l'Euphrate et d'autres fleuves de l'Asie étaient dans l'antiquité et sont encore des fleuves sacrés, servant aux ablutions légales, aux purifications, au baptême. C'est

dans leurs eaux que viennent se jeter les catéchumènes, les pécheurs et les sacrificateurs. — Ils y plongent, y nagent, et en sortent purifiés et animés d'une nouvelle vie spirituelle. En Judée, le Jourdain, avant Jean le Baptiseur, n'avait jamais été, du moins que l'on sache, fleuve sacré à la manière de ceux des Brâhmanes. Mais les amis de Jean, promoteurs avec lui du mouvement religieux qui précéda celui de Jésus, sachant qu'en Asie des milliers d'hommes accouraient vers les eaux saintes pour se laver, dans leur esprit et dans leur cœur, déclarèrent saintes aussi ses eaux du Jourdain; et c'est là, selon l'Évangile, que Jean baptisait. Le Rédempteur, pour mieux engager ses sectateurs à chercher dans l'eau la purification de l'âme et le gage d'une vie divine, descendit lui-même dans le Jourdain et s'y fit baptiser. Après lui et à son exemple, les chrétiens se faisaient baptiser dans ce même fleuve ou dans quelque cours d'eau, ainsi qu'il arriva à l'eunuque, ministre de la reine Candace, venu à Jérusalem pour adorer (*Act. Ap.*, VIII, 27). Cependant les eaux ne se rencontraient pas facilement à côté de chaque église; et ce fut ainsi qu'on inventa la kolymbithra, image et souvenir du bain aux eaux courantes dans lesquelles se plongeaient les premiers fidèles.

Nous devons ajouter que, si le Jourdain avant Jean-Baptiste n'était pas un fleuve sacré, il le devint dès ce moment. Nous avons été témoin à Athènes de l'enthousiasme des journaux et du peuple à la nou-

velle que ceux qui avaient été envoyés au Jourdain revenaient apportant de son eau, destinée au baptême du prince Constantin, héritier présomptif du trône de Grèce.

Chez les anciens Grecs il y avait des ablutions dans les eaux des fleuves et dans celles de la mer. Homère, en quelques mots, raconte la purification solennelle des Grecs, par les ordres d'Achille.

« Λαοὺς δ' Ἀτρείδης, ἀπολυμαίνεσθαι, ἄνωγεν. Οἱ δ' ἀπελυμαίνοντο, καὶ εἰς ἅλα λύματ' ἔβαλλον. Atride ordonna aux troupes de se purifier, et celles-ci se purifiaient et jetaient dans la mer leurs souillures. » (*Iliade*, I, 313-314.)

Clément d'Alexandrie paraît se tromper quand il enseigne que les Grecs avaient un baptême. Et si Tertullien est dans la vérité en disant d'eux : « Ils initient par une sorte de baptême leurs néophytes à je ne sais quels mystères d'Isis ou de Mithra, » c'est qu'il vivait au IIIe siècle de notre ère, et qu'alors la religion mithriaque s'était introduite dans toute la race gréco-latine; les païens, en effet, avaient alors leur baptême. Mais les Grecs anciens n'en avaient peut-être point[1]. Ils avaient des ablutions avant leurs prières, avant leurs sacrifices, avant leurs actions de grâces. C'était l'eau lustrale, qui s'appelle maintenant eau bénite; et de même que, chez les

1. Cependant Eupolis avait fait une comédie intitulée *les Baptiseurs;* mais elle est perdue, et nous ignorons ce que pouvaient être ces Βάπται.

Grecs et les Latins d'aujourd'hui, prendre l'eau bénite n'est pas se baptiser, ainsi se servir d'eau lustrale n'était point recevoir le baptême. Chez les Juifs il en était de même; ils avaient la circoncision, non le baptême; puis des ablutions en grand nombre, comme les peuples de l'Orient : ὁ δὲ φαρισαῖος ἰδὼν ἐθαύμασεν ὅτι οὐ πρῶτον ἐβαπτίσθη πρὸ τοῦ ἀρίστου; or le Pharisien fut étonné de voir que Jésus ne s'était point lavé avant le repas (Luc, xi, 38).

Litanies.— Λιτανεία, de λίσσομαι, je prie; supplications adressées à Dieu, au début des cérémonies proprement dites du baptême, invocations touchantes et pressantes, dont chacune se termine par « prions le Seigneur, » cri de détresse du chœur, telles sont ces litanies auxquelles ressemblent celles de l'Église latine, dans les trois jours des rogations. Je parle, bien entendu, de cette partie qui suit l'invocation des saints et qui commence par ces mots : « Propitius esto, parce nobis, Domine; — sois propice, pardonne-nous, Seigneur. » Ce que l'on appelle « litanies de la Vierge » n'est qu'une série de titres de gloire, qui mériteraient bien plutôt le titre de iki οἶκοι ou louanges que celui de litanies. Car nous y prions la Vierge d'intercéder pour nous; et, comme pour la rendre plus compatissante, nous lui adressons ces titres louangeurs.

Il arrive au baptême orthodoxe, durant les litanies, quelque chose de touchant. Pendant que le

diacre continue sa prière et redit sans cesse « τοῦ κυρίου δεηθῶμεν, prions le Seigneur, » le chœur à demi-voix chante par instants « κύριε ἐλέησον, Seigneur, aie pitié, » auquel chant se joint la foule des invités. De son côté, dans le même temps, le prêtre officiant récite en silence une prière à Dieu. Ce triple concert de supplications et de demandes est d'un mysticisme admirable, peu remarqué, je crois, par les fidèles qui y sont accoutumés. Au rituel orthodoxe, le mot litanies « λιτανεῖαι » n'est pas écrit; il n'y a que la chose. Dans le rituel romain il n'y a ni la chose ni le nom.

Lumière. — Voyez *Cierge*.

Myre. — Le myre (Μύρον) est un mélange d'huile, de vin et de trente-huit substances aromatiques[1]; l'huile y est la substance dominante. Le myre

1. Voici leurs noms d'après le grand Euchologe, éd. par Goar, et sa traduction latine (Paris, 1647) :

ἔλαιον,	Oleum.
οἶνος,	Vinum.
κόρος,	Hypericum (sive costus).
ξυλοβάλσαμον,	Lignum balsami.
5 ἐχινάνθη,	Alba spina.
πεπέρι,	Piper.
σμύρνη,	Myrrha.
στύραξ,	Styrax.
πεπέρι μακρόν,	Piper longum.
10 ξυλοκασσία,	Cassia lignea (sive lignum acaciæ).
φύλλον ἰνδικόν,	. . . .

est consacré par le patriarche de Constantinople, le jeudi saint, dans la plus pompeuse solennité. La nuit qui précède se passe tout entière à broyer et à cuire dans une vaste chaudière les aromates. Des hommes expérimentés président à cette opération. La quantité de chaque substance est désignée par

καρποβάλσαμον,	Fructus balsami.
κύπερις,	Cypericum.
μητζόκοκκα,	Grana visci.
15 κελτικόν,	Saliunca.
κασσία μέλαινα,	Cassia nigra.
καρυόφυλλα,	Caryophylla.
κάγχρεις,	Semen roris marini.
κιννάμωμον,	Cinnamomum.
20 ἄσσαρον,	Asarum.
μάκαρ,	Macer.
τερεβύνθη,	Terebenthus.
πέτιτος,	Potitus.
μυροβάλανον,	Glandes unguentariæ.
25 σάμψυχον,	Majorana.
λάδανον,	Ladanum.
λίβανον,	Thus.
στάχης,	Stachys.
τζιντζίβερις	Zinzinber.
30 ζουτωμπᾶς,	Zedoaria.
βοτάνη ξενονικὴ ἄκερος,	Folia peregrina calami aromatici.
ἑλένιον,	Inula.
ἀριστολοχία,	Aristolochia.
ἶρις,	Iris.
35 βόχος,	. . . .
ξυλαλόη,	Agallochum.
βαλσαμέλαιον,	Opobalsamum.
μόσχος,	Moschus.

Il faut observer que plusieurs noms grecs ont ici une orthographe vicieuse et que la traduction latine est probablement infidèle pour quelques-uns d'entre eux. Pour obtenir la certitude, il faudrait se procurer à Constantinople les substances elles-mêmes et les reconnaître scientifiquement.

le grand Euchologe. Le mélange ne se fait point par à peu près, mais par quantités définies. Ce travail difficile terminé, la cérémonie proprement religieuse commence.

C'est de ce myre que le patriarche de Constantinople envoie à toutes les églises du rite orthodoxe sans exception.

Dans le chrême juif, il n'entrait que cinq substances : « huile, smyrnium, fleur de cinname, iris de senteur, chaume de senteur. »

Dans le chrême latin, il n'y a que de l'huile et du baume.

Le myre est conféré chez les orthodoxes, comme chez les Latins, immédiatement après le baptême et durant la même cérémonie. Mais chez les premiers, le myre est un sacrement, la Confirmation ; chez les seconds, le chrême est une simple onction ; en outre, les prêtres orthodoxes peuvent confirmer, les prêtres latins ne le peuvent pas. — (Voir différences des deux cérémonies.)

L'Église orthodoxe ne prononce pas de parole sacramentelle dans l'administration du myre, elle dit seulement : « σφραγὶς δωρέας τοῦ ἁγίου πνεύματος, sceau du don du Saint-Esprit. » Tandis que l'Église latine, désireuse d'avoir un système complet dogmatique dans ses sacrements[1], a établi une

1. Dans chaque sacrement de l'Église latine il y a *la matière* (eau, chrême ou imposition des mains, pain et vin, huile, etc.), et *la forme* ou paroles qui varient dans chaque sacrement.

forme, c'est-à-dire une formule pour la Confirmation, n'en ayant pas trouvé dans les Évangiles. L'évêque latin ne fait qu'un signe de croix sur le front du confirmé en disant : « Consigno te signo crucis et confirmo te chrismate salutis in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. » — Le prêtre orthodoxe fait des signes de croix sur le front, les yeux, les narines, les oreilles, les mains, les pieds, les reins. On peut donc se convaincre que le symbolisme orthodoxe est bien plus développé et plus explicite que le symbolisme latin.

Ajoutons que, la Confirmation n'étant donnée chez les Latins que vers l'âge de onze ou douze ans, un grand nombre d'enfants et même d'hommes faits meurent sans avoir reçu avec ce sacrement les dons parfaits du Saint-Esprit.

MYSTÈRE, μυστήριον. — Chose cachée, incompréhensible, au-dessus de la raison, qui échappe au raisonnement, à l'intelligence. Les orthodoxes et les Latins sont d'accord sur la signification du mot ; mais ils l'appliquent à des sujets différents.

Dans le catéchisme du concile de Trente, il y a trois mystères :

Celui de la sainte Trinité,
Celui de l'Incarnation,
Celui de la Rédemption.

Dans le catéchisme orthodoxe, il y a sept mystères :

Le Baptême,
Le Myre ou Confirmation,
L'Eucharistie,
La Confession,
L'Euchelaion,
L'Ordre,
Le Mariage.

On voit que le mystère des Grecs signifie le sacrement des Latins. Cette distinction empêchera toute confusion dans l'esprit des lecteurs.

Saint Jean Chrysostome (*Hom.* II sur la 1re Cor.) dit : « Nous appelons un sacrement Mystère, parce que, voyant une chose, nous en croyons une autre; c'est là la nature des mystères. »

On voit combien cette définition s'éloigne de celle des mystères antiques, ceux d'Éleusis, par exemple. Ceux-ci étaient des choses, des cérémonies, des chants, des enseignements cachés aux profanes, mais que les initiés comprenaient. Dans la religion chrétienne, ni profanes ni initiés ne peuvent comprendre les mystères.

Occident. — On lit ci-après au mot *Orient* que les chrétiens, et surtout les orthodoxes, tiennent pour vénérable cette partie du ciel, et que leur vénération est appuyée sur d'antiques traditions et sur un symbolisme intelligible.

L'aurore, Athénâ, la prudence, la sagesse; le soleil, Héraclès, Apollon, la lumière, la justice, la puissance; le Christ, enfin, se sont levés de l'orient.

Or, dans les grandes conceptions des peuples, surtout dans les mythes religieux qui ont la propriété d'exalter l'imagination, on trouve constamment un parallélisme, une antithèse des termes, des idées, des personnages. A l'aurore, à la lumière, au soleil, s'opposaient le crépuscule, l'obscurité, la nuit; au Christ, Satan; à la prudence, à la sagesse, à la justice, à la force : l'astuce, le crime, l'injustice, la violence; à l'orient, l'occident.

Les théologiens, auteurs de la catéchèse orthodoxe, n'ont pas manqué d'imaginer ces contrastes naturels. Nous y lisons, en effet, la rubrique et les paroles suivantes :

Le prêtre délie et découvre l'enfant, le tourne vers l'occident, lui élève les mains et dit trois fois :

Renonces-tu à Satan? et à toutes ses œuvres? et à tous ses anges? et à tout son service? et à toutes ses pompes?

C'est donc vers l'occident, d'après la croyance chrétienne, qu'il faut se tourner pour voir Satan, pour l'apostropher et le maudire jusque dans son royaume, royaume d'obscurité et de trouble. Et de peur que le souffle, même lointain, de l'esprit ténébreux ne vienne jusqu'à l'enfant et ne l'infecte; de peur que le mauvais œil de Satan ne jette un sort funeste sur le catéchumène, le parrain souffle et crache sur celui qu'il protége. L'enfant est tourné alors de l'occident vers l'orient, pour qu'il contemple de nouveau la lumière, c'est-à-dire le Christ, et

jure de croire en lui et de combattre pour lui.

ORIENT (ἀνατολή). — En latin : *Oriens,* sous-entendu *sol; ortus,* lever; en français : *Orient.* Comme les peuples asiatiques, tels que les Indiens, les Perses, les Arabes, les Turcs, les Grecs orthodoxes se tournent pour prier vers la partie du ciel où le soleil se lève.

Saint Basile le Grand (Περὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος, XXVII) nous dit : « C'est pourquoi tous nous regardons vers l'orient dans nos prières. Mais peu savent que nous recherchons l'ancienne patrie, le paradis que Dieu planta en Éden, à l'orient. »

On trouve souvent dans la liturgie du même Père cette exhortation : « Εἰς ἀνατολὰς βλέπετε, regardez vers l'Orient. » C'est en effet de là que vient le soleil, producteur, réparateur et purificateur. C'est de là qu'est venu, dans la mystique chrétienne, le soleil de justice : le Christ. Ce sont les paroles textuelles d'une des antiennes de l'Avent (appelées O, parce qu'elles commencent par la lettre O); le 19 décembre, on chante dans les églises latines : « *O Oriens,* splendor lucis æternæ, et sol justitiæ; veni et illumina sedentes in tenebris et in umbra mortis. — *O Orient,* splendeur de la lumière éternelle et soleil de justice, viens et illumine ceux qui sont assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort. »

Cette dernière expression paraît être la contre-partie de cette autre : « Sub umbra alarum tuarum, »

en parlant de Dieu le Père et de ceux qui sont assis dans la lumière.

Les églises orthodoxes, aussi bien que les églises latines, ont leur chevet vers l'orient. On prétend que le Christ ainsi que la croix se retrouvent tout entiers dans une église : sa tête est le chevet ; ses bras, les deux côtés du transept ; son corps, la grande nef.

Cet usage, qui remonte non-seulement aux premiers jours du christianisme, mais bien au delà, de vénérer l'Orient, parce que c'est de cet horizon que sort la lumière du soleil, donne la clef de bien d'autres usages de la religion chrétienne et jette un jour lumineux sur bien des obscurités.

Orthodoxe. — « Qui a la doctrine droite, » ou « qui est droit dans sa doctrine. »

Dans les premiers siècles du christianisme, on se servit du nom d'orthodoxe pour distinguer les fidèles conservateurs du vrai dogme, des hérétiques révolutionnaires et opposants.

Ce fut surtout à l'époque des iconoclastes, de la fin du ve siècle au milieu du viiie, que les chrétiens furent divisés en deux partis bien dessinés : les *orthodoxes* et les *kakodoxes* (ceux qui ont une doctrine mauvaise). Lorsque, vers 850, l'impératrice Théodora, régente de l'empire byzantin sous son fils Michel III, rétablit le culte des saintes images, il fut institué une fête sous le nom de fête de l'Orthodoxie (τῆς ὀρθοδοξίας), qui est, depuis lors, restée cé-

lèbre dans la religion grecque. Elle est solennisée le premier dimanche du grand carême de Pâques.

Peu après, au IXe siècle, sous le patriarche Photius, au début du schisme entre les deux Églises, et plus tard, à sa consommation sous Michel Cérulaire, également patriarche de Constantinople au XIe siècle, les Occidentaux donnèrent aux Orientaux l'épithète de schismatiques; ceux-ci repoussèrent cette qualification et retinrent le titre d'orthodoxes. Depuis cette époque, l'Église grecque s'est toujours appelée « l'Église orthodoxe, » tandis que les Latins, bien qu'au fond se croyant seuls orthodoxes, n'ont jamais tenté de ravir cette appellation aux Orientaux. Au baptême grec, dans la prière qui suit le tropa-rion, le prêtre, faisant des vœux pour l'enfant récemment baptisé, dit : « Confirme-le, Seigneur, dans la *foi orthodoxe.* »

On trouve très-fréquemment l'expression d'orthodoxe dans saint Épiphane et saint Jean Chrysostome.

Panagia, la Toute-Sainte, la sainte Vierge. — A la fin des litanies placées en tête des cérémonies du baptême orthodoxe, on trouve les mots suivants : « τῆς Παναγίας, ἀχράντου, ὑπερευλογημένης, ἐνδόξου Δεσποίνης. — La Toute-Sainte, sans tache, bénie au-dessus de tous, illustre Dame. »

L'expression *Sancta Virgo,* qui désigne la mère du Christ, est particulière à l'Église occidentale;

l'Église orientale s'est toujours servie et se sert toujours du mot Παναγία, *Toute-Sainte.* Des milliers d'enfants reçoivent chaque année au baptême le nom de Panagiotis, Panagiotissa ou Panagiota, ou même Δεσποινὴ, Despini. Tous ceux qui portent ces noms célèbrent leur fête à l'une ou l'autre des fêtes principales de la Vierge.

Ainsi, la Vierge, la sainte Vierge, chez les Latins, la Παναγία chez les Grecs, voilà l'appellation ordinaire de Marie. Cela n'empêche pas que, dans les deux cultes, on n'ajoute à ce titre une quantité d'autres attributs, dont les litanies de la Vierge en Occident sont un court aperçu, et qui sont énumérés dans les vingt-quatre οἶκοι τῆς Ὑπεραγίας Θεοτόκου de l'Église orthodoxe. Ces louanges se chantent ou se récitent pendant le carême [1] de Pâques, cinq semaines avant la Résurrection, le soir dans chaque église.

Les paroles de ces louanges sont tirées des Pères de l'Église ou composées par des moines byzantins. Antithèses forcées et boursouflées, jeux de mots singuliers, paradoxes dont la fausseté saute aux yeux, expressions parfois peu décentes, mauvais style : on n'oserait guère traduire en français un pareil livre.

Le mot οἶκοι (prononcez *Iki*) a deux significations : (*a*) d'abord il signifie les τροπάρια, *troparia*, les

1. Chez les orthodoxes, il y a quatre carêmes : celui de Pâques, celui des Apôtres, celui du sommeil de la Panagia, 15 août, et celui de Noël.

grandes louanges, les parties les plus éminentes et les plus considérables de la vie écrite d'un saint; (*b*) dans le cas présent, le moto ἶκοι veut dire maisons, mansions, situations différentes, aspects divers sous lesquels on examine la vie de Marie. On sait que la manifestation de la Vierge commence à la visite de l'ange, dont on fait mémoire le 25 mars, c'est-à-dire quatre jours après l'équinoxe du printemps, comme Noël après le solstice d'hiver et Jean le Précurseur après le solstice d'été. Ce sont des époques principales dans l'astrologie religieuse de l'Orient.

Voici quelques-uns des titres de gloire de la Panagia. Nous laissons de côté le mot χαῖρε, salut (*ave*), qui est répété avant chaque louange.

Hauteur difficile à gravir avec des raisonnements humains.
Profondeur difficile à contempler même avec des yeux d'ange.
Chaire d'un roi.
Astre, représentant le soleil.
Par toi la création est façonnée nouvelle.
Par toi le Créateur est façonné petit enfant.
Échelle céleste par laquelle Dieu est descendu.
Pont qui fais passer ceux de la terre au ciel.
Merveille des anges.
Blessure des démons.
Tu as enfanté la lumière d'une manière inexprimable.
Puissance du Très-Haut.
Tu as labouré le laboureur ami des hommes.
Tu as produit le producteur de notre vie.
Tu fais reverdir la prairie des délices.
Tu prépares le port des âmes.
Mère de l'agneau et du pasteur.
Bergerie des brebis raisonnables.

Bouche sans silence des apôtres.
Confiance invincible des victorieux.
Par toi l'Adès a été dépouillé.
Par toi nous avons revêtu la gloire.
Mère d'un astre sans coucher.
Aurore d'un jour mystique.
Tu as éteint le four de l'erreur.
Tu éclaires les initiés de la Trinité.
Relèvement des hommes.
Chute profonde des démons.
Mer qui as noyé Pharaon le prudent.
Pierre qui as désaltéré ceux qui avaient soif de la vie.
Colonne de feu, conduisant ceux qui sont dans les ténèbres.
Toiture du monde, plus large que les nuées.
Nourriture du monde, qui as succédé à la manne.
Ministre d'une sainte allégresse.
Fleur de l'incorruption.
Couronne de la tempérance.
Arbre aux fruits resplendissants dont se nourrissent les fidèles.
Tige au feuillage très-ombreux, sous lequel un grand nombre sont à couvert.
Lieu d'un Dieu qui n'a pas de lieu.
Porte d'un auguste mystère.
Char tout saint de Celui qui est sur les Chérubim.
Demeure toute parfaite de celui qui est sur les Séraphim.
Clef du royaume du Christ.
Espérance des biens éternels.
Réceptacle de la sagesse de Dieu.
Comptoir de sa providence.
Colonne de la virginité.
Porte du salut.
Rayon du soleil.
Jet d'une lumière sans coucher.
Éclair qui éclaires le dedans des âmes.
Tonnerre qui effrayes le cœur des ennemis.
Bain qui laves la conscience.
Cratère qui fais jaillir l'allégresse.

Tente de Dieu et du Verbe.
Sainte, meilleure que les saints.
Coffre doré par l'esprit.
Trésor inépuisable de la vie.
Diadème honorable des rois pieux.
Glorification vénérable des prêtres dévots.
Tour imprenable de l'Église.
Mur inexpugnable du royaume.
Mère, digne d'être beaucoup chantée.
Épouse qui n'as pas été épousée.

Nous avons compté cent quarante-quatre louanges ou salutations. Nous en avons retranché les indécentes et traduit à peu près la moitié. Notre traduction donne une idée suffisante de la fécondité de l'esprit byzantin dès qu'il s'agit d'honorer l'Hyperagia. Nous avons pensé aussi que plusieurs versets de cette litanie pourraient servir à interpréter certains monuments de l'art byzantin.

Paradis. — Ce mot a une foule d'acceptions dont voici les principales :

1° Lieu planté d'arbres, en général;

2° Jardin planté d'arbres et coupé par des sentiers, au milieu desquels s'élevaient des kiosques, fréquentés durant la chaleur du jour par les sultanes ou les femmes du harem (dans les cours de Perse, d'Assyrie, etc.);

3° Lieu planté d'arbres devant les temples ou autour Quand l'Église chrétienne fut libre, on planta des arbres également autour des églises, et ces pa-

radis furent convertis en cimetières. Les jardins qui entourent les églises grecques s'appellent aussi paradis.

Dans les provinces de la France, on voit encore le cimetière entourer l'église paroissiale.

4° L'Éden ou jardin dans lequel Adam et Ève furent créés et placés, selon la Genèse, et qui fut le paradis terrestre;

5° Par extension, le paradis céleste ou simplement le paradis, le ciel, séjour de Dieu, où d'après les chrétiens « les élus jouiront éternellement de la vue de Dieu, en présence de l'Agneau. »

Parrain. — Du latin *patrinus,* petit père, père en second; en grec ἀνάδοχος, celui qui reçoit, qui prend dans ses mains, en latin *susceptor;* en grec moderne νουνός.

Dans l'histoire ecclésiastique, on appelle le parrain « *pater ex lavacro,* » père à la sortie du bain; « *pater spiritualis,* » père spirituel. C'est qu'en effet le parrain est comme une caution, un répondant; il est le garant de la foi et des mœurs du nouveau baptisé. Aussi le devoir du parrain en l'absence des parents, ou dans le cas de mauvais exemples de leur part, est de protéger l'enfant, de veiller sur lui, de le faire instruire, de le pourvoir d'un état, de le guider dans la vie, en un mot de prendre soin de son corps, de son intelligence et de son cœur. Il y a également un parrain pour la Confirmation.

Ce que nous avons dit du parrain, nous le disons aussi de la marraine. Elle a le même honneur et les mêmes devoirs.

Dans l'Église grecque, au baptême, il y a un parrain si le futur baptisé est un garçon; et si c'est une fille, ce doit être une marraine. Cependant l'usage, surtout dans les grandes villes, est que le parrain puisse tenir sur les fonts ou un garçon ou une fille. La marraine n'a pas le même privilége en général. Ces usages toutefois tendent à se modifier.

Au moyen âge, selon le sexe de l'enfant, il y avait plusieurs parrains et une marraine, ou plusieurs marraines et un parrain.

Il résulte du parrainage une parenté spirituelle, qui s'étend fort loin chez les orthodoxes.

Le relâchement ne tardera pas, il est vrai, à se faire sentir, relativement à l'observation de ces lois rigoureuses. Mais pour le moment, voici les coutumes établies et orbservées. Le parrainage est un empêchement prohibitif au mariage, jusqu'au quatrième degré exclusivement.

§ 1.

Ainsi :

(A). *Le baptisé* ne peut épouser
Ni son parrain;

Ni les enfants du parrain;
Ni les enfants des enfants du parrain.

(B) *Le parrain* (ou la marraine) ne peut épouser :
Ni son filleul;
Ni les enfants de son filleul;
Ni les enfants des enfants de son filleul.

(C) *Le père et la mère du baptisé* ne peuvent épouser :
Ni la commère ni le compère;
Ni leurs enfants;
Ni le baptisant ou ses enfants.

(D) *Le baptisant* ne peut épouser :
Ni le baptisé;
Ni le père ou la mère du baptisé;
Ni leurs autres enfants.

(E) *Les frères et sœurs du baptisé* ne peuvent épouser les autres enfants du parrain.

§ 2.

Outre les empêchements au mariage, il y a encore ceux au droit de baptiser.

Ainsi :

(A) *Le filleul* ne peut baptiser les enfants de son parrain.

(B) *La mère du filleul* ne peut (du vivant de son mari) baptiser d'autres enfants du compère, etc.

FANTOME, φάντασμα. — Les Grecs anciens croyaient aux fantômes.

Platon, dans sa *Républ.*, dit : « ψεύδεσθαι θεὸς ἐθέλοι ἄν ἤ λόγῳ ἤ ἔργῳ φάντασμα προτείνων; un Dieu voudrait-il nous tromper en paroles ou en œuvres, en nous offrant un fantôme? » — Eschyle fait apparaître dans les *Perses* le fantôme de Darius. — Euripide voit dans les fantômes les ombres des morts. « Je quitte, dit Polydore (dans *Hécube*), le royaume des ténèbres. » — Pline le Jeune avoue ne pas savoir ce que c'est qu'un fantôme. « Je voudrais bien savoir, écrit-il, si un fantôme a une figure à lui, ou si c'est une divinité, ou bien si ce n'est pas notre imagination qui produit par la crainte des objets vains et bizarres. » — Saint Mathieu écrit : « Les disciples, voyant Jésus marcher sur les eaux, furent troublés et ils disaient : C'est un fantôme. » — Saint Pierre et saint Paul en leurs Épîtres ont cru également aux fantômes, aux apparitions du matin et du soir, aux puissances de l'air.

Le *Rituel orthodoxe* grec admet aussi ces apparitions mauvaises, infernales, φαντάσματα.

PHÉNOLION. — Voyez *vêtements*.

PHYLACTÈRE, φυλακτήριον; en grec moderne,

φυλαχτᾶρι. — Dans le φυλαχτάρι est renfermé le φυλαχτὸ, la chose gardée. En notre langue, le phylactère prend le nom d'amulette. La croyance aux amulettes ou phylactères n'est pas nouvelle. L'usage immémorial des objets protecteurs nous vient de l'Asie et de l'Afrique. De là, il est passé en Grèce, puis en Occident, où il a été universellement répandu au moyen âge. A cette époque, la médecine impuissante n'avait d'autre moyen de guérison à conseiller aux malades que celui de porter sur soi des images, des figurines, des représentations de membres humains, etc. [1].

La forme véritable du phylactère est un triangle [2]; c'est la forme du Δ, image de la Trinité. En patois gréco-turc, le triangle se dit χαμαῖλι, et partant le phylactère est appelé par le peuple χαμιλί; on lit ces deux vers dans une chanson klephte, éditée tout récemment par le Syllogos athénien, « le Parnassos » :

Ὅρκον κάνω στὸ σπαθί μου,
Καὶ σταυρὸ στὸ χαμαῖλί μου.
Je fais le serment sur mon sabre,
Et la croix sur mon hamaïli.

1. A Athènes, il y a des boutiques (en général d'horlogerie commune) où se vendent ces représentations de membres humains, œil, main, pied, cœur; elles sont en fer-blanc ou en argent repoussé. Si l'on souffre du pied, on porte un pied métallique à la Vierge ou à quelque autre saint.

2. Dans les repas grecs, le gâteau se partage en petits triangles, et quand on vous offre votre part, on vous dit : Acceptez ce χαμαῖλί.

Pour confectionner le phylactère, on prend une bande étroite de laine; on place à l'un des bouts le φυλαχτό, l'objet précieux, et l'on enroule la bande, en ayant soin de former toujours un triangle, de façon que l'on arrive à l'autre bout avec un triangle formé. Ainsi conditionné, la mère le suspend au cou de son enfant, ou, s'il était trop volumineux, à son côté, sous l'aisselle.

Il reste à savoir ce que peut être l'objet précieux renfermé dans le phylactère.

Le *phylacto* est le plus souvent une parcelle de la vraie croix, que les Grecs appellent « τὸ τίμιον ξύλον, le bois vénérable. » Ces morceaux du bois rédempteur sont conservés dans les familles grecques, de père en fils, ou plutôt de mère en fille, avec une vénération ineffable. Quand l'enfant est âgé de quinze à vingt mois, on le munit d'un tel phylacto. Il n'est pas, à vrai dire, protégé contre les maladies, mais il l'est contre les accidents fortuits et surtout contre les objets meurtriers.

Pour beaucoup d'enfants du peuple, le phylactère n'est pas en forme de χαμαϊλί, fait dans les conditions ci-dessus. Ils portent tout pauvrement une petite plaque de bois carrée, sur laquelle est sculptée sans art l'image de Jésus-Christ, ou de la Panagia, ou de quelque autre saint.

Souvent il arrive que, si l'enfant répond au nom de Georges ou de Dimitri, la mère achète de préférence pour lui une plaque à l'effigie de saint Dimitri,

ou de saint Georges. Le phylactère se porte durant l'enfance, quelquefois plus loin dans la vie. Mais c'est assez rare.

Nous croyons complaire au lecteur en citant ici le passage de Plutarque, dans sa *Vie de Périclès*, où l'on voit qu'au lit de mort, ce grand homme se laissa poser une amulette : « Théophraste raconte que Périclès souffrant atrocement, afin de se conformer à l'usage, se fit suspendre au cou un phylactère par les femmes. Malgré l'absurdité d'un pareil acte, il lui fallut passer par là. »

Saint Jean Chrysostome a été un des orateurs les plus éloquents, parmi les Pères de l'Église, contre l'usage des phylactères. Il s'élève avec véhémence contre ces restes de paganisme, et il reproche aux chrétiens d'alors de croire tout à la fois aux faux dieux et au Dieu véritable. L'éloquence du grand patriarche de Constantinople s'émoussa contre l'esprit traditionaliste des Grecs, et les phylactères ont continué d'être suspendus au cou des petits enfants. Du reste, ne sont-ils pas sanctifiés, ces phylactères, par les objets pieux ou sacrés qu'ils renferment?

Piscine, χωνευτήριον. — En français, piscine; en latin, *sacrarium;* en grec ancien, ἄδυτον; en grec moderne, χωνευτήριον, entonnoir.

Le mot *piscine* n'avait pas, dans les premiers siècles de l'Église, la signification actuelle. Il signifiait proprement « réservoir où sont des poissons. »

Or ces poissons n'étaient pas de vrais poissons; la piscine n'était que le baptistère, la kolymbithra où étaient plongés les catéchumènes pour recevoir le baptême. Deux raisons ont fait donner à ce bain le nom de piscine. Voici d'abord l'explication de Tertullien : ce Père de l'Église latine dit (*De Baptismo*) : « Pour nous, poissons que conduit Jésus-Christ notre chef, nous naissons dans l'eau et nous n'avons d'autre moyen de salut que de rester dans cette eau salutaire. » Si les chrétiens sont des poissons, ils doivent vivre dans l'eau, et le réservoir où ils nagent est véritablement une piscine. Le baptistère était donc appelé piscine dans les premiers siècles de l'Église, chez les Latins.

En second lieu, le baptistère a pu aussi être appelé piscine en souvenir de la piscine probatique de Jérusalem, appelée Bethsaïda, près de laquelle attendaient les aveugles, les boiteux, les paralytiques pour y être jetés quand l'ange en venait troubler les eaux. Le catéchumène est jeté dans le bain du baptême pour en sortir lavé, comme les victimes du temple, et guéri comme les infirmes du peuple. (Saint Jean, v, 1-2, etc.)

La piscine n'était donc pour les Latins que ce qu'était et est encore la kolymbithra pour les Grecs. Chez les premiers on baptisait en effet par immersion. Cette coutume ayant disparu peu à peu, et le baptême se faisant par ablution, la piscine ne servit plus de bain, de réservoir baptismal; mais le peu

d'eau employée dans les baptêmes fut jetée dans le bain; et c'est ainsi que la piscine a fini par ne plus être qu'un lieu où se perdent les eaux baptismales.

Le *sacrarium* de l'Église latine indique un lieu où sont des choses saintes. Qu'on les y dépose ou qu'on les y jette, peu importe : il n'est pas autre chose que la piscine dont nous venons de parler, c'est-à-dire un réservoir où les prêtres latins jettent les eaux, les ouates ou la mie de pain qui ont servi au baptême, les eaux du premier lavage des linges sacrés, celles qui servent à laver la place où est tombée la sainte hostie, etc.

Les Grecs ont donné à ce réservoir le nom de ἄδυτον, sans fond, ou de χωνευτήριον, *entonnoir*. C'est en effet par là que s'écoule et se perd l'eau qui a servi au baptême. C'est ordinairement un petit puits peu profond, assez solidement établi, recouvert et fermé à clef. On conçoit que l'entonnoir des orthodoxes soit plus vaste que la piscine des Latins, ceux-ci employant à peine le quart d'un verre d'eau, ceux-là en remplissant une cuve. L'entonnoir se trouve ordinairement hors et près des murs de l'église.

Sceau, Signe de la croix. — Le sceau, *sigillum*, σφραγὶς, était le signe du chrétien, parce qu'il était le signe de la croix, *signum crucis*. L'enfant, par le baptême, est scellé, signé, marqué. Il appartient désormais aux brebis du troupeau du Christ. Il

en a la marque, le sceau, le signe, et ce signe est ineffaçable. En même temps que le prêtre le grave sur le corps, l'Esprit-Saint le grave dans l'âme. Un fond de tasse publié par Boldetti (I, 15) représente un jeune homme sur le front duquel est peinte une croix.

Dans les temps apostoliques, aux jours de la persécution, le signe de la croix, qui n'était pas seulement un geste, mais encore l'invocation des trois personnes de la Trinité, servait à travers les catacombes, dans les voyages, dans les rencontres à l'entrée des églises, de mot de passe et de signe de ralliement.

La figure de la croix remonte à la plus haute antiquité. Les Égyptiens usaient de ce signe. Moïse, qui avait étudié leurs sciences, s'en servit pour ouvrir les eaux de la mer Rouge, d'après la tradition de l'Église orthodoxe. Dans la cérémonie du baptême grec, tandis que le prêtre revêt l'enfant de sa robe blanche, on chante le troparion suivant :

« Fournis-moi une tunique lumineuse, toi qui es entouré de lumière comme d'un vêtement, Christ plein de miséricorde, ô notre Dieu ! — Moïse, ayant gravé la croix sur un bâton droit, divisa l'Érythrée pour Israël qui devait marcher à pied ; et l'ayant frappée en se retournant, il réunit Pharaon à ses chars. Il a fait sur la largeur le signe de l'arme invincible ; c'est pourquoi chantons au Christ, notre Dieu, parce qu'il a été glorifié. »

Voici encore le signe de la croix, d'après les commentateurs : « Le Seigneur passera, et lorsqu'il verra le sang sur le haut de vos portes et sur les deux poteaux, il passera au delà de la porte de la maison. » (*Exode*, XII, 23.)

Dans l'*Exode*, chap. XXI, 8, nous lisons ceci : « Et le Seigneur dit : Fais un serpent d'airain et expose-le comme un signe. Quiconque sera blessé et le regardera vivra. Moïse fit donc un serpent d'airain et l'exposa comme un signe. »

D'après les commentaires et les traditions de l'Église orthodoxe, le serpent, d'airain était enroulé autour d'une croix ; de sorte que c'était la croix, en même temps que le serpent qui était le signe guérisseur. Dans le christianisme, on a toujours attribué, soit à la croix (voir le mot *Phylactère*), soit au signe de la croix, des prodiges étonnants. L'histoire ecclésiastique est si pleine de miracles opérés contre le diable, les éléments, les hommes impies, par le seul signe de la croix, qu'il nous paraît entièrement superflu d'entrer dans d'autres détails.

Les Grecs font le signe de la croix avec le pouce et les deux premiers doigts de la main droite, en l'honneur de la Trinité, dont ils proclament personnellement le nom. Pour faire ce signe, s'inclinant et portant leur bras droit en arrière, ils lancent la main à leur front, puis à l'épaule droite, ensuite à l'épaule gauche, contrairement à l'usage romain, qui veut qu'on porte la main au front, à la poitrine, à l'épaule

gauche et enfin à l'épaule droite. Ce qui est encore à remarquer, c'est qu'à chacune des invocations, ils font un signe de croix. Pour être en mesure, le mouvement de leur main est assez rapide, et tout leur corps en reçoit une sorte de balancement cadencé.

Aux premiers âges du christianisme, le signe de la croix était très-fréquent. « A toutes leurs démarches, dit Tertullien, en se chaussant, en se baignant, en se mettant à table ou au lit, prenant un siége, allumant une lampe, à quelque action que ce soit, les chrétiens marquent leur front du signe de la croix. » — On voit par là, outre la fréquence du signe mystérieux, qu'il se faisait seulement sur le front.

Souffle. — Dans le baptême orthodoxe, le prêtre souffle sur les trois objets possédés par le diable : l'eau, l'huile, l'enfant. Le myre ou saint chrême, étant déjà béni et consacré par le patriarche, n'a plus besoin d'exorcismes, ni de prières, ni d'exsufflations, ni de sanctification. Voici les passages assez nombreux où il est dit que le souffle est mis en usage :

« Le prêtre souffle trois fois sur le visage de l'enfant. Il souffle trois fois sur l'eau et prie. Il souffle trois fois sur la bouche, le front et la poitrine de l'enfant.

« Ensuite il souffle sur l'enfant. Il fend l'eau trois

fois en soufflant. Il souffle trois fois sur le vase de l'huile. »

Le souffle est symbolique. Il chasse les tempêtes, les nuages, les odeurs impures, les miasmes pestilentiels, et par conséquent les démons et leurs ténèbres.

C'est une figure de l'Esprit-Saint porté sur les eaux au jour de la création et appelé vivifiant, vivificateur. Cette personne de la Trinité est nommée en grec le *Souffle*, Πνεῦμα, « Spiritus, creator Spiritus. » Elle est appelée aussi Lumière et Feu.

C'est ainsi que l'Église a été conduite à *souffler* au nom de l'Esprit-Saint sur l'Esprit des Ténèbres, pour renvoyer d'abord celui-ci et ensuite pour faire entrer l'esprit de Dieu dans les objets délivrés. « Quand le moment fut venu pour le déluge de cesser, le Seigneur envoya un *souffle* sur la terre et les eaux diminuèrent. » (*Gen.*, VIII, 1.) Les eaux du déluge, c'est le mal sur l'humanité, sur chaque homme en particulier. Le souffle, l'esprit est donc nécessaire pour chasser le mal. Le souffle, aussi bien que les signes de croix et l'imposition des mains, commande au diable d'une manière irrésistible.

Dans le Rituel romain, le prêtre (également) *exsuffle* trois fois sur l'enfant en disant une fois : « Sors, esprit immonde, et fais place à l'Esprit-Saint paraclet. — Ter exsufflet et dicat semel : Exi ab eo, immunde spiritus, et da locum Spiritui sancto paraclito. »

Ainsi, dans les exsufflations baptismales, il y a toujours trois souffles, trois esprits :

Celui du prêtre,

Celui du diable,

Celui de la troisième personne de la Trinité.

Le premier chasse; le second sort; le troisième entre. Le symbolisme était absolument nécessaire et inhérent aux religions orientales. Sans le souffle, le prêtre n'aurait pu faire comprendre aux néophytes qu'il chassait le diable du corps de l'enfant ou des autres substances : l'huile, l'eau, le sel. Les protestants, ennemis du symbolisme religieux, ont retranché cette partie des cérémonies baptismales.

Symbole de foi. — Σύμβολον, mot ancien qui signifiait tout signe ou caractère représentant quelque chose, marque visible qui sert à faire reconnaître. Le symbole de foi était le signe auquel on reconnaissait tout chrétien.

Les orthodoxes grecs n'ont pas les mêmes symboles de foi que les Latins. Ceux-ci ont le symbole dit « des apôtres. » On ne sait d'où vient que l'Église latine l'a attribué à ces derniers. Au moment de leur séparation, saint Pierre aurait composé le premier article, saint André le second, et ainsi de suite. Mais ces assertions ne sont basées sur aucun témoignage digne de créance. Les orthodoxes ne possèdent pas ce symbole. Le voici, afin que l'on puisse le comparer aux autres :

1. Credo in Deum, Patrem omnipotentem, creatorem cœli et terræ.

2. Et in Jesum Christum filium ejus unicum Dominum nostrum.

3. Qui conceptus est de Spiritu sancto; natus ex Maria virgine.

4. Passus sub Pontio Pilato; crucifixus, mortuus et sepultus.

5. Descendit ad inferos; tertiâ die resurrexit a mortuis.

6. Ascendit ad cœlos; sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis.

7. Indè venturus est judicare vivos et mortuos.

8. Credo in Spiritum sanctum.

9. Sanctam Ecclesiam catholicam.

10. Sanctorum communionem.

11. Remissionem peccatorum.

12. Carnis resurrectionem, et vitam æternam. Amen.

Les orthodoxes ne se servent pas non plus du symbole de foi de saint Athanase. Ce symbole se trouve à la vérité dans les œuvres du patriarche d'Alexandrie; mais on n'en fait usage dans l'Église d'Orient ni dans les prières particulières, ni dans la liturgie.

L'Église latine le fait lire à chaque prêtre dans la récitation de son bréviaire, le dimanche, à moins que la fête du saint ne soit d'un degré plus élevé. Ce symbole est excessivement étendu. Nous ne jugeons pas à propos de le transcrire ici; qu'il nous suffise d'indiquer qu'on le trouve dans chaque bréviaire, à l'office du dimanche.

Le seul symbole usité dans la religion orthodoxe est celui que les prêtres de l'Église latine récitent ou chantent à la messe. On lui a donné le nom de *Sym-*

bole de Nicée et de Constantinople, parce que, composé en grande partie dans le premier concile de Nicée (an 325), il fut solennellement réapprouvé et complété par le premier concile de Constantinople (an 381). C'est ce symbole que les Grecs récitent dans leurs prières, dans leurs cérémonies religieuses et dans leur liturgie. Nous en donnons ici le texte grec en regard du texte latin. Les mots ajoutés au symbole latin sont soulignés :

1. Πιστεύω εἰς ἕνα θεὸν, Πατέρα παντοκράτορα, ποιητὴν οὐρανοῦ καὶ γῆς, ὁρατῶν τε πάντων καὶ ἀοράτων.

Credo in unum Deum, patrem omnipotentem, factorem cœli et terræ, visibilium omnium et invisibilium.

2. Καὶ εἰς ἕνα Κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν, τὸν Υἱὸν τοῦ θεοῦ τὸν Μονογενῆ, τὸν ἐκ τοῦ Πατρὸς γεννηθέντα πρὸ πάντων τῶν αἰώνων Φῶς ἐκ Φωτός, θεὸν ἀληθινὸν ἐκ θεοῦ ἀληθινοῦ, γεννηθέντα, οὐ ποιηθέντα, ὁμούσιον τῷ Πατρὶ, δι' οὗ τὰ πάντα ἐγένετο,

Et in unum Dominum Jesum Christum, filium Dei unigenitum; et ex Patre natum ante omnia sæcula; *Deum de Deo,* lumen de lumine, Deum verum de Deo vero; genitum non factum, consubstantialem Patri, per quem omnia facta sunt;

3. τὸν δι' ἡμᾶς τοὺς ἀνθρώπους, καὶ διὰ τὴν ἡμετέραν σωτηρίαν κατελθόντα ἐκ τῶν οὐρανῶν· καὶ σαρκωθέντα ἐκ Πνεύματος Ἁγίου καὶ Μαρίας τῆς παρθένου καὶ ἐνανθρωπήσαντα,

Qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit de cœlis et incarnatus est de Spiritu sancto *ex* Maria Virgine et Homo factus est;

4. Σταυρωθέντα τε ὑπὲρ ἡμῶν ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου, καὶ παθόντα καὶ ταφέντα,

Crucifixus etiam pro nobis, sub Pontio Pilato, (et) passus et sepultus est;

5. Καὶ ἀναστάντα τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ κατὰ τὰς γραφάς,

Et resurrexit tertia die, secundum scripturas,

6. Καὶ ἀνελθόντα εἰς τοὺς οὐρανοὺς, καὶ καθιζόμενον ἐκ δεξιῶν τοῦ Πατρός,

Et ascendit in cœlum (et) sedet ad dexteram Patris;

7. Καὶ πάλιν ἐρχόμενον μετὰ δοξῆς, κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς, οὗ τῆς βασιλείας οὐκ ἔσται τέλος.	Et iterum venturus est cum gloria judicare vivos et mortuos, cujus regni non erit finis :
8. Καὶ εἰς τὸ πνεῦμα τὸ Ἅγιον, τὸ Κύριον, τὸ Ζωοποιὸν, τὸ ἐκ τοῦ Πατρὸς ἐκπορευόμενον, τὸ σὺν Πατρὶ καὶ Υἱῷ συμπροσκυνούμενον, καὶ συνδοξαζόμενον, τὸ λαλῆσαν διὰ τῶν προφητῶν.	Et in Spiritum sanctum, Dominum et vivificantem, qui ex Patre *Filioque* procedit; qui cum Patre et Filio simul adoratur et conglorificatur, qui locutus est per prophetas :
9. Εἰς Μίαν, Ἁγίαν, Καθολικὴν, καὶ Ἀποστολικὴν ἐκκλησιάν.	Et unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam.
10. Ὁμολογῶ ἓν βάπτισμα εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν.	Confiteor unum baptisma in remissionem peccatorum
11. Προσδοκῶ ἀνάστασιν νεκρῶν,	*Et* expecto resurrectionem mortuorum,
12. Καὶ ζωὴν τοῦ μέλλοντος αἰῶνος. Ἀμήν.	et vitam venturi sæculi. Amen.

L'addition *Filioque* a toute une histoire. Qu'il nous suffise de dire ici que, sous le pontificat de saint Léon, pape de 440 à 461, les Priscillianistes en Espagne, renouvelant les doctrines des Gnostiques et des Manichéens, attaquèrent la nature du Saint-Esprit. Alors les évêques espagnols, avec la permission du pape Léon, ajoutèrent au symbole de Constantinople, après les mots « qui ex Patre, » celui de *Filioque*. L'Église orientale refusa d'accepter cette addition et s'en tint au symbole du premier concile œcuménique de Constantinople, signe de foi qu'elle récite encore dans toute son intégrité.

On remarquera que tous ces symboles se composent de douze articles, nombre qui est aussi celui des apôtres.

Tartare. — Mot employé par toute l'antiquité gréco-latine pour désigner le lieu où se rendent les ennemis des dieux. Il est au-dessous de la terre, aussi loin que celle-ci l'est du ciel. Ce lieu répond au séjour des *dêws* et des *darwands* dans la religion perse, au séjour des *asouras* dans le brâhmanisme et à la *géhenne* des livres hébreux.

Saint Pierre dit (II *ép.*, II, 4) : « ἀλλὰ σειραῖς ζόφου ταρταρώσας, παρέδωκεν εἰς κρίσιν τετηρημένους. — Mais il les détient dans le Tartare avec des chaînes de ténèbres et les réserve pour les livrer au jugement. »

Le premier exorcisme de la catéchèse dit au diable : « Va-t'en dans ton Tartare jusqu'au grand jour qui se prépare. »

On lit dans l'office latin des Morts : « Ne absorbeat eas Tartarus ; ne cadant in obscurum. » — Là est un « lac profond » qui répond au marais achérusien des anciens Grecs.

Tonsure. — Après avoir conféré le myre au nouveau baptisé, le prêtre lui coupe trois mèches de cheveux à différents endroits de la tête, en forme de croix. C'est la seule tonsure qui ait lieu dans l'Église orthodoxe, et encore est-elle purement cérémoniale et passagère. Dans l'Église latine, au baptême, il n'y a pas de tonsure ; mais il y en a pour les prêtres et une plus accentuée pour les religieux. Pour les uns et les autres, elle est perpétuelle. Les orthodoxes se

sont contentés de la tonsure baptismale. Les prêtres et les religieux ne tondent pas leurs cheveux; au contraire, ils les laissent croître de toute leur longueur, les relèvent en dehors des cérémonies sacrées sous leur (Καλυμμαύχι) kalymmauki, et les laissent flotter à certains moments de leurs fonctions saintes. En cela ils sont Nazaréens, comme Jésus. Les prêtres et les religieux latins suivent la coutume indienne. Dans le brâhmanisme et le bouddhisme les personnes consacrées se rasaient la tête.

Voici, d'après les explications de l'exégèse sacerdotale, le symbole de la tonsure. La vie du chrétien doit être toute de sacrifice et d'abnégation. « Celui qui veut être mon disciple, dit Jésus-Christ, doit renoncer à soi-même, porter sa croix et me suivre. » Le chrétien doit renoncer à toutes les superfluités de ce monde, et pour le lui montrer, le prêtre, en le baptisant, lui coupe des cheveux. Et si la tonsure se fait après la confirmation, c'est afin de donner à entendre que le baptisé, étant devenu parfait chrétien par les dons du Saint-Esprit, doit aussi mener une vie parfaitement chrétienne. Mais cette interprétation est peut-être arbitraire.

Troparion. — Ce mot grec a pour racine le verbe τρέπω, je tourne. Le troparion paraît avoir été d'abord une réminiscence du chœur antique, comme l'*antienne* latine (antiphonon), laquelle est chantée par le chœur après le chant d'un psaume et qui consistait

à l'origine dans la seule reproduction d'un verset de ce même psaume, ou des deux moitiés de deux versets. Dans ce sens, au baptême grec, le troparion « χιτῶνα μοὶ παράσχου φωτεινὸν » n'est que le résumé musical des cérémonies du baptême : vêtement lumineux de l'âme par l'illumination du Saint-Esprit, passage à travers les eaux baptismales, rappelant celui des Hébreux à travers la mer Rouge; sceau de la croix sur l'enfant, pareil au sceau de la verge de Moïse sur l'Érythrée : tel est le premier sens du *troparion.*

D'après la seconde acception, le mot troparion signifie une légende chantée ou lue, rhythmée ou prosodique, ou bien la partie la plus solennelle et la plus retentissante de la vie écrite d'un saint. Tel est chez les orthodoxes le troparion fameux de sainte Cassiani, τῆς Κασσιανῆς Μοναχῆς, qui est récité avec la plus étonnante solennité le soir du mardi saint, dans toutes les églises[1]. Le troparion est encore la louange en quelques mots, le titre de gloire, l'acclamation, le salut et la félicitation, tels qu'on les trouve dans les vingt-quatre Iki de l'Hyperagia, dont nous avons parlé au mot *Panagia.* Les litanies de la sainte Vierge chez les Latins pourraient dans ce sens prendre le nom de troparion.

Enfin, troparion est un nom générique donné aux chants de l'Église grecque.

1. Il rappelle la complainte du *Stabat mater* de l'office romain.

Le nombre des mots qu'il renferme est indéterminé. C'est un verset de psaume, ou un passage de la Bible, ou un texte des saints Pères.

Le rhythme est tantôt libre et vague, tantôt plus serré et plus concis. Le mot correspondant dans les chants de l'Église latine est « motet. » Le motet est souvent traduit en notation grégorienne, et a le caractère du plain-chant; souvent aussi, surtout dans les saluts du Saint-Sacrement, il est mis en musique et prend alors un aspect solennel et grandiose.

Le trait (tractus) est du plain-chant d'une seule teneur, sans ornements ni fioritures. Son allure est assez rapide, quoique monotone. On le trouve aux messes et à l'office des Morts, à celles du Carême et de l'Avent, aux ténèbres. Il est triste et tient plus de la récitation grave que du chant proprement dit.

VÊTEMENTS SACERDOTAUX. — Ordinairement, c'est le prêtre de la paroisse avec son diacre qui administrent le baptême. Souvent aussi, l'évêque (ἀρχιερεὺς, δεσπότης) est invité à se rendre dans une maison riche pour baptiser un enfant. Il est toujours accompagné de prêtres et de diacres, ou du moins d'un prêtre et d'un diacre.

Il y a donc trois sortes de vêtements à décrire :

Ceux de l'évêque { le mandyas (μανδύας) ou chlamyde.
l'épitrachélion.
l'ômophorion (ὠμοφόριον).

Ceux du prêtre { l'épitrachélion.
le phénolion.

Ceux du diacre { le sticharion
l'ôrarion (ὠράριον).

Nous avons fait observer quelque part que les *épimanikia* (manchettes) exigées par l'Euchologe n'étaient plus en usage, parce qu'elles sont trop incommodes pour faire la triple immersion de l'enfant.

I. Vêtements de l'évêque : Μανδύας.

1° Μανδύας (*manteau, chlamyde*).

(*A*) Les scoliastes ont trouvé l'origine de ce vêtement dans le manteau perse (pallium persicum).

Hésychius l'appelle : « Μανδύας εἶδος ἱματίου Περσῶν, πολεμικὸν ἱμάτιον. Mandyas, espèce de vêtement des Perses, vêtement de guerre. »

Eustathe dit : « ἔτι περσικὸν ὄνομα καὶ μανδύας, ἔοικεν δὲ φαινόλῃ; encore le nom de mandyas est perse et il ressemble à la phénole. »

Des Perses, l'objet passa chez les Romains. Artémidore (II, 3) écrit : « χλαμὺς δὲ ἣν ἔνιοι μανδύην, οἱ δὲ ἐφεστρίδα, οἱ δὲ βήριον καλοῦσι; la chlamyde. que certains appellent mandyas, d'autres éphestride (pallium), et d'autres, birre. »

(*B*) Le mandyas fut aussi le vêtement des empereurs et des rois. Dion de Nicée, en parlant de

l'empereur Domitien, dit : « ὑετοῦ γὰρ πολλοῦ καὶ χειμῶνος σφοδροῦ ἐξαίφνης γενομένου, αὐτὸς μανδύαν ἀλλασσόμενος. Une grande pluie et une tempête violente étant survenues tout à coup, celui-ci se couvrit du mandyas. » (Voyez Zonaras, *in Domitiano*, p. 197. — Codinus, n° 25.)

(*C*) Le mandyas devint par la suite le manteau des évêques. Il est long et exige, quand il est fait dans les formes, un caudataire. Ce vêtement rappelle un peu la chape des prêtres catholiques, et en petit la *cappa magna* des évêques catholiques fastueux et amis des importations romaines.

Le manteau des évêques est souvent orné de fleuves, ποταμῶν. (GERMAIN, patriarche de Const., *in Mystagog.* — SIMÉON DE THESSALONIQUE, *De templo.*)

CODINUS (*De off. pal.*, c. XX, n. 16) rapporte : « Καὶ οἱ μὲν ἀρχιερεῖς εἰς προσκύνησιν τοῦ βασιλέως, ὡς εἴρηται, ἐρχόμενοι μετὰ τῶν ἐχόντων μανδύων αὐτῶν ποταμοὺς προσκυνοῦσιν αὐτόν. Et les archiprêtres qui se rendent à l'adoration du Roi, comme il a été dit, avec leurs mandyas qui ont des fleuves, l'adorent. »

2° *Épitrachélion.* — C'est là le premier vêtement que portent les évêques au baptême. Sur le mandyas, ils placent l'*Épitrachélion* (que nous décrivons aux vêtements du prêtre); il peut être plus ou moins orné, selon la solennité baptismale et surtout selon la position de fortune de l'officiant, mais sa forme ne varie pas.

3° *Omophorion.* — Le troisième vêtement de l'évêque au baptême est (τὸ ὠμοφόριον) l'ômophorion.

(*A*) C'était primitivement un voile dont les femmes se couvraient la tête et les épaules, ainsi que le rapporte le *Lexicon, m. s.* de Cyrille : Ὠμοφόριον, ὠμόλινον ἐπὶ τῶν ὤμων. Nous avons encore une preuve de cette dénomination dans l'histoire ecclésiastique. LEO GRAMMATICUS (*in Michaële*) écrit qu'on conservait le voile de la mère de Dieu, Deïparæ ômophorion, « ἐν ἁγίᾳ σορῷ, dans une châsse sainte; » et que pour cela on donna à l'église des Blachernes, à Constantinople, le nom de « τῆς ἁγίας σοροῦ, église de la Sainte-Châsse. »

(*B*) Maintenant, l'ômophorion, en latin *humerale*, est porté de droit par tous les prélats grecs. C'est une longue bande, assez large, qui entoure le cou et descend par le milieu du dos et par le milieu de la poitrine jusqu'aux genoux. Elle est ornée de croix, faite de laine et non de lin ou de soie. PETRUS COMESTOR (*in Hist. schol.*, c. LXIV, Exode) dit : « Secundo vestis erat ephot, similis superhumerali Græcorum. — Le second vêtement (du grand prêtre) était l'*éphod*, semblable au superhuméral (ômophorion) des Grecs. »

C'est absolument le *pallium* que le pape, en signe de bienveillance toute fraternelle, envoie aux archevêques de la catholicité quelque temps après

leur nomination. Autrefois, ce présent était rarement offert par le souverain pontife.

II. Vêtements du prêtre. — Ils sont au nombre de deux : l'épitrachélion et le phénolion.

1° *Épitrachélion* (Ἐπιτραχήλιον). — Vêtement qui est supporté par le cou. « Mon joug est suave, dit l'Évangile, et mon fardeau léger. » — L'épitrachélion est le symbole exécutif de l'administration supérieure. Il indique la grâce qui descend de la tête aux pieds sur la personne de celui qui en est revêtu. Le prêtre seul a le droit de porter l'épitrachélion. Celui du baptême, c'est un ornement brodé d'or. Dans les funérailles, les prêtres en portent de toute sorte de couleurs. Il entoure le cou; puis, les deux bouts se réunissant et se joignant devant la poitrine, il descend jusqu'aux pieds sous la forme d'une très-large bande.

Les diacres n'ont pas d'épitrachélion, mais une longue étole en sautoir, laquelle, ayant passé sur l'épaule gauche, vient se reposer et pendre sur le bras gauche.

Ce vêtement sacerdotal n'est autre que l'étole des prêtres latins. Mais celle-ci, et l'on doit le dire aussi de tous les autres vêtements de l'Église latine, est écourtée, étroite et mesquine.

2° *Phénolion* (Φενώλιον ou Φαιλώνιον). — Ce mot, comme celui de Καλυμμαύχι, a le privilége d'avoir

une foule d'orthographes différentes. — Ainsi l'on trouve dans les auteurs · « Φελώνιον, Φαιλώνιον, Φαινώλης, Φενόλιον, Φελώνης, Φελόνιον, Φενόλις, Πενώλιον, Πενόλης, *penula* [1]. *Penulatus*, revêtu de la *penula*, est celui qui est vêtu d'une robe longue, à la manière du prêtre.

Il y a encore le *pannulatus*, couvert du *pannus;* ce dernier mot ne signifie pas autre chose que vêtement. Le grec moderne πανί, πανίον, signifie simplement toile, étoffe.

De tous les mots grecs cités ci-dessus, nous ne savons vraiment pas auquel on doit s'arrêter. Il nous est également difficile de nous prononcer sur l'origine du mot phélonion ou phénolion. D'après Suidas, ce mot traduit en grec ne signifierait pas autre chose que γλωσσοκόμον, c'est-à-dire : « Arcula in qua libri recondebantur, » petite arche, cassette ou bahut, dans laquelle on renfermait les livres. (*Glossaire*, IIe vol. de Cedrenus.)

Mais on ne voit pas ce que cette cassette peut avoir de commun avec le vêtement en question.

Quant à la chose, c'est un vêtement de drap d'or qui enveloppe le prêtre de la tête aux pieds, comme d'un sac; il est sans manches. Il symbolise, dit-on, la robe blanche que l'on jeta, en signe de dérision, sur les épaules de Jésus, à la cour d'Hérode. — Blanc, il représente la pureté et la sainteté du prêtre;

1. En Grèce, tout le monde prononce *Phélonion*.

sans manches, il rappelle ce drap blanc du Sauveur.

Le phélonion ou phénolion n'est autre que l'antique chasuble latine; celle-ci fut empruntée aux chrétiens d'Orient qui l'avaient reçue des Juifs, lesquels la tenaient de la Perse, c'est-à-dire de la Chaldée. C'est le troisième vêtement du prêtre dans l'administration du baptême.

Le prêtre seul a le droit de s'en revêtir.

III. Vêtements du diacre.

1° *Sticharion* (Στιχάριον). — Le vêtement qui couvre entièrement le diacre se nomme Στιχάριον, de στίχιον, στίχος, *vestis undulata, tunica*. Il a donné naissance à la dalmatique ou tunique des diacres romains, et lui-même est venu d'un vêtement que portaient les Dalmates et qui fut introduit avec le temps dans la société romaine, au temps de l'empire à Constantinople, et de là dans toute l'Église grecque.

La glose d'Isidore porte : « Stigium, genus vestimenti, stigia (tunica) ; pro stichium et stichia. » On voit le sticharion apparaître dès SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE, lequel fait les legs suivants dans son testament : « βόυλομαι αὐτῷ δοθῆναι κάμασον ά, στιχάριον ά, παλλία 6'. Je désire qu'il lui soit donné un camison, un sticharion, deux manteaux. » — La liturgie de SAINT JEAN CHRYSOSTOME confère le sticharion au diacre : « εἶτα ὑποχωρεῖ ὁ διάκονος καθ' ἐαυτὸν, εἰς ἕν μέρος τοῦ ἱερατείου καὶ ἐνδύεται τὸ στιχάριον, στοιχόμενος

οὕτως. Ensuite le diacre se rend, selon sa coutume, dans un endroit de la sacristie et revêt le sticharion, marchant ainsi à son rang. » Voyez Codinus (*De off.*, cap. ix, 2.)

Le sous-diacre est revêtu d'un sticharion, mais différent de celui du diacre. Par sous-diacre, il faut entendre l'*anagnoste* ou lecteur (un des ordres mineurs de l'Église romaine) et non pas le sous-diacre actuel de cette dernière Église, car un tel sous-diaconat n'a jamais existé dans l'Église orthodoxe.

2° *Orarion* (Ὠράριον). — Le second vêtement du diacre est l'ôrarion. C'est une longue bandelette qui tombe par derrière jusqu'au bas du sticharion, et qui, de l'épaule gauche où elle repose, revient à la main droite du diacre, en faisant une croix sur la poitrine. — Le diacre tient l'ôrarion ainsi étendu, comme l'indique le dessin, lorsqu'il officie dans la liturgie et adresse à haute voix des prières à Dieu pour l'assemblée ou pour l'Église. Mais au baptême l'ôrarion, par ses deux extrémités, ne quitte pas le côté gauche du diacre : l'extrémité antérieure repose sur le bras gauche, d'où elle retombe quelque peu.

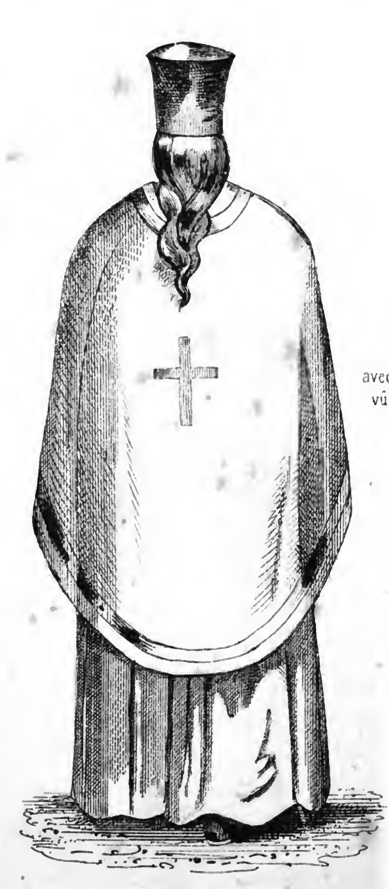
(*A*) L'ôrarion primitivement n'aurait été (ainsi que le manipule des catholiques) qu'un « *mouchoir*, χειρόμακτρον, ἐγχείριον, — *mappula, linteolum, sudariolum.* » C'est ce mouchoir que l'on aperçoit sur les pièces de monnaie romaines, dans la main des consuls et des sénateurs : « φώσσων προσώπου ἐκμα-

γεῖον, λέγεται δὲ οὕτω καὶ ὅ παρὰ Ῥωμαίοις καλεῖται ὠράριον. Phosson (sudariolum), essuie-visage. On appelle aussi de ce nom ce que chez les Romains on nomme ôrarion[1]. »

(*B*) C'est aujourd'hui l'étole du diacre. La liturgie de saint Jean Chrysostome porte : « (ὁ διάκονος) κρατῶν καὶ τὸ ὠράριον αὐτοῦ ἐν τῇ δεξιᾷ ; le diacre tenant son ôrarion dans la main droite » (dans la liturgie, bien entendu).

1. C'était un objet dont on se servait surtout dans les temples, au moment de la prière : car ce mot n'est pas grec; il vient du latin *orare*, prier.

FIN.



Prêtre
avec le phélonion
vû par derrière



Evêque ou prêtre avec l'épitrachilion ordinaire.



Diacre revêtu
du sticharion et
de l'orarion.



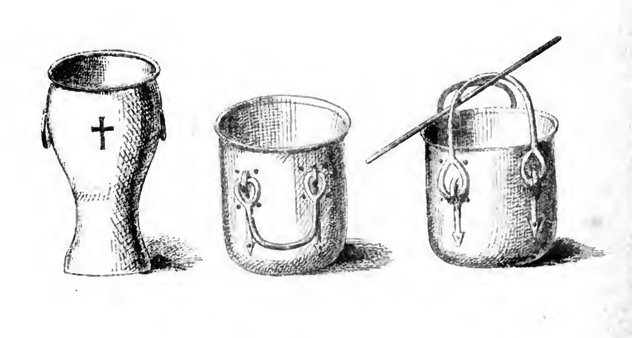
Evêque
au Baptême portant
a le mandyas
b l'épitrachilion
c l'omophorion

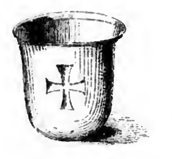


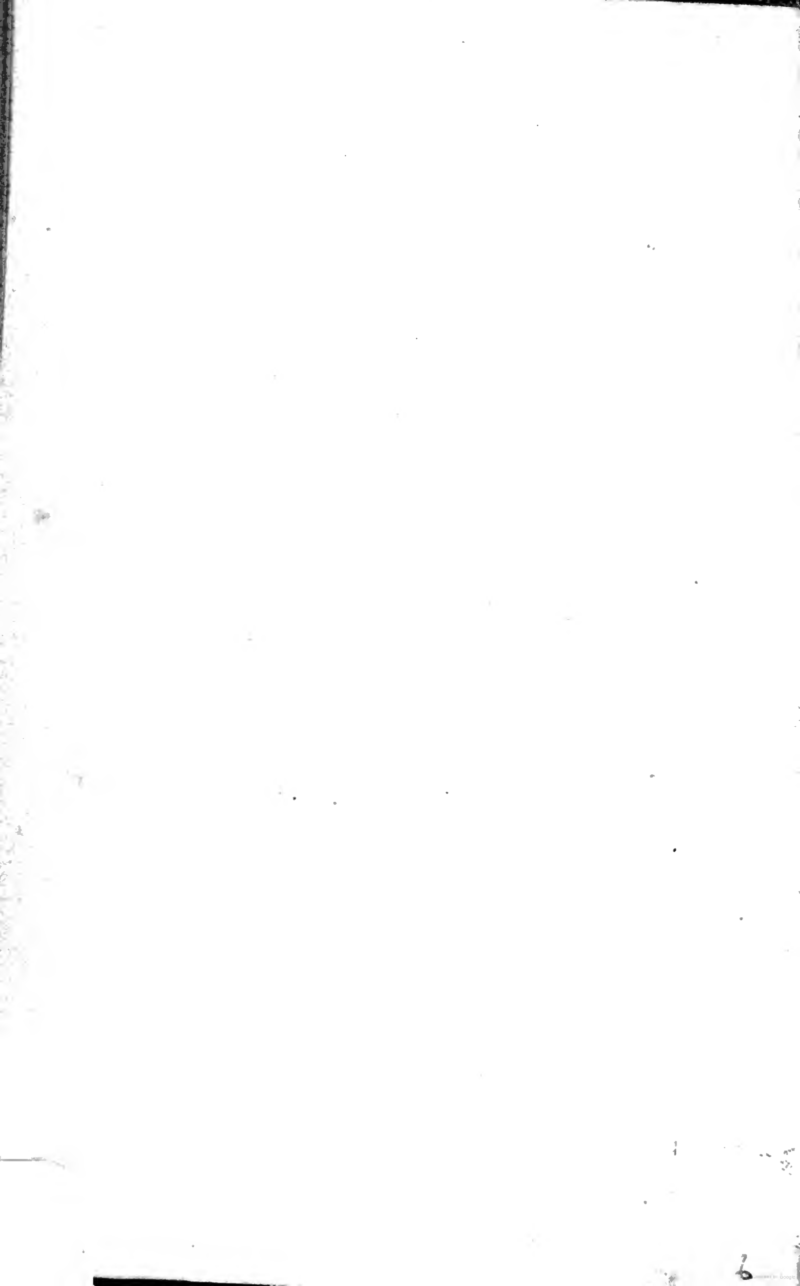


Prêtre qui porte sur sa soutane *ccc*, l'épitrachilion *a a a*, le phélonion. *b b b*.

Colymbithra.







TABLE

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [1168]



